



**ADLP**artner  
Marketing de fidélisation

Rapport Annuel  
2008



## Rapport financier annuel 2008

### Sommaire :

---

<b>ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2009</b>	<b>- 2 -</b>
<i>Rapport de gestion du directoire</i>	- 3 -
<i>Rapport du conseil de surveillance</i>	- 24 -
<i>Rapport du Président du Conseil de Surveillance</i>	- 25 -
<i>Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce</i>	- 30 -
<i>Rapport spécial sur les opérations réalisées au titre des options d'achat et de souscription réservées au personnel salarié et aux dirigeants</i>	- 31 -
<b>COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008</b>	<b>- 33 -</b>
<i>Bilan consolidé</i>	- 34 -
<i>Compte de résultat consolidé</i>	- 35 -
<i>Tableau des flux de trésorerie nette consolidés</i>	- 36 -
<i>Variation des capitaux propres consolidés</i>	- 37 -
<i>Indicateurs clés de performance</i>	- 38 -
<i>Annexes aux comptes consolidés</i>	- 40 -
<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</i>	- 68 -
<b>COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008</b>	<b>- 69 -</b>
<i>Bilan</i>	- 70 -
<i>Compte de résultat</i>	- 72 -
<i>Tableau des flux de trésorerie nette</i>	- 73 -
<i>Annexes aux comptes sociaux</i>	- 74 -
<i>Résultats financiers des cinq derniers exercices</i>	- 88 -
<i>Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</i>	- 89 -
<i>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés</i>	- 90 -
<b>RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2009</b>	<b>- 93 -</b>
<i>Projets de résolutions</i>	- 94 -
<i>Attestation du responsable du rapport annuel 2008</i>	- 98 -

# Assemblée Générale du 12 juin 2009

---

<i>Rapport de gestion du directoire</i>	- 3 -
<i>Rapport du conseil de surveillance</i>	- 24 -
<i>Rapport du Président du Conseil de Surveillance</i>	- 25 -
<i>Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce</i>	- 30 -
<i>Rapport spécial sur les opérations réalisées au titre des options d'achat et de souscription réservées au personnel salarié et aux dirigeants</i>	- 31 -

# Rapport de gestion du directoire

---

L'exercice 2008 de votre société dont nous allons vous rendre compte a été principalement marqué par :

- le développement soutenu des activités traditionnelles en France,
- la création de la filiale OFUP, dédiée à l'exploitation du segment de marché des 15-25 ans, en forte synergie avec les savoir-faire du groupe,
- la poursuite d'une politique de décisions sélectives concernant les activités internationales.

Globalement, le groupe enregistre une croissance de son volume d'affaires de 13,6 % à 278,6 M€ et de son chiffre d'affaires de 10,5 % à 125,6 M€ ; pour les raisons qui seront exposées plus loin, le résultat consolidé global s'inscrit en retrait à 1,4 M€ contre 5,7 M€ en 2007, et le bénéfice net part du groupe à 3,5 M€ contre 6 M€ en 2007.

Notre rapport passera en revue successivement les opérations en France par nature des offres, puis à l'étranger, avant de présenter les comptes du groupe et de la société mère. Nous aborderons ensuite divers sujets d'ordre général avant de traiter des perspectives et de commenter les résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

## LES ACTIVITES

### Les opérations en France

Nous traiterons en premier lieu de nos activités traditionnelles avant d'aborder l'activité OFUP. Ces activités traditionnelles ont dégagé des performances très satisfaisantes malgré un contexte défavorable à la vente à distance ; celle-ci en effet a, selon les statistiques professionnelles, reculé de 3,5 % en 2008 par rapport à 2007, avec un recul de 4,8 % pour le secteur des livres et produits culturels où s'exerce l'essentiel des activités de la société.

Les initiatives, qui avaient été prises pour diversifier nos approches commerciales et avaient été décrites en détail dans notre rapport de l'an dernier, ont été poursuivies. En particulier, le développement d'une base Internet et le recrutement d'abonnements à travers ce media ont enregistré des progrès significatifs, ainsi que le développement de notre offre "objets".

#### L'offre "abonnements à durée libre"

Avec un volume d'affaires de 151,3 M€ en 2008 contre 131,9 M€ en 2007, soit une progression de 14,7 %, cette activité s'affirme toujours comme la principale activité du groupe. Comme toujours, cette croissance résulte de la combinaison de deux facteurs :

- l'augmentation, en début d'exercice, du portefeuille d'abonnements gérés, dont le comportement reste très satisfaisant avec une durée de vie moyenne au recrutement toujours supérieure à 30 mois ;
- l'augmentation de 10,4%, au cours de l'exercice, des recrutements d'abonnements nouveaux (1.166.361 unités contre 1.056.042 unités en 2007) consécutive à un accroissement notable des investissements commerciaux.

Exercée majoritairement à travers des partenariats, cette activité s'appuie sur un nombre de partenaires de plus en plus grand, grâce à la signature de nouveaux contrats ayant permis un accroissement notable des adresses susceptibles d'être prospectées. L'utilisation du media Internet dans les opérations de partenariat s'est intensifiée.

Le portefeuille d'abonnements gérés est passé de 2.336.495 unités à la fin de l'exercice précédent à 2.604.107 unités en fin d'exercice 2008, conférant à ce portefeuille, sur la base d'une estimation des revenus nets futurs actualisés, une valeur nette de 73,5 M€ contre 64,0 M€ à fin 2007.

#### L'offre "abonnements à durée déterminée"

Cette activité, qui avait un peu fléchi en 2007, a inscrit en 2008 de bonnes performances avec un recrutement de 1.612.677 nouveaux abonnements contre 1.525.811 l'année précédente.

L'activité a enregistré une augmentation de l'efficacité commerciale de ses mailings. De même, on a pu constater de bons résultats des opérations proposant des abonnements à prix discomptés, notamment via les comités d'entreprises et des partenariats avec les entreprises de l'économie sociale. La vente sur Internet a également contribué de façon significative à ce résultat.

## Assemblée Générale

### Rapport de gestion du directoire

Le volume d'affaires enregistré en 2008 s'est situé à 65,3 M€ en progression de 20,5 % par rapport aux 54,2 M€ de 2007. Cette augmentation notable et la continuité des mesures prises pour réduire le coût des frais de promotion ont permis un accroissement substantiel du résultat opérationnel de l'activité.

#### L'offre "livres et objets"

Nous avons indiqué l'an passé notre intention de développer cette activité dans l'optique de mieux valoriser le fichier de clients directs. Des mesures ont été prises dans ce sens avec la constitution progressive d'une équipe dédiée et l'accroissement des offres. Les objets commercialisés sont centrés autour des thèmes de la santé, du bien-être et des loisirs. Livres et objets sont présentés dans des petits catalogues spécialisés adressés à nos clients.

Ces mesures ont permis de faire progresser notablement le nombre d'articles vendus qui est passé à 1.219.585 unités contre 998.103 en 2007, cette croissance de 22,2% étant majoritairement obtenue par le développement de la vente des objets. Pour sa part, le volume d'affaires progresse de 17 % à 35,7 M€ contre 30,5 M€ en 2007. Cette activité supportant essentiellement des frais directs, sa contribution au résultat opérationnel de l'entreprise est structurellement positive.

#### La filiale OFUP

Bien connue des étudiants, lycéens et du corps enseignant, l'OFUP a connu certaines vicissitudes au cours des années récentes. Son intégration au sein du groupe ADLPartner permet à votre société d'accéder, avec une marque renommée, à un marché ciblé de 2,6 millions d'étudiants, 1,4 million de lycéens et 1,5 million de personnes de l'éducation nationale, clientèle qu'elle ne touchait jusqu'ici que d'une façon marginale.

Le 14 février 2008, le groupe a ainsi acquis le fonds de commerce de la société OFUP Education, comprenant notamment la marque OFUP et les noms de domaine associés, via sa filiale ADLPartner Education, détenue à 100% et créée à cet effet le 6 février 2008. Après cette acquisition, la société ADLPartner Education a changé de dénomination sociale pour devenir OFUP.

ADLPartner et sa filiale OFUP ont également acquis le 24 avril 2008 le fonds de commerce de la société Born, regroupant ainsi l'ensemble des actifs nécessaires aux bonnes opérations et au développement de l'OFUP.

Au cours du premier semestre, le groupe s'est largement employé à rationaliser la gestion de sa filiale en reprenant notamment au sein de la société mère ADLPartner un certain nombre de fonctions centrales (comptabilité, gestion des ressources humaines, informatique, relations éditeurs), ce dans le cadre de contrats de prestations. L'OFUP s'est également consacré à la préparation de la rentrée scolaire et universitaire en redéveloppant le réseau des mandataires ainsi qu'en renouant des relations plus approfondies avec les universités et leur environnement.

La contribution au volume d'affaires de l'exercice s'élève à 6,0 M€. Prenant en compte d'importants coûts de restructuration et de relance, la société OFUP affiche pour son premier résultat au sein du groupe une perte opérationnelle proche de 2,1 M€. Toutefois la contribution au résultat consolidé, allégée de la prise en compte d'un impôt différé imputable sur les prochains exercices, s'établit à - 1,4 M€.

Après l'ensemble des mesures prises au cours de cette première année, l'OFUP se trouve en bon ordre pour retrouver un équilibre d'exploitation. En outre, le savoir faire du groupe en matière de communication par mailings est progressivement mis à la disposition de la nouvelle filiale pour tirer profit de la base de nouveaux clients ainsi constituée, tandis que la marque OFUP et sa clientèle spécifique vont permettre de nouer de nouveaux partenariats.

#### Les opérations internationales

Dans nos rapports précédents, nous vous avons entretenus de nos observations concernant les différences de comportement, aussi bien de la part des consommateurs que des divers acteurs du marché, constatées entre la France et les divers pays où nous nous étions implantés, observations nous ayant conduits à prendre des décisions de retrait. C'est ainsi qu'après la décision prise en juillet 2007 d'arrêter nos opérations commerciales en Grande-Bretagne et celle prise en fin d'année 2008 de mettre un terme à nos tests au Brésil, nos activités internationales se concentrent dorénavant sur l'Allemagne et sur l'Espagne. Un nouveau responsable en a maintenant la charge.

#### Allemagne

Au cours de l'été 2008, des comportements délictueux de certains centres d'appel ont provoqué un important scandale, ayant jeté une suspicion excessive sur l'ensemble des acteurs de la vente à distance entraînant des comportements de plus en plus réservés de la part des consommateurs. C'est dans ce contexte très défavorable que se déroule, depuis le second semestre 2008, l'activité de notre filiale Abo Service International.

La situation ainsi décrite s'est traduite par une baisse sensible des rendements, entraînant à la fois une réduction du nombre des abonnements recrutés (208.588 contre 245.256 en 2007), une augmentation de leur prix de revient unitaire et une tendance au raccourcissement de leur durée de vie.

Dans ces conditions, le résultat opérationnel d'ASI s'inscrit en perte de 2,3 M€. Cette dégradation par rapport aux résultats enregistrés au cours des exercices précédents a conduit à réviser l'actif d'impôt différé, qui figure dans les comptes consolidés du groupe et qui était dû à la possibilité d'imputer les bénéfices futurs escomptés sur le solde des reports fiscaux déficitaires non encore utilisés. Il nous a paru raisonnable de limiter à 4 ans l'horizon des résultats futurs qui pourraient bénéficier de cet actif d'impôt, ce qui entraîne, pour les comptes consolidés du groupe pour l'exercice sous revue, un impact négatif de 2,1 M€ sur le résultat global et de 1,1 M€ sur le bénéfice net part du groupe.

### **Espagne**

Malgré un succès certain des opérations développées par le biais des télécartes, la performance enregistrée en 2008 a été inférieure aux attentes, tout en montrant, avec une progression de 15 % des abonnements recrutés, une nette amélioration par rapport à la performance de l'année précédente. De nouveaux partenariats ont été conclus en même temps que les opérations avec les partenaires existants étaient approfondies. Le décalage d'opérations en fin d'année s'est évidemment traduit par la prise en compte de frais sur l'exercice dont les revenus seront encaissés plus tard. Par ailleurs, un effort particulier est entrepris pour améliorer les processus de back-office et réduire le coût de gestion des abonnements.

A la fin de l'exercice 2008, le portefeuille d'abonnements géré s'élevait à 240.637 unités en progression de 9 % sur l'exercice précédent.

### **Grande-Bretagne**

A la suite de l'arrêt des opérations commerciales en juillet 2007 et des dispositions prises consécutivement pour réduire les frais d'exploitation, l'activité d'ADLPartner UK en 2008 a été restreinte à l'exploitation du portefeuille d'abonnements antérieurement constitué, lequel est passé, sous l'effet de l'attrition naturelle, de 69.295 unités en début d'exercice à 39.519 en fin d'exercice. Les revenus encaissés ont permis de dégager une contribution nette de 0,3 M€ aux résultats consolidés du groupe.

Il a paru opportun de rechercher une solution de cession du portefeuille résiduel qui permettrait une liquidation de la filiale et un désengagement total du groupe sans attendre l'extinction des abonnements.

### **Brésil**

Les tests menés pendant trois ans n'ont pas permis de conclure positivement quant à la possibilité de voir réunies les conditions de développement d'une activité raisonnablement profitable. Il a donc été décidé d'y mettre fin. Toutefois, au moment où ce rapport est rédigé, une solution alternative pourrait se dessiner qui permettrait une certaine continuité d'exploitation en association avec un groupe brésilien tiers, association où notre groupe serait en toutes hypothèses minoritaire et ne participerait pas directement à la gestion de la filiale.

## **LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Etablis en application des normes IFRS, les comptes de la société comme les comptes consolidés du groupe ne donnent pas, à notre sens, une image assez complète de votre entreprise. C'est pourquoi comme précédemment, nous donnons, dans la partie intitulée « Indicateurs clés de performance », les informations concernant le volume d'affaires brut, qui représente le flux monétaire effectivement reçu de nos clients, ainsi que l'actif net réévalué de la valeur du portefeuille d'abonnements à durée libre qui donne du patrimoine du groupe une mesure économique plus pertinente que la situation nette comptable.

### **Les comptes consolidés**

Les comptes 2008 intègrent pour la première fois les comptes de la filiale OFUP ; par ailleurs, suite à la décision prise mentionnée plus haut, la filiale brésilienne a été classée dans les "activités arrêtées ou en cours de cession" et la présentation 2007 a été modifiée en conséquence pour comparaison.

Au bilan, les actifs non-courants enregistrent principalement, aux immobilisations incorporelles, la marque OFUP pour 2,5 M€.

Les actifs non-courants enregistrent par ailleurs deux mouvements affectant l'actif d'impôt différé : les difficultés rencontrées par la filiale allemande qui ont été exposées plus avant ont conduit, par prudence, à réduire de 2,9 à 0,9 M€ l'actif d'impôt différé qui lui est lié, tandis que la perte initiale de l'OFUP a conduit à prendre en compte un actif d'impôt différé de 0,7 M€ à ce titre.

Les passifs courants, crédits fournisseurs principalement, s'accroissent plus vite que les actifs courants, assurant au groupe une nouvelle ressource financière liée à une variation négative du besoin de fonds de roulement.

## Assemblée Générale

### Rapport de gestion du directoire

Dans ces conditions et sous l'effet de l'autofinancement dégagé, la trésorerie du groupe s'accroît de 7 M€, dépassant en clôture 21 M€, alors que le passif financier reste inférieur à 0,7 M€. Les investissements de l'exercice, principalement l'acquisition de l'OFUP, et les autres emplois (remboursements, dividende) ont donc pu être autofinancés sans difficultés.

Les capitaux propres au 31 décembre 2008 s'élèvent à 19,3 M€, représentés par 2,6 M€ pour la part des intérêts minoritaires et 16,7 M€ pour la part revenant aux actionnaires du groupe.

La prise en compte de la valeur auditée du portefeuille d'abonnements à durée libre non inscrite au bilan porterait à 99,7 M€ le montant de l'actif net global ainsi réévalué et à 95,9 M€ son montant revenant aux actionnaires du groupe, représentant 22,5 € par action.

Le compte de résultat fait ressortir un chiffre d'affaires de 125,6 M€ en progression de 10,5 % sur celui de l'exercice précédent et correspondant à un volume d'affaires brut de 278,6 M€. Cette progression est inférieure à celle de 13,6 % du volume d'affaires brut en raison du développement des remises consenties sur les recrutements d'abonnements. Il est bon de rappeler que le chiffre d'affaires additionne des commissions sur des ventes d'abonnements perçues à des taux différents selon la nature des abonnements avec le montant des ventes de livres et objets, et que par ailleurs en sont déduites les remises consenties pour l'acquisition de nouveaux abonnements.

La prise en compte de l'OFUP dont le premier exercice est déficitaire et les difficultés mentionnées d'Abo Service International en Allemagne pèsent sur la rentabilité opérationnelle consolidée, la marge opérationnelle calculée sur le chiffre d'affaires revenant ainsi de 10 % à 6 %.

Largement positive tout au long de l'exercice, la trésorerie du groupe permet d'enregistrer des produits financiers de 0,9 M€ contre 0,7 M€ en 2007.

La charge d'impôt augmente de 0,3 M€ pour s'établir à 5,7 M€ ; il s'agit là d'un solde entre l'accroissement de l'impôt payé par la société mère sur son bénéfice social, la réduction de l'actif d'impôt différé de la filiale allemande comme déjà expliqué et la prise en compte d'un impôt différé à raison de la perte inscrite par l'OFUP sur son premier exercice.

La perte enregistrée sur les activités arrêtées ou en cours de cession s'élève à 1,3 M€ ; il s'agit de la perte de la filiale brésilienne, dont les frais d'arrêt ont été provisionnés.

Ces différents postes aboutissent à un résultat net global de 1.391.018 € pour l'exercice 2008 en retrait pour les raisons indiquées sur les 5.658.275 € de l'exercice 2007. La part revenant aux intérêts minoritaires est négative du fait de la perte enregistrée par Abo Service International. **Le bénéfice revenant aux actionnaires du groupe s'inscrit ainsi à 3.465.544€ (0,81 € par action) contre 6.011.578 € en 2007.**

Le tableau des flux de trésorerie montre un flux net généré par l'activité en forte augmentation de 7,3 M€ à 10 M€, grâce notamment à une variation favorable du besoin de fonds de roulement. Les investissements de l'exercice ont absorbé 3,5 M€ (dont 2,5 M€ pour l'acquisition de l'OFUP), tandis que l'annuité de remboursement de l'unique emprunt à terme (0,2 M€) et le dividende versé (1 M€) étaient presque compensés par les produits financiers, le tout aboutissant à l'augmentation de la trésorerie nette consolidée de 7 M€ mentionnée plus avant.

### Les comptes sociaux

Au bilan, les seules variations significatives de l'actif immobilisé concernent les titres de participations et les créances associées, qui enregistrent surtout l'entrée de l'OFUP (3,5 M€) et les augmentations de capital effectuées dans les sociétés Suscripciones España et SIDD, holdings des activités en Espagne et en Allemagne ; ces augmentations, largement réalisées par des compensations de créances, correspondent à des régularisations de structure financière. Ces augmentations sont partiellement compensées par une hausse des provisions pour dépréciation calculée sur la base d'une mise en équivalence des actifs nets corrigés en application de la procédure définie pour le groupe ; cette procédure ne s'applique toutefois qu'après une certaine durée de détention, ce qui a exonéré de provision la participation dans l'OFUP dont c'était le premier exercice.

L'actif circulant s'accroît dans une proportion légèrement inférieure à celle du chiffre d'affaires, tandis que, de son côté, le passif courant augmente sensiblement plus vite, permettant une nouvelle amélioration de la ressource financière tirée d'un besoin de fonds de roulement négatif (+ 4,0 M€). Dans ces conditions et élimination faite des actions autodétenues, la trésorerie, qui comprenait en clôture 7 M€ de dépôts à terme classés comme valeurs mobilières de placement (contre 4 M€ à fin 2007), s'élevait en fin d'exercice à 20,0 M€, soit une augmentation sur l'année de 7,2 M€, malgré 5,5 M€ d'investissements.

Les capitaux propres au 31 décembre 2008 s'inscrivent à 28.409.816 €. L'accroissement par rapport à la clôture précédente s'explique par le bénéfice de l'exercice, sous déduction du dividende distribué (1 M€) et d'une légère diminution des provisions réglementées.

Dans les comptes sociaux également, le chiffre d'affaires de 111,5 M€ (100,1 M€ en 2007) enregistre à la fois des commissions sur des ventes d'abonnements, des recettes liées à la vente de livres et objets ainsi que des prestations de services facturées aux filiales.

Avec les autres produits, constitués principalement des reprises sur les provisions affectant l'actif circulant, le total des produits d'exploitation s'élève à 116,5 M€ contre 104,7 M€ en 2007.

Après prise en compte des charges d'exploitation de 102,2 M€ (dont 15,4 M€ de frais d'investissements commerciaux ADL) contre 92,2 M€ (dont 12,7 M€ d'investissements commerciaux ADL) en 2007, le résultat d'exploitation progresse de près de 15 % en s'établissant à 14,3 M€.

Le résultat financier enregistre les revenus de la gestion de la trésorerie mais supporte surtout l'accroissement des dotations aux provisions sur filiales constituées en application de la procédure déjà mentionnée.

Le résultat exceptionnel est légèrement positif.

L'amélioration du résultat fiscal social permet à la participation des salariés d'augmenter de 855 k€ à 1.067 k€. La charge d'impôt s'accroît de 3,7 M€ à 4,5 M€.

**Dans ces conditions, le résultat net social 2008 s'inscrit à 4.804.607 € en progression sensible sur celui de 2007 qui s'établissait à 3.147.162 €.**

Comme dans le cas des comptes consolidés, le tableau des flux de trésorerie de la société mère montre un flux net généré par l'activité en forte augmentation (13,3 M€ contre 7,3 M€), due ici à la fois à une variation favorable du besoin de fonds de roulement et à une hausse de la capacité d'autofinancement. Après prise en compte des flux liés aux opérations d'investissement et aux opérations de financement, la trésorerie s'accroît de plus de 7 M€ pour atteindre 20 M€ au niveau de la société mère.

### L'affectation du résultat social

Le directoire propose de distribuer un montant de 0,25 € par action. Il est rappelé à ce sujet que n'ont pas droit au dividende les actions auto-détenues, dont le nombre varie quotidiennement, au titre du programme de rachat. Sur la base du nombre d'actions auto-détenues au 28 février 2009, l'affectation du résultat social se ferait ainsi :

■ bénéfice à affecter	4.804.607,26 €
■ dividende de 0,25 € à 4.236.165 actions	1.059.041,25 €
■ affectation aux réserves	1.500.000,00 €
■ affectation au report à nouveau	<u>2.245.566,01 €</u>
■ total affecté	<u>4.804.607,26 €</u>

Après cette affectation, le montant du poste "autres réserves" serait porté à 5.000.000 € et le report à nouveau à 2.245.566,01 €.

Le dividende serait mis en paiement le 13 juillet 2009, date à laquelle le montant versé comme dividende sera ajusté en fonction du nombre exact d'actions qui seront détenues par la société elle-même, la différence avec le montant ci-dessus venant augmenter ou réduire le montant affecté au report à nouveau.

Le dividende mis en distribution est éligible dans sa totalité à la réfaction d'assiette de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé qu'au titre des 3 derniers exercices, il avait été distribué :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des Impôts
2005	Néant	Néant	Néant
2006	839.002 €	4.195.010	0,20 €
2007	982.559 €	4.271.997	0,23 €

## L'ACTIONNARIAT ET LA VIE BOURSIERE

### L'évolution du capital et autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

#### Structure du capital de la société

Le montant du capital social n'a connu aucune modification. Sa répartition au 31 décembre 2008 prend en compte les déclarations de franchissements de seuils à la baisse d'Amiral Gestion et à la hausse des fonds Quaeroq Srl et IFLI TGV. Le montant de l'auto-détention a un peu baissé du fait de l'attribution effective de 21.100 actions au personnel à la date du deuxième anniversaire de la décision d'attribution, et d'une augmentation des actions autodétenues dans le cadre de l'animation de marché.

En application de l'article L.233-13 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous présente la répartition du capital sur les deux derniers exercices (actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5% de son capital ou de ses droits de vote), étant précisé qu'aucune filiale ne détient d'actions de la société ADLPartner.



Actionnariat ADLPartner	Situation au 31-12-2008			Situation au 31-12-2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Groupe familial Vigneron	1 581 222	35,14%	42,85%	1 581 222	35,14%	42,91%
Publishers Clearing House	1 519 745	33,77%	41,19%	1 519 745	33,77%	41,23%
Titres auto-détenus	234 668	5,21%		243 583	5,41%	
Amiral Gestion	NC			485 708	10,79%	6,59%
IFLI TGV	329 000	7,31%	4,46%			
Quaeroq	256 001	5,69%	3,47%			
Public	579 364	12,87%	8,03%	669 742	14,88%	9,27%
<b>Total</b>	<b>4 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'actionnariat au sein du groupe familial Vigneron au 31 décembre 2008.

Actionnariat ADLPartner au sein du groupe familial Vigneron	Actions			% capital	Droits de vote	% droits de vote
	Pleine propriété	Usufruit	Nue propriété			
Mme Claire BRUNEL	235		245 600	5,46%	491 670	6,66%
Mme Isabelle LAURIOZ	236		245 600	5,46%	491 672	6,66%
SOGESPA	793 184			17,63%	1 586 368	21,50%
M. Jean-Marie VIGNERON	247		245 600	5,46%	491 694	6,66%
M. Philippe VIGNERON	50 520	736 800		1,12%	101 040	1,37%
<b>Total groupe familial Vigneron</b>	<b>844 422</b>	<b>736 800</b>	<b>736 800</b>	<b>35,14%</b>	<b>3 162 444</b>	<b>42,85%</b>

#### Restrictions à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Les statuts de la société ne prévoient aucune clause spécifique restreignant l'exercice des droits de vote ou les transferts d'actions.

Tout au plus, peut-on mentionner :

- L'existence de droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.
- L'obligation statutaire de déclaration des franchissements de seuil pour toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 2% ou à tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil de 40%.
- Le fait qu'en assemblée générale, le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

#### Accords entre actionnaires

Il est rappelé que les deux principaux groupes d'actionnaires (la famille Vigneron et la société américaine Publishers Clearing House) sont liés par un pacte d'actionnaires qui régit les conditions de cessions éventuelles de leurs titres et définit des règles de concertation. Ce pacte, communiqué à l'AMF, a été rendu public. Ce pacte a été conclu le 6 octobre 2005 pour une durée de 10 ans, renouvelable.

Ce pacte prévoit notamment les stipulations suivantes :

- Obligation de concertation préalable entre les parties avant toute assemblée générale de la société ADLPartner, ainsi qu'avant toute décision concernant la nomination des mandataires sociaux des filiales, l'acquisition de participations représentant plus de 10% des capitaux propres d'ADLPartner, les engagements financiers supérieurs à 1,5 million d'euros et la politique de distribution des dividendes ;
- Répartition égalitaire du nombre de membre du conseil de surveillance entre la société Publishers Clearing House et la famille Vigneron ;
- Droit de préemption, au profit de chacune des parties, sur tout transfert d'actions ADLPartner (sauf en cas de cession entre parties, de cession entre époux, héritiers ou successeurs ainsi qu'entre membres de la famille Vigneron, ou si la cession porte sur moins de 10% du capital de la société dès lors qu'en conséquence de ce transfert les parties détiennent plus de 50,01% du capital de la société)
- Droit de sortie conjointe au bénéfice des deux parties en cas de cession par l'une des parties de sa participation et que suite à ce transfert les deux parties détiennent collectivement moins de 50,01% du capital ou des droits de vote de la société ;
- Concertation mutuelle en cas d'offre publique afin de trouver une position commune.

Par ailleurs, les membres du groupe familial Vigneron sont liés par un pacte familial aux termes duquel ils se sont engagés à se concerter préalablement à toute décision de la compétence de l'assemblée générale de la société ADLPartner ainsi qu'à toute décision devant être prise dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu avec la société Publishers Clearing House. Ce Pacte a été conclu le 6 octobre 2005, pour une durée de 10 ans renouvelable.

On rappellera enfin que l'engagement collectif de conservation conclu le 3 juillet 2006 conformément à l'article 787B du Code Général des Impôts entre les principaux membres de la famille Vigneron a pris fin le 3 juillet 2008, mais que les enfants de Monsieur Philippe Vigneron ont chacun souscrit un engagement individuel de conservation sur les actions reçues lors d'une donation effectuée en octobre 2006 conformément aux exigences légales.

### **Pouvoirs du directoire**

Concernant les pouvoirs du directoire, nous vous renvoyons principalement au rapport du Président du conseil de surveillance sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne.

On rappellera néanmoins que le directoire est autorisé, aux termes de l'assemblée générale du 15 janvier 2009, à procéder à des rachats d'actions de la société, notamment afin de procéder à leurs annulations, et ce même en période d'offre publique. Cette autorisation a été donnée jusqu'au 14 juillet 2010.

### **Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil de surveillance et du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société**

#### ■ *Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire :*

Le directoire est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques, actionnaires ou non, nommés par le conseil de surveillance.

Le directoire est nommé pour une durée de deux ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent les fonctions. En cas de vacance, le conseil de surveillance doit pourvoir immédiatement au remplacement du poste vacant, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du directoire. Tout membre du directoire est rééligible.

Les membres du directoire sont choisis parmi les personnes âgées de moins de 70 ans. Les fonctions de l'intéressé cessent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Tout membre du directoire peut être révoqué par le conseil de surveillance ou l'assemblée générale des actionnaires.

#### ■ *Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil de surveillance :*

Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés au cours de la vie sociale par l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de six ans.

Une personne morale peut être nommée membre du conseil de surveillance. Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action au minimum. Tout membre sortant est rééligible.

Le nombre de membres du conseil de surveillance personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des membres du conseil de surveillance en exercice.

#### ■ *Les règles applicables à la modification des statuts de la société :*

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

### **Accords qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société ou prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

On précisera enfin qu'il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société ou qui prévoient des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison expressément d'une offre publique.

L'Annexe II du présent rapport présente la rémunération due aux membres du directoire en cas de fin de leur mandat, suite notamment à un changement de contrôle de la société ADLPartner au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce (voir notamment paragraphe 1.2 pour Monsieur Jean-Marie Vigneron et 2.2 pour Monsieur Olivier Riès).

### **Etat de la participation des salariés au capital social**

A la connaissance de la société, l'actionnariat salarié au 31 décembre 2008 est constitué par :

- les actions gratuites attribuées au personnel du groupe le 20 janvier 2008, suite à la décision prise le 20 janvier 2006 d'attribuer 100 actions à chaque membre du personnel du groupe, mais encore indisponibles ; ces actions représentent environ 0,47 % du capital de la société ;
- les actions détenues par des salariés à la suite de levée d'options d'achat qui leur ont été consenties et qu'ils ont mises au nominatif ; ces actions représentent environ 0,92 % du capital de la société.

Il n'y a pas de fonds collectif détenant et gérant des actions de la société pour le compte du personnel.

### **Récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 euros réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées**

A la connaissance de la société, aucun dirigeant n'a réalisé d'opérations sur les actions de la société au titre de l'exercice 2008. On rappellera néanmoins que Monsieur Olivier Riès, membre du directoire de la société, a réalisé le 19 décembre 2007 (opérations rendues publiques par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 janvier 2008) deux opérations de cession d'actions de la société à des prix unitaires de 13,65 € et 14€, pour des montants totaux respectivement de 181.135 € et 24.220 €.

### **La vie boursière et la communication financière**

Dans la ligne de l'évolution générale des marchés, le cours de l'action ADLPartner a connu, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008, une baisse de 48 %, passant de 14,24 € en clôture de l'année 2007 à 7,40 € en clôture de l'année 2008. Cette tendance baissière a été observée tout au long de l'année, le plus bas ayant été atteint le 8 décembre 2008 avec un cours de 6,91 €.

Malgré des échanges journaliers souvent très faibles, le montant total des transactions de l'année 2008 s'inscrit en progression notable sur 2007 (499.317 actions en 2008 échangées contre 302.635 en 2007) du fait des cessions opérées par le fonds Amiral Gestion et des achats des deux fonds Quaeroq et IFLI TGV.

La société a présenté ses comptes 2007 lors d'une réunion SFAF tenue le 4 avril 2008. En outre, plusieurs présentations à des investisseurs ont eu lieu, ainsi qu'à divers analystes et/ou gérants de fonds.

Toutes les informations financières communiquées au marché l'ont été conformément à la réglementation applicable et notamment ont été régulièrement mises en ligne et présentées sur le site Internet de la société.

Depuis le début de l'exercice en cours, le cours de l'action est resté déprimé, ayant fluctué entre un plus bas de 6,90 € et un plus haut de 8 €. Deux journées ont enregistré des échanges importants avec respectivement 35.411 et 10.021 actions.

### **Programme de rachat d'actions**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous tenons à vous informer que :

- au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la société ADLPartner a acquis 34.394 actions et a vendu 22.209 actions de la société ; ces acquisitions et ces ventes ont été intégralement et uniquement effectuées pour favoriser l'animation du marché secondaire et la liquidation de l'action ADLPartner dans le cadre d'un contrat de liquidité.
- le cours moyen de ces achats a été de 9,54 €; le cours moyen de ces ventes a été de 10,00 €.
- la rémunération annuelle allouée au teneur de marché s'élève à 16.000 € ; aucun frais de courtage n'est facturé.
- le nombre des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2008 était de 234.668 représentant 5,21 % de son capital ; au 31 décembre 2008, leur valeur totale évaluée à leur coût d'achat était de 671.170 € et leur valeur nominale totale était de 365.072 €.

Il est précisé que parmi ces 234.668 actions :

- 215.753 actions, représentant 4,79% du capital de la Société, sont détenues principalement suite à la fusion avec France Abonnements votées le 21 décembre 2005, en vue de servir à des attributions au personnel du groupe, ainsi qu'à la rémunération d'éventuelles acquisitions ; leur valeur totale évaluée à leur coût d'achat était de 508.519 € et leur valeur nominale totale était de 335.646 €.
- 18.915 actions, représentant 0,42% du capital de la Société, sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité ayant pour objet de favoriser l'animation du marché et la liquidité de l'action ADLPartner ; leur valeur totale évaluée à leur coût d'achat était de 162.651 € et leur valeur nominale totale était de 29.426 €.

Aucune action n'a fait l'objet d'une réallocation au cours de l'exercice 2008, ni n'a été utilisée dans un but autre que dans le cadre du contrat de liquidité susvisé pour favoriser l'animation du marché secondaire et la liquidité de l'action ADLPartner.

On rappelle que l'assemblée générale mixte réunie le 15 janvier 2009 a renouvelé et élargi les objectifs antérieurement assignés au programme de rachat des actions de la société et accru les quantités pouvant être achetées. Ce programme élargi a été immédiatement mis en application et, à la date du 8 avril 2009, la société avait pu accroître son auto-détention de 39.243 actions.

## **L'ADMINISTRATION ET L'ORGANISATION**

### **Les organes de direction**

Le conseil de surveillance a renouvelé le 13 juin 2008 pour un an les fonctions de directeur général attribuées à M. Olivier Riès, membre du directoire.

Dans son rapport joint au rapport de gestion, le président du conseil de surveillance donne toutes informations sur la composition et le fonctionnement du conseil de surveillance, ainsi que des comités spécialisés mis en place. Par ailleurs, l'annexe I au présent rapport donne la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2008 et l'annexe II indique le détail de leurs rémunérations.

Nous vous proposerons dans la septième résolution de fixer à 140.000 €, sans changement par rapport à l'an dernier, le montant des jetons de présence à allouer au conseil de surveillance pour l'année 2009, montant permettant de couvrir à la fois les jetons de présence attribués aux membres du conseil de surveillance et la rémunération des membres des comités spécialisés en fonction du nombre des réunions auxquelles ils auront participé.

### **L'organisation et les informations sociales**

L'organigramme n'a pas connu de modification. Cinq directions restent ainsi rattachées au directoire

- la direction générale opérationnelle France, comprenant deux directions générales adjointes, l'une chargée du marketing, l'autre des relations commerciales (éditeurs, partenaires) et du développement, tandis que divers services sont directement rattachés au directeur général ;
- la direction générale adjointe en charge des finances ;
- la direction des ressources humaines ;
- la direction des systèmes d'information ;
- la direction du développement international, dont un nouveau responsable a pris la charge en octobre 2008.

La supervision de la filiale OFUP qui, tout en disposant de ses propres équipes, fait largement appel aux prestations de la société mère, est assumée directement par le président du directoire.

Les informations à caractère social requises par la réglementation figurent en annexe III à ce rapport.

### **Recherche et développement**

Depuis toujours, l'activité du groupe s'efforce d'apporter, à ses diverses parties prenantes (éditeurs, partenaires, consommateurs) des solutions innovantes et multiplie les tests destinés à en tester la réceptivité. Plus récemment, les actions entreprises pour développer des canaux alternatifs de prospection et de vente peuvent être considérées comme ressortissant à une activité de recherche et développement. Il en est de même des études prospectives menées pour préparer l'avènement de magazines numériques ainsi que des tests effectués de nouveaux services d'animation de fichiers offerts aux partenaires.

### **Informations environnementales**

Ni la société mère, ni aucune de ses filiales n'ont d'activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement. Diverses mesures ont été prises pour limiter la consommation d'énergie dans les bureaux et le centre de traitement de Chantilly. La récupération des papiers dans les bureaux de Montreuil et de Chantilly fait l'objet d'un contrat confié à la société CEDRE (entreprise de travail adapté utilisant le procédé développé par Elise) qui assure la collecte, le tri et le recyclage des rejets de papier produits par les deux sites français.

Il convient de mentionner que la loi de finances pour 2008 avait introduit, avec application dès le second semestre 2008, une taxe à payer par les entreprises de vente à distance, sur le recyclage du papier des mailings et des catalogues, alors que, jusque là, seuls les envois non adressés étaient sujets à taxation. La loi de finances pour 2009 a reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'obligation d'acquitter cette taxe.

Les opérations traitées dans l'immeuble de Chantilly n'ont aucun caractère polluant et le site n'est pas classé.

### **Les risques et incertitudes**

Les principaux facteurs de risques et incertitudes propres à la société et à ses filiales sont décrits et commentés dans l'annexe V. Ajoutons que la société a entrepris, avec l'assistance du cabinet Ernst & Young, une démarche pour établir une cartographie de ses risques et en améliorer la gestion au travers de son contrôle interne. Le rapport joint du président du conseil de surveillance donne à ce sujet toutes précisions utiles.

## **EVENEMENTS RECENTS, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Depuis le début de l'exercice 2009, dans un contexte économique difficile, la société constate une volatilité certaine des taux de réponse du marché. Prenant acte des incertitudes importantes de l'économie et des industries connexes à son activité, la société ne peut formuler de commentaires sur l'activité 2009.

Néanmoins, ADLPartner dispose de fondamentaux structurels solides (récurrence du portefeuille d'abonnements) et de moyens financiers préservés.

## **LES RESOLUTIONS**

Les six premières résolutions qui vous sont soumises ont trait à l'approbation des comptes, sociaux et consolidés, à l'affectation des bénéfices et à l'approbation des conventions résultant de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

La septième résolution vous propose de fixer à 140.000 € le montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance, ce montant étant sans changement par rapport à celui du précédent exercice.

La huitième résolution vous propose de renouveler l'autorisation accordée au directoire à l'effet de consentir des options d'achat d'actions au personnel salarié ainsi qu'aux mandataires sociaux du groupe, en précisant les conditions d'encadrement en vigueur.

La neuvième résolution vous propose d'autoriser le directoire à attribuer gratuitement des actions de la société à ces mêmes personnes.

La dixième résolution vous propose d'autoriser le directoire à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérent à un plan d'épargne d'entreprise. Une telle résolution doit obligatoirement être présentée aux actionnaires tous les 3 ans dès lors que la participation des salariés au capital de la société est inférieure à 3%. Compte tenu de la structure actionnariale de la société, nous recommandons néanmoins de rejeter cette résolution.

La onzième résolution vous propose de modifier les statuts de la société pour les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions légales relatives à la tenue des assemblées générales.

Quant à la douzième résolution, elle a trait aux pouvoirs pour formalités.

En terminant ce rapport, nous voulons exprimer nos remerciements au personnel de l'entreprise, qu'il exerce ses fonctions au sein de la société mère ou au sein de ses filiales. Tout le personnel, à l'étranger comme en France, est motivé pour relever les défis que nous impose le contexte mondial, le groupe continuera à mettre en œuvre une politique d'adaptation à l'évolution de ses marchés et s'efforcera, comme par le passé, de créer de la valeur pour les actionnaires.

LE DIRECTOIRE

## ANNEXE I

### Liste des divers mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2008

Mandat ADLPartner	Liste des mandats exercés dans toutes sociétés en 2008	Liste des fonctions exercées dans toutes sociétés en 2008
M. Philippe Vigneron Président du conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Gérant de la SARL Le Grand Tirage</li> <li>– Gérant de la SARL Sogespa</li> <li>– Gérant de la SARL SIDD</li> <li>– Gérant de la SCI de la rue de Bourbon</li> <li>– Gérant de la SCI de l'avenue de Chartres</li> <li>– Gérant de la SARL CEDRE</li> </ul>	
Mme Robin Smith Vice-présidente du conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Chairman Publishers Clearing House (USA)</li> <li>– Chairman Jennyson/Dryden and Target Retail Funds</li> <li>– Director Prudential Mutual Funds (USA)</li> </ul>	
M. Xavier Bouton Membre du conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président du conseil de surveillance de F.S.D.V. (Faièneries de Sarreguemines Digoïn &amp; Vitry Le François)</li> <li>– Administrateur de STROER France</li> <li>– Member of the board of Directors of DUFY AG</li> <li>– Chairman of DUFY TUNISIE SA et DUFY ADVERTISING SA</li> </ul>	
Mme Claire Brunel Membre du conseil de surveillance		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Chargée de recrutement au Crédit Agricole S.A.</li> </ul>
M. Michel Gauthier Membre du conseil de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur de la Société de la Tour Eiffel</li> <li>– Gérant de la SARL Omnium Pavoie Provect</li> <li>– Gérant d'ADLPartner Marketing GmbH (RFA)</li> <li>– Gérant de Suscripciones España</li> <li>– Administrateur de la Cie des Caoutchouc du Pakidié (Côte d'Ivoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Liquidateur de La Salamandre Investissements France</li> </ul>
Mme Deborah Holland Membre du conseil de surveillance		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Executive vice president Publishers Clearing House (USA)</li> </ul>
Mme Isabelle Laurioz Membre du conseil de surveillance		

## Assemblée Générale

### Rapport de gestion du directoire

<p>M. Thierry Lovenbach</p> <p>Membre du conseil de surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président de la SAS Altor Industrie (jusqu'au 22/04/08)</li> <li>– Président de la SAS Broderies Deschamps (jusqu'au 2/09/08)</li> <li>– Président de Opale Lace (Thaïlande)</li> <li>– Administrateur de Fenway Group Belgique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– gérant de la SARL Fenway Group</li> </ul>
<p>M. William Low</p> <p>Membre du conseil de surveillance</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Senior vice-president et general counsel de Publishers Clearing House (USA)</li> </ul>
<p>M. Olivier Mellerio</p> <p>Membre du conseil de surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président directeur général de la SA Mellerio International</li> <li>– Administrateur de la SA Mellerio dits Meller</li> <li>– Associé gérant de la SARL Interfinexa</li> </ul>	
<p>Publishers Clearing House</p> <p>Représentant permanent</p> <p>M. Andrew Goldberg</p> <p>Membre du conseil de surveillance</p>		
<p>M. Jacques Spriet</p> <p>Membre du conseil de surveillance</p>		
<p>M. Jean-Marie Vigneron</p> <p>Président du directoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Administrateur de la SAS OFUP</li> <li>– Co-gérant de Abo Service International GmbH (RFA)</li> <li>– Gérant d'ADLPartner Hispania</li> <li>– Director de ADLPartner UK Limited</li> <li>– Administrateur de la SAS IORGA Group</li> </ul>	
<p>M. Olivier Riès</p> <p>Membre du directoire et directeur général</p>		

ANNEXE II

Rémunérations des mandataires sociaux d'ADLPartner  
(président du conseil de surveillance et membres du directoire)

Rémunérations dues au titre des exercices 2007 et 2008 En euros	Philippe Vigneron		Jean-Marie Vigneron		Olivier Riès	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
	Rémunération fixe (brute)	160 000	160 000	267 500	250 000	172 000
Rémunération variable + prime d'objectifs (brute)			171 000	200 000	155 523	137 387
Rémunération exceptionnelle (brute)						
Avantages en nature (voiture)			5 612	3 364	4 278	4 278
Jetons de présence	11 400	10 000				
Total	171 400	170 000	444 112	453 364	331 801	301 660
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			105 837	99 606	10 775	25 113
<b>TOTAL</b>	<b>171 400</b>	<b>170 000</b>	<b>549 949</b>	<b>552 970</b>	<b>342 576</b>	<b>326 773</b>

Rémunérations versées au cours des exercices 2007 et 2008 En euros	Philippe Vigneron		Jean-Marie Vigneron		Olivier Riès	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
	Rémunération fixe (brute)	160 000	160 000	267 500	250 000	172 000
Rémunération variable + prime d'objectifs (brute)			200 000	50 000	138 941	106 510
Rémunération exceptionnelle (brute)						
Avantages en nature (voiture)			5 612	3 364	4 278	4 278
Jetons de présence	11 400	10 000				
<b>TOTAL</b>	<b>171 400</b>	<b>170 000</b>	<b>473 112</b>	<b>303 364</b>	<b>315 219</b>	<b>270 783</b>

Options d'achats d'actions attribuées au titre de l'exercice	Jean-Marie Vigneron			Olivier Riès	
	2008		2007	2008	2007
	L	M	J	N	K
Numéro et date du plan	04/06/2008	17/06/2008	15/10/2007	22/12/2008	04/03/2008
Valorisation des options selon la méthode retenue dans les comptes consolidés	92 842 €	12 995 €	99 606 €	10 775 €	25 113 €
Nombre d'options attribuées au titre de l'exercice	23 062 €	3 246 €	18 145 €	4 460 €	6 322 €
Prix d'exercice	10,84 €	10,78 €	14,88 €	7,40 €	10,44 €

Options d'achats d'actions levées au cours de l'exercice	Jean-Marie Vigneron			Olivier Riès	
	2008	2007	2008	2007	
				A	F
Numéro et date du plan				01/10/2002	03/02/2003
Nombre d'options levées durant l'exercice				28 925	40 185
Prix d'exercice				6,78 €	1,43 €
Année d'attribution				2002	2003



### Rémunérations des membres du conseil de Surveillance (autres que le président)

Au titre des exercices 2007 et 2008 En Euros	Claire Brunel		Isabelle Laurioz		Michel Gauthier	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Rémunération directe (brute)						
Rémunération indirecte (brute)					53 700	63 600
Jetons de présence	11 400	10 000	11 400	10 000	11 400	10 000
Rémunération participation comités						
<b>TOTAL</b>	<b>11 400</b>	<b>10 000</b>	<b>11 400</b>	<b>10 000</b>	<b>65 100</b>	<b>73 600</b>

Au titre des exercices 2007 et 2008 (En euros)	Xavier Bouton		Thierry Lovenbach		Jacques Spriet		Olivier Mellerio	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Rémunération directe (brute)								
Rémunération indirecte (brute)	30 500	30 500						
Jetons de présence	11 400	10 000	11 400	10 000	11 400	10 000	11 400	10 000
Rémunération participation comités	500		1 000	1 500			1 500	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>42 400</b>	<b>40 500</b>	<b>12 400</b>	<b>11 500</b>	<b>11 400</b>	<b>10 000</b>	<b>12 900</b>	<b>11 000</b>

Pour les membres du conseil de surveillance mentionnés ci-dessus, les rémunérations perçues au titre des années 2007 et 2008 ont été effectivement versées au cours des mêmes années.

En ce qui concerne les membres du conseil représentant Publishers Clearing House, les personnes physiques ont renoncé à percevoir leurs jetons de présence au bénéfice de l'entreprise qu'ils représentent et, en conséquence 45.600 €, ont été versés à la société Publishers Clearing House en 2007 et en 2008.

### Politique de rémunération des dirigeants

Les diverses conditions appliquées aux rémunérations des cadres dirigeants s'appuient sur les recommandations de la société spécialisée Towers Perrin et se réfèrent ainsi à des conditions de marché applicables à des sociétés exerçant dans des conditions proches de celles d'ADLPartner.

En sa qualité de président du conseil de surveillance, M. Philippe Vigneron perçoit une rémunération annuelle de 160.000 € attribuée par le conseil.

La rémunération de M. Jean-Marie Vigneron, président du directoire, est composée d'une partie fixe et d'une partie variable (bonus) calculée en fonction de l'atteinte du résultat Groupe budgété (en termes de résultat net part du groupe avant impôt d'une part et de variation de valeur du portefeuille ADL du Groupe d'autre part). Il dispose en outre d'une voiture de fonction. Il est également titulaire de 6 plans d'options d'achat d'actions pour un total de 85.383 actions, qui ne sont exerçables qu'après un délai de trois ans à compter de leur attribution et à condition qu'il soit toujours en fonction. En outre, 5.445 options ne seront exerçables que si, au cours des 4 années ayant suivi l'attribution, le cours de l'action reste supérieur pendant au moins 20 séances consécutives à 120% du prix d'exercice.

M. Olivier Riès est membre du directoire et directeur général d'ADLPartner, en même temps qu'il est titulaire d'un contrat de travail comme directeur marketing et commercial. A ce titre, il perçoit une rémunération fixe à laquelle s'ajoute une rémunération variable calculée pour partie en fonction de l'atteinte du résultat France budgété (en termes de résultat d'exploitation d'une part et de valeur du portefeuille ADL d'autre part) et pour une autre partie à hauteur de 0,366 % du « résultat d'exploitation France corrigé » (hors impact d'éventuelles opérations de croissance externe) égal à la somme suivante : 50% du résultat d'exploitation + 50% de la variation de valeur du portefeuille ADL. Il dispose d'une voiture de fonction. M. Olivier Riès a exercé au cours de l'exercice 2007 la totalité des deux premiers plans d'options qui lui avaient été consentis, soit 69.110 options. Il reste bénéficiaire de 3 plans d'options d'achat d'actions portant sur 20.620 actions, qui ne sont exerçables qu'après un délai de trois ans à compter de leur attribution et à condition qu'il soit toujours en fonction (sur ce total de 20.620 actions, 4.459 ne sont exerçables qu'après un délai de cinq ans et à des conditions particulières).

MM. Jean-Marie Vigneron et Olivier Riès bénéficiaient jusqu'en 2008, en cas de rupture de leurs contrats de travail, d'un engagement de versement d'une indemnité égale à 24 mois de la rémunération mensuelle moyenne perçue au cours des douze derniers mois.

En application de la loi TEPA, le conseil de surveillance du 28 mars 2008 a décidé d'allouer à Messieurs Jean-Marie Vigneron et Olivier Riès les avantages ci-après dont le bénéfice est subordonné au respect des conditions suivantes, définies conformément aux dispositions de l'article L225-42-1 du Code de Commerce :

Dans le cadre de l'application des règles ci-après exprimées, le mot « résultat » est défini comme suit : le résultat est déterminé sur la base des comptes consolidés après déduction des intérêts minoritaires. Il s'agit du résultat opérationnel bénéficiaire auquel est ajoutée la variation de valeur avant IS - entre le 1/1 et le 31/12 de chacune des années considérées - des portefeuilles d'abonnements détenus par les différentes entités du groupe ADLPartner, telle qu'elle figure dans les annexes du rapport annuel de la société ADLPartner.

## **I - en ce qui concerne Monsieur Jean-Marie Vigneron :**

Il est rappelé que Monsieur Jean-Marie Vigneron exerce les fonctions de président du directoire de la société ADLPartner depuis le 21 décembre 2005.

A ce titre, le conseil de surveillance fixe comme suit le montant des indemnités (« rémunérations différées ») qui lui seraient versées dans les cas de cessation de son mandat définies ci-après :

1.1. Si le mandat prend fin pour quelque cause que ce soit autre que par suite du changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce et à l'exclusion du cas de rupture à l'initiative de l'intéressé.

1.1.1. Aussi longtemps que le « résultat » de l'exercice clos au titre de l'année N-1, précédent celui au cours duquel est intervenue la cessation du mandat (année N), est supérieur ou égal à 50% du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale au moins à trois années de la partie fixe de sa rémunération brute au jour de la cessation de son mandat, augmenté d'un montant égal à deux fois le montant du bonus qui lui a été versé au titre de l'année N-1.

1.1.2. Si le « résultat » de l'année N-1 est inférieur à 50 % - mais supérieur ou égal à 20 % - du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale à au moins deux années de la partie fixe de sa rémunération brute au jour de la cessation de son mandat.

1.1.3. Au cas où le fait générateur de la cessation du mandat, à l'exclusion des cas visés au paragraphe III interviendrait avant l'année civile 2013 et si le « résultat » de l'année N-1 est inférieur à 20 % du « résultat » de l'année N-2, aucune rémunération différée ne sera due au mandataire.

1.1.4. Au cas où le fait générateur de la cessation du mandat, à l'exclusion des cas visés au paragraphe III, intervient après l'année civile 2012, et si la moyenne arithmétique des résultats des années N-1 et N-2 est inférieure à 20 % de la moyenne arithmétique des résultats des années N-2 et N-3, aucune rémunération différée ne sera due au mandataire.

1.2. En cas de changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce et que, dans cette hypothèse :

- son mandat social arrive à son terme normal et n'est pas renouvelé,
- il est mis fin à son mandat par suite d'une décision de révocation,
- la cessation de son mandat est provoquée par une rétrogradation ou une mutation s'accompagnant de la réduction de l'une ou l'autre des composantes de sa rémunération : salaire fixe ou bonus non compensée par une hausse de la composante non réduite ou par une demande de changement du lieu d'exercice du mandat en dehors de la région Ile-de-France,

la rémunération différée sera, dans ces cas, déterminée selon la formule exposée au 1.1.1 ci-dessus. Toutefois, la partie variable de l'indemnité sera égale à trois années du Bonus cible (Target Bonus) fixé au titre de l'exercice au cours duquel la cessation du mandat intervient.

## **II - en ce qui concerne Monsieur Olivier Riès :**

Il est rappelé que Monsieur Olivier Riès exerce les fonctions de membre du directoire de la société ADLP depuis le 21 décembre 2005.

A ce titre, le conseil de surveillance fixe comme suit le montant des indemnités (« rémunération différée ») qui lui seraient versées dans les cas de cessation de son mandat définies ci-après :

2.1. Si le mandat prend fin pour quelque cause que ce soit autre que par suite du changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce et à l'exclusion du cas de rupture à l'initiative de l'intéressé.

2.1.1. Aussi longtemps que le « résultat » de l'exercice clos au titre de l'année N-1, précédent celui au cours duquel est intervenue la cessation du mandat (année N), est supérieur ou égal à 50% du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale à douze mois de la partie fixe de la rémunération brute qui lui est versée par la société appréciée au jour de la cessation de son mandat, augmenté d'un montant égal au bonus qui lui a été versé au titre de l'année N-1), affecté d'un coefficient pouvant varier entre 60% au minimum et 140% au maximum ;

Ce coefficient sera égal à la moyenne arithmétique, appréciée sur les exercices N-3, N-2 et N-1, du ratio suivant : Bonus perçu au titre de l'année considérée / Bonus cible (Target Bonus). Par exemple, si cette moyenne arithmétique ressort à 0,80, le multiple sera alors égal à 80%.

2.1.2. Si le « résultat » de l'année N-1 est inférieur à 50 % - mais supérieur ou égal à 20% - du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale à douze mois de la partie fixe de la rémunération brute qui lui est versée par la société appréciée au jour de la cessation de son mandat.

2.1.3. Au cas où le fait générateur de la cessation du mandat, à l'exclusion des cas visés au paragraphe III, interviendrait avant l'année civile 2013 et si le « résultat » de l'année N-1 est inférieur à 20 % du « résultat » de l'année N-2, aucune rémunération différée ne sera due au mandataire.

2.1.4. Au cas où le fait générateur de la cessation du mandat, à l'exclusion des cas visés au paragraphe III, intervient après l'année civile 2012, et si la moyenne arithmétique des résultats des années N-1 et N-2 est inférieure à 20 % de la moyenne arithmétique des résultats des années N-2 et N-3, aucune rémunération différée ne sera due au mandataire.

2.2. En cas de changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce et que, dans cette hypothèse :

- son mandat social arrive à son terme normal et n'est pas renouvelé,
- il est mis fin à son mandat par suite d'une décision de révocation,
- la cessation de son mandat est provoquée par une rétrogradation ou une mutation s'accompagnant de la réduction de l'une ou l'autre des composantes de sa rémunération : salaire fixe ou bonus, non compensée par une hausse de la composante non réduite ou par une demande de changement du lieu d'exercice du mandat en dehors de la région Ile-de-France,

la rémunération différée sera, dans ces cas, déterminée selon la formule exposée au 2.1.1 ci-dessus. Toutefois, la partie variable de l'indemnité sera calculée sur la base du Bonus cible (Target Bonus) fixé au titre de l'exercice au cours duquel la cessation du mandat intervient.

### **III - En outre, aucune rémunération différée ne sera due à Messieurs Jean-Marie Vigneron ou Olivier Riès dans les cas suivants :**

- Au cas où la cessation de leur mandat est causée par le redressement ou liquidation judiciaire de la société ;
- en cas de décès, de départ ou mise à la retraite de l'un d'eux ;
- en cas d'empêchement personnel de l'un d'eux (notamment exercice d'une profession incompatible avec les fonctions de dirigeant, faillite personnelle, interdiction de gérer, survenance d'une incapacité, maladie empêchant le dirigeant d'assumer ses fonctions de manière durable) ;
- en cas de démission ou toute forme de départ volontaire de l'un d'eux ;
- en cas de changement des fonctions du mandataire avec toutefois maintien de la rémunération fixe et variable au niveau existant avant ce changement ;
- en cas de faute grave.

## **ANNEXE III**

### **Informations à caractère social**

#### **En France**

Au cours de l'année 2008, la société a procédé à 124 recrutements répartis entre 35 CDI et 89 CDD. La société a constaté 18 départs répartis entre 11 démissions, 6 licenciements et 1 départ en retraite.

L'effectif présent au 31 décembre 2008 s'élevait à 260 personnes, dont 38 travaillant à temps partiel (17 cadres et 21 non cadres), se décomposant entre 7 à 90%, 27 à 80%, 3 à 60% et 1 à 40%. Aucun de ces temps partiels n'a fait l'objet d'une demande de la part de l'entreprise ; il s'agit toujours d'un choix opéré à titre personnel.

La convention collective applicable à l'entreprise est la Convention collective nationale des entreprises de vente à distance (n°3333).

Le régime des employés et agents de maîtrise prévoit 1.591 heures de travail effectif par an, sur la base de semaines de 36,30 heures. Celui des cadres prévoit 216 jours de travail effectif par an.

Les rémunérations versées sont conformes à celles du marché.

La formation fait l'objet d'une attention particulière : en 2008, son coût (250.000 €) a représenté 2,24 % de la masse salariale.

Les Institutions Représentatives du Personnel (Comité d'entreprise, Délégués du personnel sur chacun des sites, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sur le site de Chantilly) sont réunies régulièrement, dans le respect de la réglementation en vigueur, chaque réunion faisant l'objet d'un procès verbal diffusé auprès des salariés. Le Comité d'Entreprise reçoit tous les documents qui doivent être portés à sa connaissance et il est systématiquement consulté préalablement à toute prise de décision devant faire l'objet d'une consultation.

#### **En Allemagne**

Abo Service International emploie 17 personnes à plein temps et 2 personnes à temps partiel. ADLPartner Marketing n'emploie aucun personnel.

#### **En Espagne**

L'effectif est de 6 personnes à plein temps et 1 personne à temps partiel.

## ANNEXE IV

### Tableau des délégations de compétence

L 225-129-1, L225-129-2, L225-100

Date de l'autorisation	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2008
	Néant		

## ANNEXE V

### Principaux facteurs de risques et incertitudes

Comme indiqué dans le rapport de gestion ainsi que dans le rapport du président sur le contrôle interne, la société a procédé en 2008 à un exercice de cartographie de ses risques. On présente ci-après une description par nature de ces principaux risques.

#### 1. Risques liés aux immobilisations

La société est propriétaire de son centre de traitement construit sur un terrain appartenant à une SCI qu'elle contrôle à 100 %. Aucun risque particulier n'affecte ce terrain ni les constructions qui y sont édifiées ; celles-ci sont normalement assurées (voir plus loin). La société ne possède aucune immobilisation corporelle significative en dehors des matériels installés dans ce centre, qui font l'objet de maintenances régulières, ne présentent pas de risque d'obsolescence particulier et sont couverts par les polices d'assurance. La société n'est pas assurée sur le risque d'exploitation.

#### 2. Risques liés aux stocks

La vente d'abonnements n'entraîne aucun stock physique. De même, les matériels promotionnels (documents de mailings et d'encarts) ne transitent pas physiquement par la société, étant adressés directement par les imprimeurs aux routeurs chargés de leur expédition ; la société n'en a que la propriété juridique.

Les seuls stocks physiques significatifs sont ceux constitués par les livres ainsi que par les primes et cadeaux promotionnels. Ces stocks ne sont que partiellement détenus par la société, étant souvent répartis entre les fournisseurs en attente de livraison et les routeurs chargés de leur expédition.

La propriété de ces stocks est normalement assurée (voir plus loin).

Les stocks sont approvisionnés en fonction des besoins prévisionnels et font l'objet d'analyses régulières de leur rotation; en cas de nécessité, en fin de campagne, il est fait appel à des soldeurs.

#### 3. Risques liés à l'acheminement des courriers

Ils sont liés à la qualité du fonctionnement postal. Il convient de noter qu'en France, ce risque, commun à toutes les entreprises de vente à distance, a fait l'objet, à la suite des grèves de fin 1995, de négociations entre la profession et La Poste qui ont conduit l'opérateur à prévoir la mise en place d'un réseau de substitution en cas de perturbation nationale majeure.

#### 4. Risques liés aux clients

Les opérations menées en partenariat ne présentent qu'un risque symbolique puisque les montants sont prélevés par les partenaires pour être reversés à la société. Tous les partenaires sont de grandes entreprises solvables.

Le risque clients est donc exclusivement constitué par les opérations de ventes d'abonnements à durée déterminée et de livres, lorsqu'elles ne font pas l'objet d'un paiement à la commande. L'encours est constitué d'un grand nombre de sommes unitairement peu importantes. Les retards de paiement sont systématiquement relancés en application d'une procédure définie, avant remise à une société de recouvrement. L'encours clients fait l'objet, à chaque clôture, d'une analyse qui donne lieu au calcul d'une provision déterminée sur une base statistique.

#### 5. Risques liés aux éditeurs

En cas de cessation de parution d'un magazine, l'abonné se voit proposer un abonnement de substitution, ce que permet toujours l'étendue des relations éditeurs de la société. L'offre proposée par les éditeurs de livres permet des choix qui mettent la société à l'abri de toute dépendance.

## 6. Risques liés aux partenaires

Il convient de rappeler qu'en cas de perte d'un partenaire, le portefeuille d'abonnements reste acquis à ADLPartner pour sa durée de vie, ce qui lui assure en moyenne plus de 30 mois de recettes sans avoir à exposer de frais commerciaux directs et laisse le temps de trouver d'autres partenaires en substitution. La croissance et la valeur de l'actif incorporel seraient affectées, mais pas la rentabilité à court terme. Le volume d'affaires d'abonnements à durée libre en France réalisée avec les clients du partenaire le plus important représente environ 15% du volume d'affaires total.

## 7. Risques informatiques

Les programmes et données informatiques font l'objet de sauvegardes quotidiennes en liaison avec les prestataires informatiques. La cartographie des risques a cependant montré qu'une défaillance grave des systèmes et la possibilité d'intrusions malveillantes figuraient parmi les risques les plus sérieux auxquels la société pourrait être confrontée. Des mesures seront progressivement mises en place pour les réduire.

## 8. Risques juridiques

Les risques juridiques susceptibles d'affecter la société sont ceux liés à la pratique de la vente à distance et plus particulièrement à l'organisation des loteries qui servent d'outils promotionnels à la vente d'abonnements à durée déterminée. La société, membre de la fédération professionnelle, respecte la charte déontologique de la FEVAD.

Tous les messages diffusés font l'objet de multiples contrôles, par le service juridique ad hoc de la société, par ses conseillers extérieurs et, quand il s'agit de messages adressés au nom d'un partenaire, par les services juridiques du partenaire.

Les loteries sont soumises à de strictes législations propres à chaque pays. Là également le service juridique interne et les conseils extérieurs sont attentifs au respect de toutes les obligations.

## 9. Risques financiers

### 9.1. Risques de change

Le groupe est exposé à un risque de change sur les prêts consentis à ses filiales en Grande-Bretagne et au Brésil qui, au 31 décembre 2008, s'élevaient à 1.348 k€ pour la Grande-Bretagne (1.751 k€ en 2007) et à 1.917 k€ pour le Brésil (1.272 k€ en 2007), ainsi qu'en Suisse sur la créance sur la société Payot Naville Distribution, qui s'élevait à 67 k€ au 31 décembre 2008 (137 k€ en 2007). Ce risque n'est pas couvert.

### 9.2. Risques de liquidité et de taux

La société ADLPartner dispose de lignes de crédit bancaire non confirmées totalisant 9 M€ et qu'elle n'utilise pas. Les filiales n'ont contracté aucun emprunt bancaire. Le groupe ne fait appel ni à l'affacturage ni à la mobilisation de ses créances.

Les intérêts sur les autres dettes sont à taux variable, indexé sur la moyenne des taux effectifs moyens trimestriels des établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée supérieure à 2 ans.

#### Analyse du risque de liquidité et de taux

Nature	Taux	Montant global des lignes (k€)	Échéances	Existence ou non de couverture
Lignes crédit court terme non confirmées et non utilisées	Taux variable	9 000	Néant	non
Emprunt moyen terme sur 5 ans jusqu'au 01/07/2010	Taux variable	330	Semestrielle	non

<b>Emprunt moyen terme, taux variable (au 31/12/08) :</b>		<b>6,210%</b>
Variation de 1% du taux	0,062%	6,272%
Variation de 100 points de base du taux	1,000%	7,210%

Echéancier de l'emprunt		A moins d'un an jusqu'à la clôture 2009	
		Variation de 1% du taux (k€)	Variation de 100 points de base du taux (k€)
01/01/2009	330	0,000	0,000
01/07/2009	220	0,001	1,100
01/01/2010	110	0,000	0,550
<b>TOTAL</b>		<b>0,001</b>	<b>1,650</b>

Le taux de cet emprunt est égal à la moyenne des taux effectifs moyens trimestriels des établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée supérieure à 2 ans.

<i>Incidence sur les Frais financiers (intérêts de découvert + intérêts d'emprunts)</i>			
Frais totaux		Incidence de (1) à (3) sur les frais totaux	
		Variation de 1% du taux (k€)	Variation de 100 points de base du taux (k€)
31/12/2008	76	0,00%	2,17%

<i>Risque de taux (au 31/12/08)</i>			
En k€	à 1 an	1 an à 5 ans	au-delà
Passifs financiers	452	220	
Actifs financiers	21 357		
Position nette avant gestion	20 905		
Hors bilan	0		
Position nette après gestion	risque couvert	risque couvert	risque couvert

### **9.3. Risque sur actions**

En dehors des actions auto-détenues, la société investit sa trésorerie en Sicav ne générant pas de risque sur le capital ou en comptes bloqués auprès de banques de réputation internationale. La filiale allemande, seule à avoir une trésorerie excédentaire, suit la même politique.

Les actions auto-détenues ne présentent aucun risque et recèlent au contraire une plus value latente importante au niveau des comptes sociaux.

### **10. Risques liés à l'activité internationale**

L'activité internationale s'exerce uniquement dans des pays politiquement stables, économiquement développés ou émergent (Brésil) et ne présente donc aucun risque particulier de nature politique. Les opérations internationales sont évidemment soumises à des risques de marché propres à chaque pays, susceptibles d'affecter la réceptivité des consommateurs, les durées de vie des abonnements, l'intérêt des partenaires et/ou des éditeurs etc... A la suite de décisions de retrait prises au cours des dernières années, ce risque est en diminution notable.

### **11. Assurances**

Les contrats d'assurance ont été souscrits auprès de diverses compagnies de premier plan telles que AXA, GE Assurances, Zürich, etc....

**Assemblée Générale**  
Rapport de gestion du directoire

<b>CONTRAT</b>	<b>ASSURES</b>	<b>COMPAGNIE</b>	<b>ECHÉANCE</b>
(Responsabilité Civile vis à vis des tiers )		THEOREME	
<b>RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON DES PRODUITS</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>AXA Courtage</b>	<b>01-janv</b>
Tous dommages garantis			
Dommages corporels			
Atteinte accidentelle à l'environnement			
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus			
Dommages immatériels non consécutifs			
Faute inexcusable			
Dommages aux biens confiés			
Reconstitution de documents			
RC après livraison des produits			
Tous dommages garantis			
Dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus			
Dommages immatériels non consécutifs			
Frais de retrait des produits			
Recours			
<b>INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE</b>		<b>GE Assurances</b>	<b>01-janv</b>
(Dommages des biens)		THEOREME	
<b>MULTIRISQUE INDUSTRIELLE</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>COVEA RISKS</b>	<b>01-janv</b>
Assurance Globale dommages aux biens			
Assurance des Investissements			
Risques locatifs ou Bâtiments			
Recours des voisins et tiers			
Frais et Pertes divers			
Frais supplémentaires d'exploitation			
Pertes Indirectes 10% sur Bâtiments et Contenu			
(Dommages des biens)		THEOREME	
<b>MULTIRISQUE INFORMATIQUE</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>ALBINGIA</b>	<b>05-juil</b>
		THEOREME	
<b>ASSURANCE AUTOMOBILE FLOTTE</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>AXA France</b>	<b>01-mai</b>
Peugeot Expert garantie Tous risques			
Audi S3 garantie Tous risques			
Volvo V50 garantie Tous risques			
Land Rover Freelander garantie Tous risques			
Fenwick Transpal garantie en RC			
		AON	
<b>ASSURANCE AUTOMOBILE FLOTTE MONTREUIL</b>	<b>MONTREUIL</b>	<b>EQUITE</b>	<b>01-mai</b>
		THEOREME	
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT GROUPE</b>		<b>ZURICH</b>	<b>21-sept</b>
Président = Décès, Invalidité Permanente et Partielle (selon barème)	JMV		
Directeur Général = Décès, Invalidité Permanente et Partielle (selon barème)	OR		
	PG		
<b>ASSISTANCE- DEPLACEMENTS A L'ETRANGER</b>		<b>MONDIAL ASSISTANCE</b>	<b>19-nov</b>
Rapatriement	PHV		
Prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation	JMV		
Envoi d'un collaborateur de remplacement	RC		
Perte ou vol d'effets personnels	RR		
Paieement d'honoraires	PC		
Avance de la caution pénale			
		CRF	
<b>RESPONSABILITE CIVILE DIRIGEANTS</b>		<b>AIG</b>	<b>01-sept</b>
Dommages intérêts dus			
Aux tiers lésés			
Frais de défense civile et pénale			
Frais de gestion de crise			
Faute non séparable personne physique			

PRIME 2009	PRIME 2008	CAPITAUX	OBSERVATIONS	FRANCHISE
17 493 €	20 968 €			
		9 100 000 €	par année d'assurance	
		9 100 000 €	par année d'assurance	Néant
		750 000 €	par année d'assurance	750 €
		2 000 000 €	par année d'assurance	500 €
		250 000 €	par année d'assurance	1 000 €
		1 000 000 €	par année d'assurance	750 €
		220 000 €	par année d'assurance	1 000 €
		30 000 €	par année d'assurance	1 200 €
		2 200 000 €	par année d'assurance	
		2 200 000 €	par année d'assurance	500 €
		250 000 €	par année d'assurance	500 €
		200 000 €	par année d'assurance	2 000 €
		20 000 €	par litige	exclu les litiges inférieurs à 500 €
-	-	non applicable		néant
48 325 €	46 214 €			
		11 013 489 €		
		1 760 968 €		
		inclus dans Ass. Globale		
		2 198 814 €		
		1 825 019 €		
		577 560 €		
		1 101 349 €		
	680 €	192 500 €	XEROX DC 5000	996 €
	4 742,77 €		par sinistre	221 €
			par sinistre	920 €
			par sinistre	920 €
			par sinistre	920 €
	6 305 €		par sinistre	600 €
	1 128 €			
		336 658 €	Paiement des indemnités contractuelles	Néant
		333 791 €	en cas d'accident corporel subi avant 70	Néant
		333 791 €	ans, 24/24H au cours de la vie profes-	Néant
			sionnelle et privée dans le Monde entier	Néant
		800 000 €	Plein par événement	
	887 €			
	8 191 €	5 000 000 €	APPLICABILITE DU CONTRAT	néant
			MONDE ENTIER	
			si filiales aux US et Canada	usd 30,000
				néant
				néant
			avenant 28/04/06 envoyé à M.Gauthier	



# Rapport du conseil de surveillance

---

Mesdames, messieurs,

Nous avons tenu en 2008 six réunions, dont deux par téléphone, et la participation à nos réunions est restée constante, toujours largement au dessus du quorum minimum nécessaire pour la validité des délibérations. En dehors de la réunion par téléphone du 11 janvier 2008 qui a été exclusivement consacrée à l'examen du projet de reprise des activités de l'OFUP, le directoire nous a normalement tenus au courant de la marche des affaires du groupe et nous a régulièrement consultés sur ses choix et ses orientations. En particulier, les comptes de l'exercice 2007 et du premier semestre 2008, et le projet de budget pour 2009 ont fait l'objet de présentations détaillées.

Les comptes sociaux et consolidés que le directoire vous soumet ce jour nous ont été présentés le 20 mars 2009 et, conformément à la recommandation de notre comité d'audit, nous les avons approuvés sans réserve. De même nous n'avons fait aucune remarque concernant le rapport de gestion du directoire, pas plus que concernant les projets de résolutions qu'il soumet à vos suffrages. Concernant plus précisément l'affectation du bénéfice social, nous avons approuvé la progression proposée qui n'entame en rien la capacité de la société à faire face à une période difficile ou à une opportunité de croissance externe.

Nous nous associons donc aux recommandations du directoire de voter l'ensemble des résolutions qui vous sont soumises, à l'exception de la dixième résolution relative à l'autorisation à conférer au directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.

Nous nous associons également à lui pour les remerciements adressés au personnel du groupe.

Nos deux comités spécialisés, d'audit et des rémunérations, nous ont régulièrement fait rapport sur les sujets qu'ils ont eu à traiter et nous avons retenu leurs propositions.

Comme le directoire vous l'a exposé dans son rapport de gestion, le recul du bénéfice du groupe en 2008 est dû essentiellement à deux facteurs : d'une part les difficultés rencontrées par Abo Service International en Allemagne en raison de graves perturbations du marché consécutives au comportement de certains acteurs, d'autre part à l'intégration d'une nouvelle filiale dont le premier exercice après reprise enregistre des coûts exceptionnels de redémarrage. Au-delà de ces événements ponctuels l'ayant affecté en 2008, nous tenons à souligner la bonne santé du groupe, tant sur le plan commercial que sur le plan financier. Certes, le futur immédiat présente beaucoup d'éléments d'incertitude, mais votre conseil de surveillance considère que le groupe est parfaitement en mesure de faire face aux difficultés conjoncturelles présentes et tient à exprimer sa totale confiance dans les équipes du groupe pour relever les défis liés à cette situation.

Conformément à la loi, le président de votre conseil de surveillance va maintenant vous présenter son rapport sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur le contrôle interne, rapport qui, selon la nouvelle réglementation, nous a été communiqué et que nous avons approuvé.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

# Rapport du Président du Conseil de Surveillance

## sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 7 du Code de commerce. Il a été approuvé par le Conseil de surveillance dans sa séance du 20 mars 2009.

### 1. COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le conseil de surveillance de la société ADLPartner est actuellement composé des douze membres suivants :

- Monsieur Philippe Vigneron, président,
- Madame Robin Smith, vice-présidente,
- Monsieur Xavier Bouton,
- Madame Claire Brunel,
- Monsieur Michel Gauthier,
- Madame Deborah Holland,
- Madame Isabelle Laurioz,
- Monsieur Thierry Lovenbach,
- Monsieur William Low,
- Monsieur Olivier Mellerio,
- La société Publishers Clearing House, dont le représentant permanent est Monsieur Andrew Goldberg,
- Monsieur Jacques Spriet.

Aucun changement n'a affecté la composition du conseil de surveillance qui avait été désigné par l'assemblée générale des actionnaires du 21 décembre 2005, à la suite de l'approbation de l'absorption de France Abonnements par la Société et des changements statutaires l'ayant accompagnée.

Le mandat du directoire, reconduit à l'identique par le conseil de surveillance dans la séance du 22 juin 2007, viendra à échéance avec la présente assemblée. Le conseil de surveillance se propose de le renouveler à nouveau.

Je rappelle que le conseil de surveillance est composé de quatre membres représentant l'actionnaire Publishers Clearing House, quatre membres représentant le groupe familial Vigneron et quatre membres indépendants ; cette répartition en trois tiers reflète la composition de l'actionnariat, les membres indépendants assurant la représentation des intérêts extérieurs aux deux principaux actionnaires. La qualité de membre indépendant correspond à des membres du conseil qui ne sont pas salariés, sans lien avec les deux principaux actionnaires, qui ne sont ni clients, ni fournisseurs, ni banquiers du groupe et dont, de façon générale, aucune attache n'est susceptible d'entraver leur capacité de jugement dans l'exercice de leur fonction.

Des informations concernant les membres du conseil sont données dans l'annexe I au rapport de gestion.

Le conseil de surveillance s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2008, avec des ordres du jour qui ont été principalement consacrés :

- le 11 janvier (réunion téléphonique), à l'examen de la proposition du directoire d'acquiescer les actifs incorporels de l'OFUP, proposition à laquelle le conseil a donné un avis favorable ;
- le 28 mars, à l'examen des comptes 2007 et à la préparation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- le 13 juin, au renouvellement du mandat du directeur général, aux conditions de rémunération du président du directoire ainsi qu'à l'examen de la marche des affaires; en outre le président du conseil a rendu compte des réponses données au questionnaire relatif à l'évaluation du conseil ;
- le 28 août (réunion téléphonique) à l'examen avant publication des comptes semestriels ;
- le 19 septembre, à un examen plus détaillé de ces comptes semestriels et de la marche des affaires ;
- le 12 décembre, à l'examen des budgets 2009.

Bien entendu, à chaque réunion le directoire fait un exposé sur la marche des affaires accompagné d'une réestimation des résultats prévisionnels annuels et présente ses orientations relatives aux évolutions envisagées, qu'il s'agisse de choix opérationnels ou plus stratégiques. En outre, le directoire soumet au conseil de surveillance les avis financiers publiés à l'occasion des arrêtés de comptes.

Le directoire adresse aux membres du conseil de surveillance, la semaine précédant les réunions, l'ensemble des documents qui seront examinés, ce qui lui permet de consacrer le temps des séances à des commentaires et à des échanges de vues plutôt qu'à la présentation de chiffres.

Le secrétariat du conseil est assuré par la responsable juridique du groupe, étant précisé que lors de la dernière séance celui-ci a été assuré par le conseil juridique de la société en l'absence de ladite responsable. Les procès-verbaux des débats de chaque réunion sont diffusés et soumis pour approbation à chaque séance suivante.

L'assistance aux réunions du conseil est régulièrement de 83 %, cela en raison du fait que seuls deux membres américains participent à chaque réunion. Les membres absents à une réunion sont toujours représentés par un autre membre.

La première expérience d'évaluation du conseil s'est fondée sur une autoévaluation menée à partir d'un questionnaire de 33 questions couvrant divers aspects du fonctionnement et de la composition. Les réponses ont montré une grande satisfaction d'ensemble, même si quelques suggestions ont été faites pour améliorer la teneur des débats et la composition du conseil.

## **2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE**

### **2.1. Le règlement intérieur du conseil**

Le règlement intérieur du conseil, adopté le 31 mars 2006, puis actualisé en décembre 2007, précise les principes régissant le fonctionnement du conseil, ainsi que les droits et devoirs de ses membres. Il rappelle en outre la disposition statutaire listant les décisions pour lesquelles le directoire doit requérir l'autorisation du conseil de surveillance, laquelle doit être donnée à une majorité des deux tiers. Il s'agit des décisions suivantes :

- acheter ou échanger tout immeuble, ou en faire apport à une société constituée ou à constituer ;
- acheter, vendre ou échanger tout fonds de commerce, ou en faire apport à une société constituée ou à constituer ;
- vendre ou échanger toute participation dans toute société contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce, ou en faire apport à une société constituée ou à constituer ;
- procéder à toute introduction sur un marché réglementé français ou étranger des actions d'une filiale ;
- décider et/ou souscrire à toute augmentation de capital, ainsi qu'à toute réduction de capital, dans toute société contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce ;
- décider de la dissolution ou de la fusion de toute société contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce ;
- acheter toute participation dans toute société pour une somme supérieure à un montant de deux millions d'euros ;
- conclure tout emprunt d'une durée supérieure à un an et d'une somme supérieure à un montant de deux millions d'euros ;
- concourir à la constitution de toute société et
- prendre tout engagement financier nouveau d'une somme supérieure à un montant de deux millions d'euros.

### **2.2. Les comités d'étude**

Les deux comités, comité d'audit et comité des rémunérations, institués également par le conseil de surveillance dans sa réunion du 31 mars 2006, ont régulièrement rendu compte de leurs travaux au conseil de surveillance qui s'est notamment appuyé sur les recommandations du comité des rémunérations pour arrêter les conditions de rémunération du président du directoire. Ces deux comités sont composés de 3 membres du conseil, deux des 3 membres du comité d'audit étant des membres indépendants et un dans le cas du comité des rémunérations.

### **2.3. Les principes de rémunération des mandataires sociaux**

La détermination de la rémunération des mandataires sociaux, fixée par le conseil de surveillance, sur recommandation du comité des rémunérations, s'appuie sur les conseils d'un cabinet spécialisé, la société Towers Perrin. Ces rémunérations sont donc en ligne avec les pratiques de marché pour des entreprises comparables ; elles comprennent quatre composantes :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable, déterminée en fonction d'objectifs fixés annuellement pouvant combiner des objectifs chiffrés de résultats et des objectifs plus qualitatifs,
- des avantages en nature exclusivement constitués de la mise à disposition d'un véhicule,
- l'attribution d'options d'achat d'actions de la société, dont le montant nominal est fonction de la rémunération fixe, dont le prix d'exercice ne comprend aucune décote par rapport à la valeur déterminée du jour de l'attribution et dont la levée, qui pourra se faire pendant une période de quelques années après un temps de blocage, est conditionnée par la présence de l'intéressé au sein de la société. Pour le président du directoire, la levée d'une certaine quotité des options attribuées est conditionnée par une augmentation du cours de bourse. Des critères de performance ont également été introduits pour certaines des options attribuées récemment à l'autre membre du directoire. En outre, le conseil de surveillance a fixé à 25% la quotité des actions levées que les mandataires sociaux devront conserver pendant toute la durée de leur mandat. Plus d'informations sont fournies à ce sujet dans le rapport spécial au titre des options d'achat réservées au personnel salarié et aux dirigeants présenté à l'assemblée.

Pour l'exercice 2008, la répartition des rémunérations entre ces diverses composantes a été la suivante :

	<b>Président du directoire</b>	<b>Directeur général</b>
Rémunération fixe %	48,6 %	50,2 %
Rémunération variable	31,1 %	45,5 %
Avantages en nature	1,0 %	1,2 %
Attribution d'options (valorisation IFRS)	19,3 %	3,1 %

Enfin les mandataires sociaux bénéficient de rémunérations différées pour lesquelles le conseil de surveillance a proposé aux actionnaires, qui les ont adoptées, des conditions de performance.

### **3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

#### **3.1. Définitions, objectifs et limites du contrôle interne**

Le groupe ADLPartner a adopté la définition du contrôle interne proposée dans le cadre de référence de l'AMF (en particulier le guide d'élaboration du document de référence à destination des VaMPs) du 25 février 2008) et se réfère à ce cadre pour apprécier la pertinence de sa mise en œuvre.

Le contrôle interne est un dispositif de l'entreprise, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; la fiabilité des informations financières et qui, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation de ses ressources.

Ainsi, en contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite des différentes activités exercées par le groupe. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

#### **3.2. L'application du contrôle interne et la description des risques**

Au cours de l'exercice 2008, le directoire, avec l'assistance d'un cabinet de conseil spécialisé, a réalisé, pour la première fois, une cartographie des risques, toutefois limitée à la société mère ; une quinzaine de responsables de la société ont été associés à cet exercice. Une trentaine de risques sensibles ont été identifiés et considérés comme bien maîtrisés dans l'ensemble par les services et les procédures de la société.

Nous rappellerons ici que l'annexe V au rapport de gestion du directoire passe en revue diverses natures de risques pouvant affecter le groupe. Pour notre part, nous décrivons et commenterons les grandes catégories des missions du contrôle interne.

##### **3.2.1. La conformité aux lois et règlements**

Dans notre activité, les seules législations qui soient véritablement spécifiques sont celles qui concernent d'une part le droit de la consommation et de la concurrence dans le cadre de la vente à distance, notamment lorsque les messages commerciaux s'appuient sur l'organisation de loteries, et d'autre part la protection des données personnelles. A ce titre, la conformité avec les prescriptions légales des messages diffusés par mailings, déjà vérifiée par les services de nos partenaires dans le cadre des opérations en partenariat, fait également l'objet d'un contrôle assuré par un service juridique interne, lequel fait en outre appel aux conseils de spécialistes extérieurs. Les loteries étant régies dans chaque pays par des lois particulières, nous nous assurons de respecter partout les prescriptions légales en vigueur. Enfin, la société et ses filiales sont attentives à se plier à toutes les instructions émanant de la CNIL en France et de ses homologues à l'étranger.

Le groupe s'appuie sur des conseils extérieurs spécialisés pour s'assurer, en toutes circonstances, du respect de tous les droits applicables (droit du travail, droit des sociétés, droit boursier, etc...) et on rappellera que l'entreprise n'est exposée à aucun risque environnemental.

##### **3.2.2. L'application des instructions et des orientations fixées par le directoire**

Les décisions prises par le directoire sont présentées et expliquées au cours de réunions d'un comité de direction réunissant les principaux responsables opérationnels et fonctionnels. Ces responsables à leur tour les relayent auprès de leurs services, dans le cadre de réunions qu'ils organisent avec leurs collaborateurs. Chaque directeur est ainsi chargé de vérifier la bonne application des instructions qui le concernent.

Les informations qui remontent ensuite via le contrôle de gestion permettent de s'assurer que les orientations opérationnelles décidées ont été effectivement suivies d'effets.

#### **3.2.3 Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs.**

Comme il vient d'être indiqué, les responsables hiérarchiques sont sensibilisés au respect des procédures définies. Les conditions dans lesquelles est assurée la sauvegarde des actifs dépendent de leur nature :

- les actifs immobilisés font l'objet de maintenance et d'assurances contre le risque de destruction ;
- les stocks, souvent conservés à l'extérieur de l'entreprise, font l'objet de suivis tant comptables que physiques et sont également assurés ;
- les actifs financiers sont gérés de façon très prudente et sont déposés dans des banques de premier plan ;
- quant au principal actif du groupe bien que non inscrit dans les comptes, son portefeuille d'abonnements à durée libre, il est suivi de façon informatique dans le cadre d'un logiciel propre développé à cet effet.

#### **3.2.4 Les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés d'ADLPartner**

ADLPartner dispose d'un service de contrôle de gestion centralisé. Son travail consiste essentiellement à établir, en liaison avec les divers services, les budgets de chaque centre de profit et de coût, à produire des prévisions révisées périodiques d'activités et de résultats, à les comparer aux budgets établis et à analyser les écarts constatés : en outre, à chaque arrêté comptable des 30 juin et 31 décembre, il s'attache à rapprocher les données de gestion des données fournies par la comptabilité. Ce contrôle de gestion permet de suivre l'évolution des résultats et de mesurer les risques financiers pris, notamment dans les investissements à l'étranger.

Des procédures comptables et informatiques sont mises en place pour sécuriser la prise en compte correcte et exhaustive des informations traitées. De même, s'agissant des mouvements financiers des procédures adaptées permettent le contrôle des engagements de dépenses et des règlements effectifs.

La cohérence des informations de gestion issues des traitements informatiques avec les données comptables est systématiquement contrôlée. Par ailleurs, les données relevant de la constitution du chiffre d'affaires font l'objet de contrôles par les éditeurs de presse via le rapprochement avec leurs expéditions.

Les comptes consolidés sont produits semestriellement, tandis que le chiffre d'affaires et certains indicateurs (volume d'affaires brut, portefeuille d'abonnements gérés) font l'objet de publications trimestrielles. L'établissement des comptes consolidés procède d'une consolidation directe de toutes les sociétés appartenant au périmètre de consolidation. Les états financiers des filiales, qui ne sont transmis au service central de consolidation qu'après validation par les auditeurs locaux, font l'objet de retraitements lorsque les plans comptables nationaux selon lesquels ont été établis les comptes des filiales présentent des divergences de présentation avec le plan comptable de la société mère ; il est alors procédé à des retraitements de consolidation pour rendre homogènes les comptes de toutes les sociétés entrant dans la consolidation. Les états financiers consolidés en résultant sont alors certifiés par les commissaires aux comptes de la société consolidante lors de la clôture annuelle et font l'objet d'un examen limité lors de la clôture semestrielle.

Outre leurs interventions relatives aux arrêtés comptables, les commissaires aux comptes de la société mère examinent de façon régulière les procédures et leur application. Lorsque des faiblesses ponctuelles sont relevées, les corrections nécessaires sont apportées. Les informations financières d'origine comptable sont complétées par des indicateurs d'activité jugés pertinents et qui font également l'objet de communications externes. Il s'agit d'une part du volume d'affaires brut qui représente l'ensemble des flux financiers transitant par la société et ses filiales et qui mesure le niveau d'activité de façon plus précise que le chiffre d'affaires qui additionne des éléments hétérogènes : commissions perçues des éditeurs, valeurs de produits vendus quand il s'agit de livres et d'objets, ventes globales de stocks d'abonnements.

Il s'agit d'autre part du nombre et de la valeur des abonnements à durée libre gérés à un moment donné : ces abonnements constituent le gage de revenus futurs. Le comportement de ces abonnements obéit à des règles statistiques que l'ancienneté de notre expérience nous a permis de bien connaître et qui rend le portefeuille d'abonnements ainsi constitué parfaitement assimilable à un carnet de commandes valorisable sur la base des revenus qu'il va générer. Une description de la méthode employée pour la valorisation de cet actif figure dans la partie consacrée aux indicateurs clés de performance. Je soulignerai ici que le facteur clé utilisé pour le calcul de la valeur des portefeuilles est la durée de vie des abonnements ; c'est pourquoi une attention toute particulière est accordée à l'estimation de ces durées de vie qui font l'objet d'ajustements réguliers fondés sur les observations des courbes de vie effectives de chaque opération ; lorsque l'appréciation de la durée de vie est trop incertaine, les abonnements ne sont pas valorisés. Notre filiale allemande notamment a développé un logiciel de rapprochement des diverses caractéristiques des mailings diffusés lui permettant de prédire le comportement de chaque opération nouvelle en la comparant aux observations faites sur les comportements des opérations similaires, et de mettre à jour en permanence ces prédictions grâce à la répétition régulière de ces comparaisons.

De son côté, le comité d'audit rencontre régulièrement les commissaires aux comptes de la société qui le tiennent au courant de leurs observations.

## 4. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil de surveillance de la société a dans sa séance du 20 mars 2009 décidé d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF (le « Code gouvernement d'entreprise ») comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport.

Compte tenu de la concomitance de l'établissement du présent rapport et de l'adoption dudit Code de gouvernement d'entreprise, le Président n'est pas en mesure de donner à la date d'établissement du présent rapport une vision exhaustive des différences entre le gouvernement d'entreprise actuel de la société et celui préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise.

Les différences suivantes ont néanmoins d'ores et déjà été identifiées :

- Définition plus restrictive de la notion d'administrateur indépendant dans le Code de gouvernement d'entreprise que celle adoptée par le règlement intérieur de la société ;
- Durée actuelle des mandats des membres du conseil de surveillance plus longue que celle préconisée par le Code de gouvernement d'entreprise (6 ans au lieu de 4 ans) ;
- Le comité des rémunérations ne comprend qu'un membre indépendant sur les trois le composant (alors que le Code de gouvernement d'entreprise en préconise au minimum la moitié) ;
- Les conditions de rémunération du Président du Directoire devront être renégociées.

Le chantier de convergence des pratiques de la société avec celles préconisées par le Code de gouvernement d'entreprise sera initié au cours de l'exercice 2009.

## 5. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts ne prévoient pas de modalité particulière relative à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout au plus convient-il de noter les éléments suivants :

### 5.1. Droits de vote double

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

### 5.2. Déclaration de seuils statutaires

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 2% ou à tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil de 40%, doit informer la société de sa participation ainsi que des variations ultérieures de cette participation. L'information doit être communiquée à la société dans un délai de cinq jours de bourse, à compter du franchissement de l'un de ces seuils, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la société.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

### 5.3. Usufruitier et nu-propriétaire

En assemblée générale, le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions d'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

## 6. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

L'ensemble des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans le paragraphe intitulé « *Evolution du capital et autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique* » du rapport de gestion du directoire à la présente assemblée. Nous vous renvoyons à ce paragraphe pour une analyse exhaustive.

Philippe Vigneron  
président du conseil de surveillance

# Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application de l'article L225-235 du Code de Commerce

Exercice clos le 31 décembre 2008

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ADLPartner et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

## AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 29 avril 2009

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International  
Gilles Hengoat  
Associé

**Boissière Expertise Audit**

Tita A. Zeitoun

# Rapport spécial sur les opérations réalisées au titre des options d'achat et de souscription réservées au personnel salarié et aux dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-177 à L.225-186 dudit code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

Les programmes accordés antérieurement et en 2008 l'ont été en totalité par la Société, aucune des sociétés liées à ADLPartner n'ayant mis en place de plans d'options dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de commerce.

## 1. PROGRAMMES D'OPTIONS EN COURS AU 1ER JANVIER 2008

Huit plans d'options étaient en cours au début de l'année 2008 au bénéfice des deux membres du directoire et de sept cadres supérieurs et concernaient exclusivement des programmes d'options d'achat.

## 2. NOUVEAUX PROGRAMMES ACCORDES EN 2008

### 2.1. Mandataires sociaux

Nous vous indiquons ci-après, le nombre, les dates d'échéance et le prix des options d'achat qui, durant l'année écoulée et à raison des mandats et fonctions exercées dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux :

Nom	Nombre	Dates d'échéance	Prix des options
Jean-Marie Vigneron	23.062	Entre le 04.06.2011 et le 04.06.2018	10,84 €
	3.246	Entre le 17.06.2011 et le 17.06.2018	10,78 €
Olivier Riès	4.460	Entre le 21.12.2011 et le 21.12.2016	7,40 €
	4.459	Entre le 01.04.2013 et le 21.12.2016	7,40 €

### 2.2. Salariés

Nous vous rendons compte également des options consenties par la Société à chacun des salariés de la Société non mandataires sociaux (chiffre inférieur à dix dans la Société) dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé:

Nom	Nombre	Dates d'échéance	Prix des options
Pierre Gautier	8.243	Entre le 21.12.2011 et le 21.12.2016	7,40 €
Thierry Vasseur	5.324	Entre le 21.12.2011 et le 21.12.2016	7,40 €
Isabelle Monset	5.203	Entre le 21.12.2011 et le 21.12.2016	7,40 €
Michel Fagot	4.730	Entre le 21.12.2011 et le 21.12.2016	7,40 €
Olivier Porte	4.459	Entre le 21.12.2011 et le 21.12.2016	7,40 €

## 3. OPTIONS LEVEES EN 2008

Au cours de l'exercice 2008, aucune option n'a été levée.

## 4. OPTIONS DEVENUES CADUQUES OU ANNULEES EN 2008

Au cours de l'exercice 2008, 18.000 options sont devenues caduques ; 2.874 ont été annulées.



## **5. SITUATION AU 31 DECEMBRE 2008**

L'annexe aux comptes consolidés présente au paragraphe 3.11.3 la situation récapitulative au 31 décembre 2008 des divers plans en cours faisant ressortir que 160.394 options d'achat ont été attribuées et non encore levées, dont 30.166 sont exerçables immédiatement.

LE DIRECTOIRE

# Comptes consolidés au 31 décembre 2008

---

<i>Bilan consolidé</i>	- 34 -
<i>Compte de résultat consolidé</i>	- 35 -
<i>Tableau des flux de trésorerie nette consolidés</i>	- 36 -
<i>Variation des capitaux propres consolidés</i>	- 37 -
<i>Indicateurs clés de performance</i>	- 38 -
<i>Annexes aux comptes consolidés</i>	- 40 -
<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</i>	- 68 -

# Bilan consolidé

## ACTIF

En k€	Notes	2008	2007
<b>Actifs non-courants</b>			
Ecarts d'acquisition	3.2.	342	172
Immobilisations incorporelles	3.3.	3 558	1 371
Immobilisations corporelles	3.4.	4 951	4 744
Autres actifs financiers	3.5.	325	281
Actifs d'impôt différé	3.6.	1 558	2 946
<b>Sous-Total Actifs non-courants</b>		<b>10 735</b>	<b>9 514</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	3.7.	4 383	5 159
Clients et autres débiteurs	3.8.	33 122	31 112
Autres actifs	3.9.	5 884	4 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.10.	21 357	14 166
<b>Sous-Total Actifs courants</b>		<b>64 746</b>	<b>55 098</b>
Actifs destinés à être cédés		314	
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>75 795</b>	<b>64 612</b>

## PASSIF

En k€	Notes	2008	2007
Capital	3.11.1	7 001	7 001
Réserves consolidées	3.11.	10 933	5 257
Résultat consolidé	3.11.	1 391	5 658
<b>Capitaux Propres</b>	<b>3.11</b>	<b>19 325</b>	<b>17 916</b>
Dont			
Part du groupe		16 719	13 236
Intérêts minoritaires		2 605	4 679
<b>Passifs non-courants</b>			
Provisions à long terme	3.13.	467	164
Passifs financiers	3.14.	220	440
Impôts différés	3.15.	664	987
<b>Sous-Total Passifs non-courants</b>		<b>1 351</b>	<b>1 591</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions à court terme	3.16.	200	216
Dettes fiscales et sociales		10 606	10 226
Fournisseurs et autres créditeurs	3.17.	41 338	34 155
Passifs financiers	3.14.	452	240
Autres passifs	3.18.	856	268
<b>Sous-Total Passifs courants</b>		<b>53 453</b>	<b>45 106</b>
Passifs destinés à être cédés		1 666	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>75 795</b>	<b>64 612</b>

# Compte de résultat consolidé

En k€	Notes	2008	2007 retraité*
<b>Chiffre d'Affaires Net HT</b>	<b>4.1.</b>	<b>125 599</b>	<b>113 692</b>
Autres produits de l'activité		0	0
Achats consommés		- 26 541	- 22 790
Charges de personnel	4.2.	- 23 829	- 19 827
Charges externes		- 60 556	- 54 557
Impôts et taxes		- 1 391	- 1 162
Dotations aux amortissements des immobilisations		- 1 031	- 1 025
Dotations aux provisions		- 2 905	- 1 517
Autres produits et charges d'exploitation	4.3.	- 1 817	- 1 476
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>7 529</b>	<b>11 339</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		905	748
Coût de l'endettement financier brut		14	65
<b>Produits financiers nets</b>	<b>4.4.</b>	<b>920</b>	<b>813</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>4.4.</b>	<b>- 20</b>	<b>17</b>
<b>Charge d'impôt</b>	<b>4.5.</b>	<b>- 5 713</b>	<b>- 5 354</b>
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>2 716</b>	<b>6 814</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	4.6.	- 1 325	- 1 156
<b>Résultat net</b>		<b>1 391</b>	<b>5 658</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>3 466</b>	<b>6 012</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>- 2 075</b>	<b>- 353</b>
Résultat net part du groupe de base par action en €	3.12.	0,81	1,43
<b>Résultat net part du groupe dilué par action en €</b>		<b>0,81</b>	<b>1,41</b>

\* La filiale brésilienne a été classée en activités arrêtées ou en cours de cession en 2008. Les données chiffrées au 31 décembre 2008 sont donc comparées à des données chiffrées retraitées pour la même période de 2007.

# Tableau des flux de trésorerie nette consolidés

En k€	2008	2007 retraité
<b>Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)</b>	<b>1 391</b>	<b>5 658</b>
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	1 263	1 054
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	178	345
- / + Autres produits et charges calculés		
- / + Plus et moins-values de cession	21	-806
- / + Profits et pertes de dilution		
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
- Dividendes (titres non consolidés)		
<b>Capacité d'autofinancement après produits financiers nets et impôt société</b>	<b>2 853</b>	<b>6 251</b>
- Produits financiers nets	-920	-813
+ / - Charge d'impôt société (y compris impôts différés)	5 713	5 354
<b>Capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt société (A)</b>	<b>7 646</b>	<b>10 793</b>
- Impôt société versé (B)	-4 992	-4 277
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	7 320	-3 884
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)</b>	<b>9 974</b>	<b>2 632</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 469	-462
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	1
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
+ / - Incidence des variations de périmètre		67
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
+ / - Variation des prêts et avances consentis		582
+ Subventions d'investissement reçues		
+ / - Autres flux liés aux opérations d'investissement	-44	39
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>-3 508</b>	<b>227</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
. Versées par les actionnaires de la société mère		
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		428
- / + Rachats et reventes d'actions propres	-68	76
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-983	-839
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-220	-281
- / + Intérêts financiers nets (y compris contrats de location financement)	936	650
+ / - Autres flux liés aux opérations de financement		-287
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>-335</b>	<b>-252</b>
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)	899	48
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)</b>	<b>7 029</b>	<b>2 654</b>
Trésorerie d'ouverture	14 162	11 507
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>21 191</b>	<b>14 162</b>

# Variation des capitaux propres consolidés

en k€	Part du groupe				TOTAL	Intérêts minoritaires	Total ensemble consolidé
	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves consolidées (2)	Résultat de l'exercice			
<b>CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2007</b>	<b>7 001</b>	<b>13 410</b>	<b>-13 130</b>	<b>0</b>	<b>7 281</b>	<b>5 319</b>	<b>12 600</b>
Ecart de conversion			102		102		102
Résultat de l'exercice				6 012	6 012	-353	5 659
Versement dividende ADLPartner		-839			-839		-839
Remboursement "Capital Réserve" Abo Service International					0	-287	-287
Impact actions propres			438		438		438
Impact stocks options			162		162		162
Impact plan d'attribution d'actions gratuites			220		220		220
Intégration résultat ADLP Suisse			-139		-139		-139
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2007</b>	<b>7 001</b>	<b>12 571</b>	<b>-12 347</b>	<b>6 012</b>	<b>13 237</b>	<b>4 679</b>	<b>17 916</b>
Affectation du résultat		3 148	2 864	-6 012	0		0
Ecart de conversion			899		899		899
Résultat de l'exercice				3 466	3 466	-2 075	1 391
Versement dividende ADLPartner		-983			-983		-983
Impact actions propres			-43		-43		-43
Impact stocks options			162		162		162
Impact plan d'attribution d'actions gratuites			-17		-17		-17
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2008</b>	<b>7 001</b>	<b>14 736</b>	<b>-8 482</b>	<b>3 466</b>	<b>16 721</b>	<b>2 604</b>	<b>19 325</b>

(1) Primes d'émission, d'apport, de fusion + réserve légale + autres réserves + report à nouveau

(2) Réserves groupe + écart de conversion

# Indicateurs clés de performance

## VOLUME D'AFFAIRES BRUT

Le volume d'affaires brut (VAB) représente la valeur des abonnements et autres produits commercialisés.

Le chiffre d'affaires est représenté :

- pour les ventes d'abonnements par la commission reçue des éditeurs de presse, la détermination du chiffre d'affaires reposant sur le statut de commissionnaire de presse. Par conséquent, le chiffre d'affaires correspond, en réalité, à une marge brute, puisqu'il déduit du montant des ventes encaissées le coût des magazines vendus ;
- pour les autres produits commercialisés par le produit des ventes.

Le volume d'affaires brut s'entend avant toutes remises et annulations. C'est la raison pour laquelle il représente l'indicateur le plus stable et le plus homogène de notre activité.

Le volume d'affaires brut des activités en cours s'élève à 278 585 k€ pour l'exercice 2008 contre 245 888 k€ pour l'exercice 2007, soit 13,6 % d'augmentation.

Il se présente comme suit :

### Par zones géographiques

En k€	2008	2007 retraité *
ADLPartner France	249 430	218 364
OFUP	6 004	0
<b>France</b>	<b>255 434</b>	<b>218 364</b>
Abo Service International	16 288	19 838
ADLPartner Hispania	6 862	6 939
<b>International</b>	<b>23 150</b>	<b>26 777</b>
<b>TOTAL</b>	<b>278 585</b>	<b>245 141</b>

### Par offres produits

En k€	2008	2007 retraité *
Offre abonnements à durée libre	170 138	154 238
Offre abonnements à durée déterminée	65 198	54 166
Offre livres, objets, audio, vidéo	36 156	30 505
Autres offres	7 092	6 232
<b>TOTAL</b>	<b>278 585</b>	<b>245 141</b>

\* La filiale brésilienne a été classée en activités arrêtées ou en cours de cession en 2008. Les données chiffrées au 31 décembre 2008 sont donc comparées à des données chiffrées retraitées pour la même période de 2007.

## ACTIF NET REEVALUE

Le portefeuille d'abonnements à durée libre gérés par la société et ses filiales était de 2 698 693 unités au 31 décembre 2007 ; il atteignait 2 938 625 abonnements au 31 décembre 2008 (ces données excluent les filiales classées en activités arrêtées ou destinées à être cédées). Notons que l'ensemble des sociétés du Groupe détient les droits financiers afférents à chaque abonnement à durée libre.

La valeur du portefeuille d'abonnements à durée libre, nette d'impôts (part du groupe), passe de 70,4 M€ au 31 décembre 2007 à 79,1 M€ au 31 décembre 2008.

Cette augmentation de la valeur de l'actif réel n'est pas prise en compte dans les états comptables consolidés.

Rappelons que la valeur du portefeuille d'abonnements à durée libre peut être calculée en actualisant les revenus nets futurs que vont générer ces abonnements tout au long de leur durée de vie grâce à la connaissance statistique que la société a accumulée depuis plusieurs années du comportement de ces abonnements en France et dans ses filiales.

La courbe de vie des abonnements recrutés par une opération promotionnelle permet de déterminer, avec une grande fiabilité, à tout moment l'espérance de vie résiduelle des abonnements restants. En appliquant au nombre des abonnements restant à servir le revenu moyen constaté et la marge sur coûts directs (déduction faite des remises à payer), on obtient la contribution nette restant à recevoir des abonnements résiduels correspondant à une opération. L'actualisation de cette contribution, à un taux, fonction du coût de l'argent, donne la valeur de cette quantité d'abonnements.

En cumulant toutes les valeurs attachées à l'ensemble des opérations, on détermine la valeur globale du portefeuille d'abonnements détenus.

Ces valeurs de portefeuille sont ensuite corrigées de l'impôt latent.

Le détail des valeurs de portefeuille d'abonnements à durée libre, nettes d'impôts (part du groupe), se présente ainsi :

En k€	Valeur du portefeuille ADL (nette d'impôts) (part du groupe) au 31 déc 2008	Valeur du portefeuille ADL (nette d'impôts) (part du groupe) au 31 déc 2007
Activités en cours :		
France	73 537	64 037
International	4 677	5 012
<b>Total</b>	<b>78 214</b>	<b>69 049</b>
Activités arrêtées ou en cours de cession à l'International	918	1 371
<b>Total</b>	<b>79 132</b>	<b>70 420</b>

La valeur du portefeuille (part du groupe), ajoutée aux capitaux propres consolidés (part du groupe), donne alors un actif net réévalué (part du groupe), qui passe de 83,7 M€ au 31 décembre 2007 à 95,9 M€ au 31 décembre 2008, soit une progression de 12,2 M€ sur la période (+ 14,6 %).

L'actif net réévalué se présente ainsi :

En k€	31 déc 2008			31 déc 2007		
	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres consolidés	19 325	16 719	2 606	17 916	13 236	4 679
Valeur du portefeuille ADL (nette d'impôts)	80 379	79 132	1 248	71 785	70 420	1 365
<b>ACTIF NET REEVALUE</b>	<b>99 704</b>	<b>95 851</b>	<b>3 854</b>	<b>89 701</b>	<b>83 656</b>	<b>6 044</b>



# Annexes aux comptes consolidés

---

## 1. INFORMATIONS GENERALES

Le Groupe ADLPartner commercialise des abonnements de presse magazines, ainsi que des livres et autres produits culturels. Il le fait au moyen de mailings, d'encarts, d'opérations Internet ou de télémarketing.

La clientèle prospectée est issue :

- soit de fichiers de noms détenus en propre,
- soit de fichiers fournis par des enseignes partenaires dans le cadre d'opérations de marketing de fidélisation.

La société tête de groupe est ADLPartner, société de droit français, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 000 632 €, domiciliée 3 avenue de Chartres - 60 500 Chantilly, cotée sur Euronext Paris - compartiment C - Isin FRO000062978.

Le directoire a arrêté les états financiers consolidés le 13 mars 2009 et le conseil de surveillance a donné son autorisation de publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2008 le 20 mars 2009. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 12 juin 2009.

### Faits significatifs 2008

Le groupe ADLPartner a acquis le 14 février 2008 le fonds de commerce de la société OFUP Education, comprenant notamment la marque OFUP et les noms de domaine associés, via sa filiale ADLPartner Education, détenue à 100 % et créée à cet effet le 6 février 2008.

Après cette acquisition, la société ADLPartner Education a changé de dénomination sociale pour devenir OFUP.

Le groupe ADLPartner a également acquis le 24 avril 2008 des actifs détenus par la société BORN à travers la signature d'un contrat de cession de fonds de commerce, via la société-mère et sa filiale OFUP.

A l'étranger, le groupe ADLPartner a annoncé le 17 décembre 2008 l'arrêt des investissements commerciaux et des opérations dans sa filiale brésilienne, ADL Servicos de Fidelização.

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. Base de préparation des états financiers

#### 2.1.1. Référentiel

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31/12/2008.

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié par l'IASB au 31 décembre 2008.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles sont fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont disponibles. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses. Dans le contexte actuel, l'établissement de prévisions est rendu plus difficile ; aussi le Groupe a précisé dans les notes ci-après les hypothèses utilisées et les résultats obtenus par des calculs de sensibilité aux fluctuations de ces estimations. Ces dernières sont particulièrement sensibles dans les tests de perte de valeur des actifs immobilisés car fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance et d'actualisation [cf. notes 3.2. et 3.3.].

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

Durée d'utilisation des actifs et dépréciations correspondantes,

- Appréciation du risque clients et provisions correspondantes,
- Activation des impôts différés sur les déficits reportables des filiales Abo Service International et OFUP.

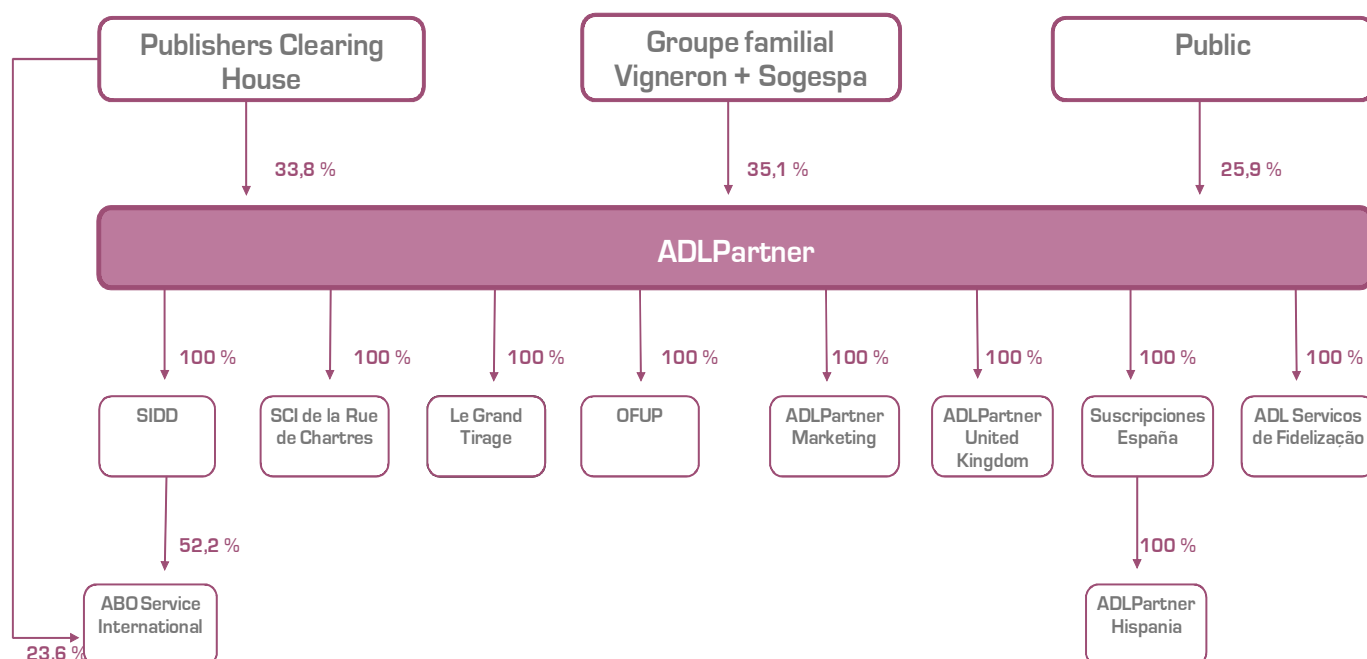
### 2.1.2. Nouvelles normes IFRS applicables en 2008

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations, d'application obligatoire ou par anticipation au 31 décembre 2008 sont mentionnées ci-dessous, mais n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe :

- Normes d'application obligatoire en 2008 :
  - Amendements à IAS 39, IFRS 7 – Reclassement d'actifs financiers, applicable de manière obligatoire aux exercices clos à compter d'octobre 2008.
- Normes dont l'application peut être anticipée en 2008 :  
En 2008, le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements ou interprétations suivantes :
  - IFRIC 11, IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2007.
  - IFRIC 12 – Accords de concessions de services, applicable aux exercices ouverts à compter du 29 mars 2009.
  - IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008.
  - IFRIC 13 – Programme de fidélisation des clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
  - IFRIC 14, IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
  - IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
  - IFRS 8 – Segments opérationnels, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
  - IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
  - IAS 1 révisée – Présentation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
  - Amendements à IFRS 2 – Condition d'acquisition des droits et annulation, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
  - Amendements à IAS 1 et à IAS 32 – Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
  - IFRIC 17 – Distributions en nature aux actionnaires, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.
  - IFRIC 18 – Transfert d'actifs en provenance des clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.

### 2.1.3. Périmètre de consolidation

A l'exception de l'entrée de la filiale OFUP, le périmètre de consolidation est inchangé par rapport au 31/12/2007, de même que les pourcentages de contrôle. L'organigramme se présente comme suit :



## Comptes consolidés

### Annexes aux comptes consolidés

Les titres auto-détenus représentent 5,2 % du capital d'ADLPartner (se reporter à la note 3.1.1.5).

## 2.2. Présentation des états financiers consolidés

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle normal d'exploitation du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les principales méthodes comptables mises en œuvre sont décrites ci-après.

## 2.3. Méthode de consolidation

### 2.3.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par la Société ou ses filiales. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a la capacité de décider des politiques opérationnelles et financières de l'entité afin d'en retirer les bénéfices des activités.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé à compter de la date effective de transfert du contrôle ou jusqu'à la date effective où le contrôle cesse d'exister.

Si nécessaire, des ajustements ont été réalisés sur les états financiers des filiales afin de mettre leurs méthodes comptables en adéquation avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiés séparément des capitaux propres - part du Groupe. Les intérêts minoritaires comprennent le montant de ces intérêts à la date d'origine du regroupement d'entreprises ainsi que la part des minoritaires dans les variations de l'actif net de la filiale depuis la date de regroupement. Les pertes attribuables aux minoritaires en sus de leur part d'intérêt dans l'actif net de la filiale sont affectées en contrepartie des intérêts du Groupe, sauf dans le cas où le minoritaire a une obligation ferme et est en mesure d'effectuer un investissement complémentaire afin de couvrir les pertes.

### 2.3.2. Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le Groupe a un contrôle conjoint, c'est à dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Le Groupe présente ses intérêts dans de telles entités par intégration proportionnelle. La part du Groupe dans les actifs, les dettes, les revenus et les charges des entités sous contrôle conjoint est combinée avec les éléments équivalents des états financiers consolidés présentés ligne par ligne.

Tout écart d'acquisition résultant de l'acquisition de la part du Groupe dans une entité sous contrôle conjoint est comptabilisé conformément à la méthode comptable du Groupe pour l'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale (voir ci-dessous).

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

### 2.3.3. Opérations éliminées en consolidation

Toutes les transactions intragroupe, les soldes débiteurs et créditeurs, les charges et produits intragroupe ont été éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant des transactions intragroupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Lorsque le Groupe réalise des transactions avec des entités sous contrôle conjoint, les profits et pertes latents sont éliminés à concurrence de la part d'intérêt du Groupe dans la coentreprise.

## 2.4. Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3, l'acquisition de filiales est comptabilisée en utilisant la méthode du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est mesuré, à la date de prise de contrôle, comme l'agrégat des justes valeurs des actifs et des passifs engagés ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de la société acquise, augmenté des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs identifiables de la société acquise, les passifs existants ou éventuels qui remplissent les conditions posées pour leur comptabilisation par la norme IFRS 3 sont constatés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être sortis) qui sont classés comme destinés à la vente, en application de la norme IFRS 5 « *Actifs non courants destinés à la vente et opérations abandonnées* », qui sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

#### **2.4.1. Ecart d'acquisition**

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale (ou d'une entité sous contrôle conjoint) représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs existants et éventuels de la filiale (ou de l'entité sous contrôle conjoint) à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est initialement comptabilisé comme un actif évalué à son coût et il est ensuite évalué à son coût diminué d'éventuelles dépréciations. Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs existants et éventuels de la société acquise excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est immédiatement comptabilisé au résultat.

Cet écart d'acquisition est testé annuellement et pour la première fois avant la fin du délai d'affectation. Pour la réalisation de ce test, l'écart d'acquisition est alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe, dont on s'attend à ce qu'elles bénéficient des synergies liées au regroupement. Les UGT sont testées annuellement pour dépréciation, ou plus fréquemment, lorsqu'il existe une indication que la valeur de l'unité doit être dépréciée.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable nette, la perte pour dépréciation est en priorité affectée pour réduire l'écart d'acquisition, puis, au prorata, en diminution de la valeur des actifs de la dite unité. Une perte pour dépréciation reconnue sur un écart d'acquisition ne peut être reprise sur un exercice ultérieur.

Lors de la cession de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement, le montant attribué à l'écart d'acquisition est inclus dans la détermination des profits ou pertes de cession.

#### **2.4.2. Intérêts minoritaires**

Ils sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

### **2.5. Transactions en devises étrangères**

Les états financiers de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel elle opère (devise fonctionnelle). Pour les besoins de la préparation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité sont exprimés en euro, qui est la devise fonctionnelle du Groupe et la devise de présentation des états financiers consolidés.

#### **2.5.1. Transactions en devises**

Dans la préparation des états financiers des entités individuelles, les transactions dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité sont enregistrées au taux de change effectif à la date de transaction. A chaque date de clôture, les éléments monétaires en devises étrangères sont traduits au taux effectif à la date de clôture. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les différences de change qui résultent de la traduction des éléments monétaires ou de leur paiement sont incluses dans le compte de résultat pour l'exercice.

#### **2.5.2. Etats financiers libellés en devises**

Pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et passifs des opérations du Groupe à l'étranger (y compris les informations comparables) sont exprimées en euros, en utilisant les taux de change en vigueur à la date de clôture. Les charges et produits (y compris les informations comparables) sont traduits au taux de change moyen pour l'exercice. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. De telles différences de change sont virées au compte de résultat lors de la cession ou de l'arrêt de l'activité étrangère.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont convertis en euros au taux de clôture.

### **2.6. Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activité**

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être « sortis » du bilan sont classés comme « actifs destinés à être cédés », si leur valeur nette comptable doit être recouvrée sous la forme d'une transaction de vente, plutôt que par la poursuite de leur utilisation.

Cette condition n'est considérée comme remplie que lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs) est disponible pour une vente immédiate en l'état. La direction doit également s'être engagée en faveur de cette vente, qui doit être effective dans les 12 mois qui suivent la classification en actifs destinés à la vente.

## Comptes consolidés

### Annexes aux comptes consolidés

Il en va de même si la prospection commerciale d'une activité est arrêtée et si l'on entre en phase d'exploitation à minima du portefeuille d'abonnements précédemment constitué, en attendant la conclusion effective d'une transaction de vente.

Dans ce dernier cas, cette condition est remplie lorsque la direction considère sa décision irrévocable.

## 2.7. Actifs incorporels

Le Groupe présente ses actifs incorporels conformément à la norme IAS 38 « *Immobilisations incorporelles* ». Un actif incorporel est identifiable c'est à dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux. Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Un actif généré de manière interne n'est pas comptabilisé comme un actif, son coût étant difficile à distinguer du coût de maintien ou de développement des opérations de l'entreprise.

Pour cette raison, le portefeuille d'abonnements et les listes de clients générés en interne ne sont pas comptabilisés comme des actifs incorporels. Les dépenses relatives à la prospection de nouveaux clients, à la création du portefeuille d'abonnements et à la fidélisation des clients existants sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Les actifs incorporels sont initialement évalués à leur coût. Après sa comptabilisation initiale, le Groupe mesure un actif incorporel à son coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur éventuelles cumulées.

Un actif incorporel avec une durée de vie utile finie est amorti sur cette durée de vie. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- |                        |           |
|------------------------|-----------|
| ■ logiciel bureautique | 3 ans     |
| ■ logiciel applicatif  | 3 à 5 ans |
| ■ contrats éditeurs    | 5 ans     |

Les marques acquises lors d'un regroupement d'entreprise sont des actifs incorporels comptabilisés à leur juste valeur et à durée de vie indéfinie. Un actif incorporel à durée de vie indéfinie n'est pas amorti et, conformément à IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* », fait l'objet d'un test de dépréciation d'actifs annuellement.

## 2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût de revient, qui inclut toutes les dépenses nécessaires à leur mise en service.

Le Groupe enregistre ses immobilisations conformément à l'approche par composants, le remplacement d'un composant est enregistré comme un actif et l'actif remplacé est sorti à sa valeur nette comptable.

Après l'acquisition, le Groupe évalue les immobilisations corporelles à leur coût de revient diminué de l'amortissement cumulé et des éventuelles pertes de valeur constatées cumulées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la durée d'utilisation attendue par le Groupe. La base amortissable des actifs correspond au coût d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'ayant été identifiée. Le montant amortissable prend en compte la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée de vie utile du bien si elle est jugée significative. La méthode d'amortissement et son taux sont revus chaque année.

Elles sont amorties linéairement selon les durées d'utilité estimées suivantes :

- |  |            |
|--|------------|
| ■ Constructions  | 50 ans     |
| ■ Agencements et aménagements des constructions              | 3 à 10 ans |
| ■ Installations techniques, matériel et outillage industriel | 3 à 10 ans |
| ■ Matériel de restaurant d'entreprise                        | 3 à 10 ans |
| ■ Mobilier de bureau   | 3 à 10 ans |
| ■ Matériel de transport                                      | 3 à 4 ans  |
| ■ Matériel de bureau   | 3 à 10 ans |
| ■ Matériel informatique                                      | 3 ans      |

Les biens financés par un contrat de location financement sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (cf. note ci-dessous).

## 2.9. Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Tous les autres contrats sont considérés comme de la location simple.

Les actifs sous contrat de location financement sont comptabilisés comme des actifs du Groupe à leur juste valeur à la date de début du contrat ou, si elle est plus faible, à la juste valeur des paiements minimaux due au titre du contrat de location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur est incluse dans le bilan comme un emprunt. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge d'intérêts et la réduction de la dette, de manière à obtenir

un taux constant d'intérêt sur le montant restant dû de la dette. Les charges d'intérêts sont comptabilisées en résultat financier.

Les loyers payables sur des contrats de location simple sont comptabilisés en charge au compte de résultat sur la durée du contrat. Les bénéfices reçus et attendus comme un avantage à la signature du bail de location simple sont également ventilés sur la durée du bail.

Le Groupe n'a pas de contrat de location significatif comprenant un tel avantage et n'a donc opéré aucun retraitement dans les comptes.

## 2.10. Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Le montant recouvrable des actifs suivants est évalué chaque année même en l'absence d'indicateur de perte de valeur possible : actifs incorporels à durée de vie indéfinie, actifs incorporels non encore prêts à l'usage, écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable est la plus importante des deux valeurs suivantes :

- Le prix de vente net,
- La valeur d'utilité.

La valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les projections des flux de trésorerie futurs sont établies à partir de prévisions pour les 3 à 4 prochaines années selon les cas et d'une valeur actualisée à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des unités opérationnelles.

Dans certains cas, la valeur recouvrable d'un actif isolé ne peut être déterminée, c'est à dire qu'il ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs. Dans cette situation, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif, une perte de valeur est immédiatement constatée en résultat pour la différence entre ces deux montants. Dans le cas d'une UGT comprenant un écart d'acquisition, l'écart d'acquisition est d'abord réduit, puis les autres actifs sont réduits au prorata de leur valeur nette comptable.

Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

Pour les autres actifs, si les circonstances qui ont amené à constater la perte de valeur ont disparu, la perte de valeur est reprise. Cependant, le montant de la valeur nette comptable augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur nette comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

## 2.11. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient (selon la méthode du premier entré, premier sorti) et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

## 2.12. Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres débiteurs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'impossibilité du Groupe à recouvrer la totalité des montants dus dans les conditions initialement prévues.

## 2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « *Tableau des flux de trésorerie* », la trésorerie comprend les liquidités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

### 2.14. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « *Instruments financiers* », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en résultat (en charges et produits financiers relatifs aux disponibilités et aux valeurs mobilières de placement).

### 2.15. Actions auto détenues

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres.

Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 2.16. Avantages accordés au personnel

Conformément à la norme IAS 19, les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon l'un des deux régimes suivants :

- les régimes à cotisations définies ;
- les régimes à prestations définies.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou conventionnelles (conventions collectives).

Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le Groupe calcule l'engagement brut en multipliant les droits acquis par le personnel par la probabilité de devoir payer ces droits et un coefficient d'actualisation.

Les droits acquis par le personnel correspondent à la multiplication de la quantité de droits acquis à la date de clôture par le salaire estimé de fin de carrière (méthode dite « rétrospective avec salaire de fin de carrière »).

La probabilité que l'entreprise a de devoir verser ces droits est une combinaison de deux probabilités : probabilité de vie à la date de la retraite et probabilité d'être présent dans l'entreprise à l'âge de la retraite (rotation du personnel).

Pour le facteur d'actualisation, le Groupe retient le taux des obligations privées de première catégorie et de même maturité que celle des engagements évalués, soit le taux 15 ans Bloomberg ZC Corporate AA.

La valeur actuelle de l'engagement est inscrite au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire pour les indemnités de départ.

Le Groupe comptabilise ces écarts actuariels en produits ou en charges et n'applique pas la méthode dite du corridor.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite et d'indemnités de départ.

Les engagements sont tout ou partiellement couverts par des contrats d'assurance.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat opérationnel et dans le résultat financier pour le rendement attendu des actifs du plan.

### 2.17. Paiements en actions ou assimilés

Conformément à la norme IFRS 2 « *Paiements en actions* », le Groupe comptabilise dans ses états financiers l'impact de l'attribution aux salariés d'options de souscription ou d'achat d'actions et de l'attribution d'actions gratuites.

Les transactions de paiements en actions ou assimilés dénouées par remise d'instruments de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur des instruments financiers attribués et sont comptabilisées en charge sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La contrepartie est comptabilisée en augmentation des capitaux propres. Cette comptabilisation n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe a estimée correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale, soit 4 ans.

## 2.18. Provisions

Une provision est inscrite au bilan du Groupe parce qu'elle résulte d'une obligation actuelle née d'un événement passé et qu'il est probable qu'il y aura un flux de sortie de ressources à l'avenir pour éteindre cette obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation actuelle de la dépense pour éteindre l'obligation existant à la date de clôture. Les risques et incertitudes sont pris en compte. Les provisions, toutes à moins d'un an, ne font pas l'objet d'actualisation.

## 2.19. Fournisseurs et autres crédateurs

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

## 2.20. Impôt différé

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs figurant au bilan et leur base fiscale correspondante.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue à la date où l'actif d'impôt différé sera récupéré ou à celle où le passif d'impôt différé sera soldé. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés, lorsqu'il existe un droit légal de le faire et que les impôts relèvent de la même autorité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe comptabilise un impôt différé passif dans sa totalité. Un impôt différé actif peut résulter de déficits reportables, de crédits d'impôts et de différences temporelles entre valeurs comptables et valeurs fiscales des actifs et passifs. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque les projections de résultats sont durablement positives.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes ;

Les impôts différés actifs et passifs ne sont pas actualisés.

## 2.21. Chiffre d'affaires

Le volume d'affaires brut du Groupe est constitué par les ventes d'abonnements, de livres et d'autres produits culturels.

Dans le cas des ventes d'abonnements, le chiffre d'affaires (dont la détermination repose sur le statut français de commissionnaire de presse) est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette de la quote-part éditeurs, des annulations clients, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes ; il correspond donc en réalité à une marge brute.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Libre (ADL) est comptabilisé au fur et à mesure du service des abonnements par les éditeurs.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Déterminée (ADD) est comptabilisé lors de la transmission des avis de mise en service auprès des éditeurs.

Dans le cas des ventes de Livres, Objets, Audio Vidéo (LOAV), le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des annulations, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes. Il est comptabilisé lors de la transmission au prestataire des avis de livraison aux clients.

## 2.22. Coûts d'emprunts

Tous les coûts d'emprunts sont comptabilisés en résultat sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

## 2.23. Politique de gestion des risques financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine au coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur. Les profits et les pertes latentes qui en découlent sont comptabilisés en fonction de la nature de la couverture de l'élément couvert.



Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

#### 2.24. Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt pour le Groupe correspond à la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est constitué du montant d'impôt payable (ou récupérable) relatif au bénéfice (ou à la perte) taxable de l'exercice. L'impôt différé est relatif aux différences entre les montants comptabilisés au bilan pour les actifs et les passifs et les bases fiscales retenues pour ceux-ci.

#### 2.25. Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de biens ou de services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de biens ou de services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et dégagant une rentabilité, qui diffère des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle sont respectivement le secteur géographique et l'offre produits.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre des activités opérationnelles qui lui sont directement affectables ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Les autres actifs sont portés dans la ligne ou la colonne « non affectés ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur qui lui sont directement affectables ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Les autres passifs sont portés dans la ligne ou la colonne « non affectés ».

### 3. NOTES RELATIVES AU BILAN

#### 3.1. Participations

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a :

- souscrit à 100 % du capital de l'OFUP pour 3 537 k€,
- souscrit à l'augmentation du capital par incorporation de prêt de la filiale Suscripciones España détenue à 100 % pour 1 500 k€,
- souscrit à l'augmentation du capital par incorporation de prêt de la filiale SIDD pour 5 895 k€ (augmentation de capital suivie d'une réduction de capital de 1 245 000 € pour apurement des pertes).

#### 3.2. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition de 342 k€ proviennent :

- pour 21 k€ du rachat d'actions ADLPartner Marketing en 1999, totalement déprécié ;
- pour 84 k€ du rachat de 100% des actions de la société Le Grand Tirage au 30/06/2005, totalement déprécié ;
- pour 100 k€ du rachat de 1.5% des actions de la société Abo Service International au 30/06/2005 ;
- pour 72 k€ du rachat de 1.5% des actions de la société Abo Service International au 31/12/2005 ;
- pour 170 k€ de l'acquisition par l'OFUP du fonds commercial BORN.

Ils sont testés annuellement et alloués à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) concernée.

Le test de valeur effectué en clôture n'a conclu à aucune nécessité de dépréciation. Une projection des flux de trésorerie a été établie à partir des prévisions les plus récentes approuvées par la direction pour les trois ou quatre prochaines années selon le cas et d'une valeur actualisée à l'infini à l'aide d'un taux à 2%. Le taux d'actualisation utilisé pour les flux de trésorerie est commun à tous les secteurs et s'élève à 10,07%. Des tests de sensibilité ont été effectués en retenant + ou - 0,5 point sur le taux d'actualisation à l'infini et + ou - 1 point pour le taux d'actualisation des flux.

### 3.3. Immobilisations incorporelles

Valeur brute : En k€	Logiciels	Autres	Total
<b>Au 1er janvier 2007</b>	<b>5 067</b>	<b>51</b>	<b>5 118</b>
Acquisitions	191	180	371
Cessions	0	0	0
Transferts et autres	118	- 137	-19
<b>Au 1er janvier 2008</b>	<b>5 376</b>	<b>94</b>	<b>5 470</b>
Acquisitions	339	2 509	2 848
Cessions	0	0	0
Transferts et autres	- 205	- 28	- 233
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>5 510</b>	<b>2 575</b>	<b>8 085</b>

#### Amortissements cumulés, et dépréciations :

<b>Au 1er janvier 2007</b>	<b>3 421</b>	<b>0</b>	<b>3 421</b>
Acquisitions / Cessions	0	0	0
Amortissements de l'exercice	696	0	696
Transferts et autres	-18	0	-18
<b>Au 1er janvier 2008</b>	<b>4 099</b>	<b>0</b>	<b>4 099</b>
Acquisitions / Cessions	0	0	0
Amortissements de l'exercice	626	7	633
Transferts et autres	-205	0	-205
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>4 520</b>	<b>7</b>	<b>4 527</b>

#### Valeur nette :

<b>AU 31 DECEMBRE 2008</b>	<b>990</b>	<b>2 568</b>	<b>3 558</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2007</b>	<b>1 277</b>	<b>94</b>	<b>1 371</b>

Le mouvement essentiel enregistré par l'actif immobilisé est l'acquisition de la marque OFUP pour 2 457 k€.

Le test de valeur a été effectué à la clôture. Une projection des flux de trésorerie a été établie à partir des prévisions les plus récentes approuvées par la direction pour les trois prochaines années et d'une valeur actualisée à l'infini à l'aide d'un taux à 2%. Le taux d'actualisation utilisé pour les flux de trésorerie est commun à tous les secteurs et s'élève à 10,07%. Il se décompose de la façon suivante :

<b>Taux du coût de l'argent (sans risque)</b>	<b>2,60%</b>
Prime de taille	4,00%
Taux de prime de risque moyenne	5,50%
Béta des fonds propres	0,63
<b>Taux d'actualisation</b>	<b>10,07%</b>

Des tests de sensibilité ont été effectués en retenant + ou - 0,5 point sur le taux d'actualisation à l'infini et + ou - 1 point pour le taux d'actualisation des flux.

Dans tous les cas, le test de valeur effectué n'a conclu à aucune nécessité de dépréciation.

### 3.4. Immobilisations corporelles

En k€	Terrains & constructions	Agencements Installations	Matériels & équipements	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1er janvier 2007</b>	<b>5 077</b>	<b>1 787</b>	<b>2 453</b>	<b>9 317</b>
Acquisitions	32	24	35	91
Cessions	0	0	-24	-24
Transferts et autres	0	0	-106	-106
<b>Au 1er janvier 2008</b>	<b>5 109</b>	<b>1 811</b>	<b>2 358</b>	<b>9 278</b>
Acquisitions	43	156	436	635
Cessions	0	0	-27	-27
Transferts et autres	0	-14	-110	-124
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>5 152</b>	<b>1 953</b>	<b>2 657</b>	<b>9 762</b>
<b>Amortissements cumulés, et dépréciations :</b>				
<b>Au 1er janvier 2007</b>	<b>1 301</b>	<b>793</b>	<b>2 170</b>	<b>4 264</b>
Charge d'amortissement de l'exercice	104	144	151	399
Cessions	0	0	-24	-24
Transferts et autres	0	0	-105	-105
<b>Au 1er janvier 2008</b>	<b>1 405</b>	<b>937</b>	<b>2 192</b>	<b>4 534</b>
Charge d'amortissement de l'exercice	106	164	128	398
Cessions	0	0	-2	-2
Transferts et autres	0	-14	-105	-119
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>1 511</b>	<b>1 087</b>	<b>2 213</b>	<b>4 811</b>
<b>Valeur nette :</b>				
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>3 641</b>	<b>866</b>	<b>444</b>	<b>4 951</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>3 704</b>	<b>874</b>	<b>166</b>	<b>4 744</b>

Il n'y a pas d'actifs significatifs sous contrat de location financement.

### 3.5. Autres actifs financiers non courants

En k€	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>Solde au 31/12/2007</b>	<b>281</b>	<b>0</b>	<b>281</b>
Augmentation	44		44
Remboursement			
Dépréciations nettes			
Ecart de conversion			
Autres			
<b>SOLDE AU 31/12/2008</b>	<b>325</b>	<b>0</b>	<b>325</b>
<b>En k€</b>			
	<b>2008</b>	<b>2007</b>	
Dépôt de garantie	325	281	
Prêts	0	0	
Autres	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>325</b>	<b>281</b>	

### 3.6. Impôts différés actifs

En k€	2008	2007
Impôts différés activables (non imputés sur impôts différés passifs)	9 272	6 923
- Impôts différés actifs non reconnus	-7 635	-3 978
<b>Impôts différés actifs reconnus</b>	<b>1 637</b>	<b>2 945</b>
- Impôts différés passifs (imputés sur impôts différés actifs)	-79	0
<b>Impôts différés actifs nets</b>	<b>1 558</b>	<b>2 945</b>

Au 31/12/2008, le Groupe dispose de pertes reportables de 29 844 k€, éventuellement disponibles pour compenser des profits taxables futurs.

La créance d'impôt différé de 2 945 k€ au 31/12/2007 au titre du déficit fiscal reportable de la filiale ABO Service International a fait l'objet d'un changement d'estimation, fixant l'horizon de recouvrement de cette créance à 4 ans. Cette nouvelle estimation a ramené la créance à 876 k€.

Un impôt différé actif de 758 k€ a été constaté sur le déficit fiscal reportable de la nouvelle filiale OFUP. Cette constatation est basée sur une projection des résultats fiscaux sur les trois prochaines années.

Par contre, aucun impôt différé actif n'a été reconnu pour un montant de 24 764 k€ de pertes reportables dans les autres filiales, le Groupe ayant pris comme règle de ne constater aucun impôt différé actif, tant que les projections de résultats ne sont pas durablement positives.

### 3.7. Stocks

En k€	2008	2007
Abonnements Abo Service International	1 944	2 774
Primes (cadeaux clients)	684	729
Livres-audio-vidéo	2 381	2 131
Documents de traitements, emballages	81	142
<b>Total général au coût historique</b>	<b>5 090</b>	<b>5 776</b>
Dépréciation à l'ouverture	617	438
Augmentation	707	617
Diminution	-617	-438
<b>Dépréciation à la clôture</b>	<b>707</b>	<b>617</b>
<b>TOTAL NET à la valeur de réalisation</b>	<b>4 383</b>	<b>5 159</b>

### 3.8. Clients et autres débiteurs

En k€	2008	2007
Valeur brute des créances sur la vente de produits et services	29 486	28 802
Dépréciation sur créances clients	-3 626	-3 080
Avances et acomptes	853	626
Créances sur les Etats	3 142	2 845
Autres débiteurs	3 267	1 919
<b>TOTAL</b>	<b>33 122</b>	<b>31 112</b>

Le montant net comptabilisé pour les créances correspond à leur juste valeur.

### 3.9. Autres actifs

En k€	2008	2007
Charges constatées d'avance	4 535	4 660
Autres actifs	1 348	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 883</b>	<b>4 660</b>

Les charges constatées d'avance concernent principalement les charges exposées pour la conception, la fabrication, le routage, l'affranchissement des mailings et engagées sur l'exercice clos pour les opérations commerciales débutant après la clôture.

### 3.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

#### 3.10.1. Trésorerie

En k€	2008	2007
Valeurs mobilières de placement	287	0
Liquidités en banque et en caisse	14 011	10 149
Dépôts bancaires à court terme	7 059	4 017
<b>TOTAL</b>	<b>21 357</b>	<b>14 166</b>

Les soldes bancaires et la trésorerie comprennent les actifs détenus sur les comptes de dépôts bancaires, dont la maturité est à moins de trois mois.

Les liquidités proviennent de la cession à la date de clôture des valeurs mobilières de placement.

Les dépôts bancaires à court terme sont composés par des certificats de dépôts et des dépôts à terme, inférieurs à trois mois.

#### 3.10.2. Risque de crédit

Les principaux actifs financiers du Groupe sont les comptes bancaires et la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit sur les actifs de trésorerie est limité, parce que les contreparties en sont des banques avec de hauts niveaux de notation de crédit attribuée par des agences internationales de notation.

Le risque de crédit du Groupe est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. Une dépréciation est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de son risque de crédit, avec une exposition largement répartie sur de nombreux acteurs du marché.

### 3.11. Capitaux propres

#### 3.11.1. Capital

En k€	2008	2007
Capital autorisé		
4 500 000 actions ordinaires sans valeur nominale	7 001	7 001
Capital souscrit, appelé et versé		
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>7 001</b>	<b>7 001</b>
Emises suite à l'exercice de stock options		
Emises par incorporation de primes d'apports		
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>7 001</b>	<b>7 001</b>

La Société a une seule classe d'actions ordinaires donnant toutes droit aux mêmes dividendes. Les actions détenues au nom d'un même propriétaire depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

#### 3.11.2. Ecarts de conversion

Les écarts de conversion (1 082 k€ en 2008 et 183 k€ en 2007) correspondent aux effets des fluctuations du cours de la livre sterling et du réal brésilien par rapport à l'euro.

#### 3.11.3. Plans d'attribution d'options d'achat d'actions

Le Groupe a mis en place plusieurs plans de stock-options au bénéfice de divers cadres supérieurs et dirigeants du Groupe.

La Société ADLPartner a émis plusieurs plans d'options d'achat d'actions :

- Plans B et B' émis le 7 octobre 2003 ;
- Plan C émis le 5 octobre 2004 ;
- Plan D émis le 11 janvier 2005 ;
- Plans E et E' émis le 21 décembre 2005 ;
- Plan G émis le 23 juin 2006 ;

- Plan H émis le 22 septembre 2006 ;
- Plans I, I' et I'' émis juridiquement le 23 mars 2007 et relatifs à certaines attributions au titre de l'exercice 2006.
- Plan J émis le 15 octobre 2007
- Plan K émis juridiquement le 4 mars 2008 et relatifs à des attributions au titre de l'exercice 2007
- Plan L émis le 4 juin 2008
- Plan M émis le 17 juin 2008
- Plans N, N' et O émis le 22 décembre 2008, le plan N' est relatif à 2009.

La société France Abonnements a émis un plan le 3 février 2003 repris par ADLPartner, le plan F qui a été modifié le 21 décembre 2005.

La valeur du sous-jacent correspond à la moyenne des cours de bourse des 20 derniers jours de bourse à la date de l'attribution sauf pour le plan F, l'action France Abonnements n'étant pas cotée à la date d'attribution.

La période d'acquisition des droits est échelonnée sur 4 années pour les plans B, N et O ; elle est immédiate pour les plans B', C, E' et H ; elle est de 3 ans pour les plans D, E, G, I, I', I'', J, K, L et M à compter de la date d'attribution.

Les options sont caduques au-delà d'un délai de 5 à 10 années après la date d'attribution. Les options ne peuvent être levées en cas de départ du Groupe par les attributaires.

Lorsqu'une option est exercée, le dénouement se fait sous forme d'action.

Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon IFRS 2.

Les plans B, C et D ont bénéficié de l'attribution d'une option complémentaire pour cinq options anciennes. Ceci est conforme à la décision prise par l'assemblée générale du mois de juin 2005 et mise en œuvre le 11 juillet 2005 dans le cadre de l'attribution d'une action gratuite pour 5 actions anciennes. Cette modification n'a pas entraîné de charge complémentaire pour le Groupe.

Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle de Black - Scholes & Merton sauf pour une partie du plan J et N' pour laquelle une condition de marché est prévue. Les options sont systématiquement considérées comme exercées à la fin de leur période d'indisponibilité fiscale, soit 4 ans. La volatilité attendue a été déterminée en utilisant la volatilité historique sur les quatre dernières années et en prenant en compte les estimations d'évolution. Lorsqu'une condition de marché est exigée en plus d'une condition de présence, le modèle utilisé est celui dit « Barrier Up & In » qui prend en compte la probabilité que cette condition de marché soit atteinte. Les autres paramètres sont identiques à ceux utilisés dans le modèle de Black-Scholes & Merton.

Les hypothèses retenues pour les plans sont les suivantes :

	Volatilité attendue	Durée de vie	Taux sans risque	Dividende
Plan B & B'	40%	4 ans	2,87%	0%
Plan C	40%	4 ans	2,87%	0%
Plan D	40%	4 ans	2,87%	0%
Plan E & E'	40%	4 ans	2,89%	0%
Plan F	58%	4 ans	3,06%	0%
Plan G	40%	4 ans	3,58%	0%
Plan H	40%	4 ans	3,58%	0%
Plan I, I' & I''	40%	5 ans	3,59%	0%
Plan J	40%	4 ans	4,12%	0%
Plan K	40%	5 ans	4,12%	0%
Plan L	40%	4 ans	4,29%	0%
Plan M	40%	4 ans	4,29%	0%
Plan N	40%	5 ans	2,95%	2%
Plan O	40%	5 ans	2,95%	2%

## Comptes consolidés

### Annexes aux comptes consolidés

Les détails des plans en vigueur peuvent être présentés comme ci-dessous :

	Réf. Plan	Nombre d'options	Date d'attribution	Valeur du sous-jacent en €	Prix d'exercice en €	Date d'échéance
Options attribuées et non exercées à l'ouverture de l'exercice						
	Plan B (*)	18 000	07/10/2003	7,21	6,01	31/12/2008
	Plan D (*)	14 850	11/01/2005	13,97	11,64	10/01/2015
	Plan E & E'	13 382	21/12/2005	21,71	21,71	21/12/2015
Conversion en options ADLPartner						
	Plan G	14 080	23/06/2006	15,98	15,98	22/06/2016
	Plan H	1 934	22/09/2006	15,51	15,51	31/12/2011
	Plan I, I' et I''	11 206	23/03/2007	12,27	12,27	23/03/2015
	Plan J	18 145	15/10/2007	14,88	14,88	15/10/2017
	Plan K	26 485	04/03/2008	10,44	10,44	04/03/2016
<b>Sous-total</b>		<b>118 082</b>				
Modifications au cours de l'exercice						
Nouvelles attributions de l'exercice						
	Plan L	23 062	04/06/2008	10,84	10,84	04/06/2008
	Plan M	3 246	17/06/2008	10,78	10,78	17/06/2018
	Plan N	4 460	22/12/2008	7,40	7,40	21/12/2016
	Plan N'	4 459	22/12/2008	7,40	7,40	21/12/2016
	Plan O	27 959	22/12/2008	7,40	7,40	21/12/2016
Options devenues caduques au cours de l'exercice		-18 000				
Options annulées au cours de l'exercice		-2 874				
Options exercées au cours de l'exercice						
<b>Options attribuées et non exercées à la clôture de l'exercice</b>		<b>160 394</b>				
<b>Options exerçables au 31 décembre 2008</b>		<b>30 166</b>				

Note : (\*) Le prix d'exercice indiqué pour ces plans prend en compte l'attribution d'une option complémentaire pour 5 options anciennes.

Le Groupe a comptabilisé une charge de 162 k€ hors charges sociales au cours de l'exercice 2008 (comparée à une charge de 125 k€ en 2007), relative aux plans de stock options.

#### 3.11.4. Plan d'attribution d'actions gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place le 20/01/2006 ; le volume d'actions attribuées s'est élevé à 21 100 le 19/01/2008 pour une charge de personnel de 16 k€.

#### 3.11.5. Actions auto détenues

	En nombres de titres	En k€
<b>Au 1er janvier 2007</b>	<b>343 275</b>	<b>1 099</b>
Acquisitions	10 271	138
Cessions	-109 963	-584
<b>Au 1er janvier 2008</b>	<b>243 583</b>	<b>653</b>
Acquisitions	34 395	328
Cessions	-43 310	-310
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>234 668</b>	<b>671</b>

Les mouvements ci-dessus globalisent ceux de l'animation de marché et des levées d'options.

#### 3.11.6. Dividendes

Une distribution de dividendes de 0,23 € par action a été votée par l'assemblée générale du 13 juin 2008.

### 3.12. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et auto détenues.

Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché et ce uniquement si celui-ci est supérieur au prix d'exercice du droit.

Dans les deux cas, les fonds sont pris en compte prorata temporis lors de l'année d'émission des instruments dilutifs et aux premiers jours les années suivantes.

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

En k€	2008	2007
<b>Résultat net des activités poursuivies part du Groupe</b>	<b>4 791</b>	<b>7 168</b>
Effet dilutif des actions ordinaires potentielles	0	0
<b>Résultats pour les besoins du résultat dilué par action</b>	<b>4 791</b>	<b>7 168</b>

En k€	2008	2007
<b>Résultat net des activités arrêtées part du Groupe</b>	<b>-1 325</b>	<b>-1 156</b>
Effet dilutif des actions ordinaires potentielles	0	0
<b>Résultats pour les besoins du résultat dilué par action</b>	<b>-1 325</b>	<b>-1 156</b>

Nombre d'actions	2008	2007
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires pour le besoin du calcul du résultat de base par action</b>	<b>4 260 875</b>	<b>4 206 571</b>
Effet dilutif des actions ordinaires potentielles :		
. options	1 363	47 899
. actions gratuites attribuées aux salariés	0	20 063
. obligations convertibles	0	0
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires pour le besoin du calcul du résultat dilué par action</b>	<b>4 262 238</b>	<b>4 274 533</b>

	Résultat net (en k€)	Nombre d'actions	Résultat par action (en €)
Résultat net des activités poursuivies part du groupe de base par action	4 791	4 260 875	1,12
Options	0	1 363	
Actions gratuites attribuées aux salariés	0	0	
Obligations convertibles en actions	0	0	
<b>Résultat net des activités poursuivies part du groupe dilué par action</b>	<b>4 791</b>	<b>4 262 238</b>	<b>1,12</b>

	Résultat net (en k€)	Nombre d'actions	Résultat par action (en €)
Résultat net des activités arrêtées part du groupe de base par action	-1 325	4 260 875	-0,31
Options	0	1 363	
Actions gratuites attribuées aux salariés	0	0	
Obligations convertibles en actions	0	0	
<b>Résultat net des activités arrêtées part du groupe dilué par action</b>	<b>-1 325</b>	<b>4 262 238</b>	<b>-0,31</b>

Pour 2008, le résultat par action ressort à :

- 0,81 € pour le résultat net part du groupe de base
- 0,81 € pour le résultat net part du groupe dilué



### 3.13. Provisions à long terme

Elles sont uniquement constituées de provisions relatives à des avantages au personnel, comme le montre le tableau suivant :

	Indemnités fin de carrière	Retraites complémentaires	Total provisions à long terme
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>145</b>	<b>19</b>	<b>164</b>
Variation de périmètre			0
Dotations de l'exercice	264	30	294
Utilisations de l'exercice			0
Autres reprises de l'exercice			0
Intérêts	77	-25	52
Cotisations IFC versées	-46		-46
Juste valeur marque Ofup	3		3
<b>Balance au 31 décembre 2008</b>	<b>443</b>	<b>24</b>	<b>467</b>

La totalité des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe employant du personnel sont des entités européennes. Selon les réglementations et usages en vigueur, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel.

Lorsque les avantages complémentaires octroyés au personnel donnent lieu à une prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle avec les hypothèses décrites ci-dessous.

Les provisions inscrites au bilan correspondent à l'engagement net en matière d'indemnités de fin de carrière.

Il a par ailleurs été accordé des avantages en termes de retraite complémentaire.

A ce jour, les éléments décrits ci-dessous concernent les seules sociétés françaises, aucun engagement en matière d'indemnités de fin de carrière ou de retraite n'ayant été donné sur les filiales étrangères du Groupe.

#### 3.13.1. Avantages accordés au titre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans sont les suivantes :

	2008	2007
Taux d'actualisation	5,00 %	5,15 %
Augmentation annuelle des salaires	2,50 % à 3,50 %	2,50 %
Taux de charges sociales	39,28 % à 57,39 %	39,28 % à 57,39 %
Turnover	0 à 6 %	0 à 6 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Table de survie	INSEE F2000	INSEE F2000
Rendement attendu des actifs des plans	2,20 %	2,35 %
Table des droits	0 à 7,25 mois de salaire	0 à 7,25 mois de salaire

Les montants comptabilisés au titre des engagements de fin de carrière au bilan sont les suivants :

En k€	2008	2007
Valeur actuelle des obligations	1 712	1 414
Coûts des services passés non comptabilisés	-1 016	-1 064
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-253	-206
<b>Dettes nettes comptabilisées au bilan</b>	<b>443</b>	<b>145</b>

Les montants comptabilisés au titre des engagements de fin de carrière au compte de résultat sont les suivants :

En k€	2008	2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	108	108
Coût financier	78	-200
Rendement attendu des actifs du plan	-5	0
Pertes actuarielles constatées sur l'exercice	112	-120
Coûts des services passés	48	48
<b>Charge nette comptabilisée en résultat</b>	<b>341</b>	<b>-165</b>

La charge pour l'exercice est incluse dans le compte de résultat :

- sur la ligne charges de personnel pour 263 k€,
- sur la ligne coût de l'endettement financier brut pour 78 k€.

Les changements dans la valeur actuelle des obligations liées aux indemnités de fin de carrière peuvent se présenter comme suit :

En k€	2008	2007
<b>Obligations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>350</b>	<b>395</b>
Coût des services	108	108
Intérêt	78	-320
Pertes actuarielles	113	119
Obligation transférée par cession de filiale	0	0
Obligation acquise par acquisition de filiale	4	0
Différences de change	0	0
Prestations payées	-4	0
Coût des services passés	48	48
<b>Obligations à la clôture de l'exercice</b>	<b>696</b>	<b>350</b>

Les changements dans la juste valeur des actifs de couverture peuvent se présenter comme suit :

En k€	2008	2007
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>206</b>	<b>85</b>
Rendement attendu	5	5
Gains actuariels	1	0
Contributions de l'employeur	46	116
Différences de change	0	0
Prestations payées	-4	0
<b>Juste valeur des actifs à la clôture</b>	<b>253</b>	<b>206</b>

La juste valeur des actifs à la date de clôture s'analyse comme suit :

En %	2008	2007
Instrument de capitaux propres (actions)	7,2%	6,7%
Instrument de dettes (obligations)	82,2%	86,4%
Immobiliers	2,7%	2,8%
Autres actifs	7,9%	4,1%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

L'historique des plans pour l'exercice actuel et l'exercice antérieur peut se présenter comme suit :

En k€	2008	2007
Valeur actuelle des obligations	696	351
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-253	-206
<b>Engagement net</b>	<b>443</b>	<b>145</b>

### 3.13.2. Avantages accordés au titre des retraites complémentaires

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans sont les suivantes :

	2008	2007
Taux d'actualisation	5,00%	4,61 %
Rendement attendu des actifs des plans	3,98%	4,50 %
Augmentation annuelle des salaires	0,50%	0,50 %
Augmentation annuelle des pensions de retraite	1 à 3 %	1 à 3 %

## Comptes consolidés

### Annexes aux comptes consolidés

Les montants comptabilisés au titre des engagements de retraite au bilan sont les suivants :

En k€	2008	2007
Valeur actuelle des obligations	692	662
Juste valeur des actifs des plans de retraite	668	642
<b>Dettes nettes comptabilisées au bilan</b>	<b>24</b>	<b>19</b>

Les montants comptabilisés au titre des engagements de retraite au compte de résultat sont les suivants :

En k€	2008	2007
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	25	25
Intérêts sur l'obligation	30	20
Rendement attendu des actifs du plan	-26	-28
Pertes actuarielles constatées sur l'exercice	-25	2
<b>Charge nette comptabilisée en résultat</b>	<b>5</b>	<b>19</b>

La charge nette pour l'exercice est incluse dans le compte de résultat :

- sur la ligne charges de personnel pour 30 k€
- sur la ligne produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour 26 k€

Les changements dans la valeur actuelle des obligations de retraite peuvent se présenter comme suit :

En k€	2008	2007
<b>Obligations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>662</b>	<b>488</b>
Coût des services	25	25
Intérêt	30	20
Pertes ou (gains) actuarielles	-25	129
Prestations payées	0	0
<b>Obligations à la clôture de l'exercice</b>	<b>692</b>	<b>662</b>

Les changements dans la juste valeur des actifs des plans peuvent se présenter comme suit :

En k€	2008	2007
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>642</b>	<b>615</b>
Rendement attendu	26	28
Contributions de l'employeur	0	0
Prestations payées	0	0
<b>Juste valeur des actifs à la clôture</b>	<b>668</b>	<b>642</b>

La juste valeur des actifs des plans à la date de clôture s'analyse comme suit :

En %	2008	2007
Instruments de capitaux propres (actions)	10 %	11 %
Instruments de dettes (obligations)	84 %	87 %
Immobiliers	0 %	0 %
Autres actifs	6 %	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

L'historique des plans pour l'exercice actuel et les exercices antérieurs peut se présenter comme suit :

En k€	2008	2007
Valeur actuelle des obligations	692	662
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-668	-642
<b>Engagement net</b>	<b>24</b>	<b>19</b>

Il n'y a eu aucun nouveau plan ouvert sur les trois derniers exercices.

### 3.14. Passifs financiers

En k€	2008	2007
<b>Passifs financiers non-courants</b>		
Découverts bancaires	0	0
Emprunts bancaires	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	220	440
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>440</b>

En k€	2008	2007
<b>Passifs financiers courants</b>		
Découverts bancaires	218	4
Emprunts bancaires	0	-2
Emprunts et dettes financières diverses	234	238
<b>TOTAL</b>	<b>452</b>	<b>240</b>

Les passifs financiers non courants ont tous une échéance inférieure à cinq ans.

Les montants des emprunts sont libellés dans les devises suivantes :

	2008		2007	
	k€	%	k€	%
Découverts bancaires en euros	218	32,4 %	4	0,6 %
Découverts bancaires en livres sterling	0	0,0 %	0	0,0 %
Emprunts bancaires en euros	0	0,0 %	-2	-0,3 %
Emprunts et dettes financières diverses en euros	454	67,6 %	678	99,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>672</b>	<b>100,0 %</b>	<b>680</b>	<b>100,0 %</b>

Les intérêts sur les dettes bancaires sont à taux variable, indexés sur l'Euribor 6 mois pour le crédit moyen terme utilisé et sur l'Euribor 3 mois pour les lignes moyen terme non utilisées.

Les intérêts sur les autres dettes sont à taux variable, indexé sur la moyenne des taux effectifs moyens trimestriels des établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée supérieure à 2 ans.

Pour faire face au risque de taux d'intérêts, un instrument financier à terme a été mis en œuvre sur le crédit bancaire moyen terme mobilisable de 2 500 000 € mis en place en mai 2003.

Ce crédit est :

- à taux variable basé sur l'EURIBOR 3 mois
- a un plafond d'utilisation qui se réduit chaque trimestre de 125 k€
- et est remboursable selon son utilisation sur la période du 31 mars 2004 jusqu'à son terme le 31 décembre 2008.

Les caractéristiques de ce Collar sont les suivantes :

- notionnel : 3 M€,
- durée : du 30/05/03 au 31/12/08,
- taux plafond : 4 %,
- taux plancher : 2,45 %.

Cet instrument est remboursable selon la même échéance. Les pertes et gains relatifs à ce contrat sont comptabilisés en résultat financier.

Cet instrument est arrivé à son terme simultanément avec le crédit moyen terme.

### 3.15. Impôts différés passifs

L'imposition différée passive de 664 k€ est principalement liée à la provision pour amortissements dérogatoires de 643 k€ et à l'écart d'évaluation sur les actifs de la SCI de la Rue de Chartres pour 608 k€, sur lesquels s'imputent des impôts différés actifs de 588 k€ (Organic, participation, indemnités de fin de carrière, retraite chapeau).

### 3.16. Provisions à court terme

En k€	Pour litiges	Pour risques	Total court terme
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>144</b>	<b>72</b>	<b>216</b>
Dotations de l'exercice	81	12	93
Utilisations de l'exercice	-22	0	-22
Autres reprises de l'exercice	-59	-28	-87
<b>Balance au 31 décembre 2008</b>	<b>144</b>	<b>56</b>	<b>200</b>

Elles sont constituées au 31/12/2008 par :

- 56 k€ de provision pour perte de créance fiscale sur ADLPartner Brésil,
- 47 k€ de provision pour litiges clients,
- 97 k€ de provision pour divers litiges.

### 3.17. Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	2008	2007
Avances et acomptes reçus	1 888	1 437
Editeurs	20 310	17 082
Fournisseurs	17 838	14 613
Dettes sur immobilisations	0	75
Autres créditeurs	1 302	948
<b>TOTAL</b>	<b>41 338</b>	<b>34 155</b>

La ligne "Autres créditeurs" est essentiellement constituée de dettes sur les loteries organisées par le Groupe et en cours au moment de la clôture.

La totalité de ces dettes est à moins d'un an.

### 3.18. Autres passifs

Ce poste est constitué par les produits constatés d'avances. Ces produits constatés d'avance concernent les produits des opérations commerciales de l'année suivante, qui ont été reçus sur l'exercice en cours.

## 4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Produits

Le volume d'affaires brut représente la valeur des abonnements et autres produits commercialisés (cf. "Indicateurs clés de performance"), alors que le chiffre d'affaires (dont la détermination repose sur le statut de commissionnaire de presse pour les ventes d'abonnements) ne tient compte que du montant de la rémunération versée par les éditeurs de presse ; dans le cas des ventes d'abonnements, le chiffre d'affaires correspond donc en réalité à une marge brute puisque le coût des magazines vendus est déduit du montant des ventes encaissées.

Le chiffre d'affaires net hors taxes se présente comme suit :

- par zones géographiques :

	2008	2007	Variation
France	113 406	99 068	14,5%
International	12 193	14 624	-16,6%
<b>TOTAL</b>	<b>125 599</b>	<b>113 692</b>	<b>10,5%</b>

- par offres produits :

	2008	2007	Variation
Offre abonnements à durée libre (ADL)	56 684	55 013	3,0%
Offre abonnements à durée déterminée (ADD)	32 829	28 114	16,8%
Offre livres-objets-audio-vidéo (LOAV)	30 128	25 324	19,0%
Autres offres	5 958	5 241	13,7%
<b>TOTAL</b>	<b>125 599</b>	<b>113 692</b>	<b>10,5%</b>

Les charges de personnel et l'effectif moyen sont les suivants :

<b>Charges de personnel (en k€)</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Salaires et traitements	13 702	11 445
Charges sociales	6 751	5 862
Intéressement	1 426	1 297
Participation	1 067	855
Indemnités transactionnelles et prud'hommales	411	21
Indemnités fin de carrière	264	-45
Retraite chapeau	30	47
Stocks Options	162	125
Attribution actions gratuite	16	220
<b>TOTAL</b>	<b>23 829</b>	<b>19 827</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Cadres	128	104
Agents de maîtrise	60	50
Employés	97	103
Saisonniers	22	0
<b>TOTAL</b>	<b>307</b>	<b>257</b>

### 4.3. Autres produits et charges d'exploitation

Ils concernent essentiellement le coût net des pertes clients.

### 4.4. Résultat financier net

Le résultat financier se ventile comme suit :

<b>En k€</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Plus-values sur placements	417	394
Intérêts sur placements et produits assimilés	489	354
. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	906	748
Intérêts et charges assimilées	14	65
. Coût de l'endettement financier brut	14	65
. Produits financiers nets	920	813
Produits financiers de participation *	0	8
Différences de change sur prêts filiales	0	28
Autres différences de change	-20	-19
. Total autres produits et charges financières	-20	17
. Résultat financier	900	830

\* Intérêts sur prêt ADLP Suisse (intégration proportionnelle)

### 4.5. Impôts sur le résultat

#### 4.5.1. Analyse de la charge d'impôts

<b>En k€</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Charges d'impôts exigibles	4 647	3 740
Charges d'impôts différés	1 066	1 614
<b>Total impôts sur le résultat</b>	<b>5 713</b>	<b>5 354</b>

**4.5.2. Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts**

En k€	2008	2007
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	8 429	12 168
Taux théorique d'imposition	34,4 %	34,4 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>2 903</b>	<b>4 189</b>
Rapprochement :		
Effet des déficits de l'exercice non activés	355	370
Effet de l'imputation des déficits antérieurs non activés	-9	0
Effet dépréciation créance d'impôt différé actif ASI	2 070	0
Effet des différences permanentes, de taux d'impôt et autres	394	795
<b>Sous Total</b>	<b>2 810</b>	<b>1 165</b>
<b>Charge d'impôt</b>	<b>5 713</b>	<b>5 354</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>67,8%</b>	<b>44,0%</b>

La charge d'impôt totale ressort à 5 713 k€, incluant la dépréciation de la créance d'impôt sur l'Allemagne à hauteur de 2 070 k€ (se reporter à la note 3.6).

**4.6. Activités arrêtées ou en cours de cession**

Le directoire a jugé que les perspectives de la société ADLPartner United Kingdom, qui avait démarré ses opérations en décembre 2001, n'étaient pas suffisantes et la décision a été prise en juin 2007 d'arrêter les investissements commerciaux. Il est recherché une solution de cession du portefeuille résiduel qui permettrait une liquidation de la filiale et un désengagement total du groupe sans attendre l'extinction des abonnements.

La filiale ADLPartner Marketing, conservée comme dormante depuis la cessation de ses investissements commerciaux, a mis fin à la gestion de son portefeuille résiduel d'abonnements.

Le groupe a annoncé l'arrêt des investissements commerciaux et des opérations dans la filiale brésilienne ADL Servicos de Fidelização le 17 décembre 2008. L'exercice 2007 a été retraité en conséquence.

**Compte de résultat des activités abandonnées et cédées**

En k€	2008	2007
Chiffre d'affaires	1 245	1 840
Charges d'exploitation	-1 666	-3 293
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-421</b>	<b>-1 453</b>
Résultat financier	-639	-144
Résultat exceptionnel	0	258
Perte sur prêt	0	-376
Résultat de cession consolidé	0	666
Perte de change sur cession titres	0	-10
Perte de change sur prêt	-403	-147
Gain d'impôt société	138	50
<b>Résultat net</b>	<b>-1 325</b>	<b>-1 156</b>

La trésorerie des activités abandonnées passe de 332 k€ au 31/12/2007 à 87 k€ au 31/12/2008 et celle des activités cédées est de 52 k€.

**5. ACQUISITIONS D'ACTIFS**

Le 14 février 2008, le groupe ADLPartner, par l'intermédiaire de sa filiale OFUP Education créée à cette occasion, a acquis la marque OFUP pour un coût de 2.456.732 euros, y compris les frais directs liés à l'acquisition.

Il est à noter que le contrat d'acquisition prévoit le versement de compléments de prix déterminables sur la base des résultats 2009 et 2010, éventuellement abattus de certains coûts supplémentaires qui seront engagés par l'OFUP dans l'exercice 2008. Sur la base des estimations de résultats 2009 et 2010 disponibles au 31 décembre 2008, aucun complément de prix n'a été comptabilisé comme composante de la juste valeur de la rémunération. Ces estimations seront revues à chaque clôture et jusqu'à extinction du fait générateur, soit la clôture de l'exercice auquel il se réfère. Le montant maximum, qui pourrait être versé, s'élève à 200 000 € au titre du complément de prix 2009 et à 350 000 € au titre de 2010.

Le 24 avril 2008, le groupe a également acquis des actifs à la société Born liés à son activité de marketing direct pour 220.332 euros.

Les activités liées à l'acquisition de la marque OFUP pour la période du 14 février 2008 au 31 décembre 2008 et aux actifs de l'activité marketing direct de la société Born pour la période du 24 avril au 31 décembre 2008 ont contribué au chiffre d'affaires des activités ordinaires du Groupe à hauteur de 3 393 879 € et à son résultat net à hauteur de - 1 379 891 €.

## 6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 6.1. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie présente une variation de trésorerie nette de + 7 029 k€, qui se s'explique de la façon suivante :

- + 7 646 k€ provenant de la capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt société,
- 4 992 k€ d'impôt société versé,
- + 7 320 k€ de la variation du BFR lié à l'activité : le BFR reste négatif, représentant 13 jours de Volume d'Affaires Brut,
- 3 508 k€ d'investissements (immobilisations incorporelles pour 2 838 k€ ; immobilisations corporelles pour 626 k€, 44 k€ liés aux dépôts de garantie),
- 335 k€ liés aux opérations de financement [- 220 k€ afférents au remboursement de l'emprunt crédit vendeur mis en place pour l'acquisition des parts de la SCI de la Rue de Chartres, - 983 k€ de dividendes versés aux actionnaires de la société mère, - 68 k€ de rachats et reventes d'actions propres, + 936 k€ d'intérêts financiers nets versés),
- + 899 k€ d'incidence des variations des cours de devises.

### 6.2. Transactions avec les parties liées

Les entités de contrôle ultimes du Groupe sont respectivement : le groupe familial VIGNERON avec la société SOGESPA - 3 rue Henri Rol-Tanguy - 93100 Montreuil (France) et PUBLISHERS CLEARING HOUSE - 382 Chanel Drive - Port Washington (New York - USA).

Les transactions entre la Société et ses filiales qui sont des parties liées au Groupe sont éliminées en consolidation. Elles ne sont pas présentées dans les notes aux états financiers.

Les détails des transactions entre le Groupe et des parties liées au Groupe sont présentés ci-après.

En k€	Ventes de produits		Achats	
	2008	2007	2008	2007
Société mère ADLPartner vers les parties liées	22	15	74	71
Sociétés de contrôle vers le Groupe	74	71	22	15
Co entreprises (intégration proportionnelle)	0	0	0	29

Les ventes de produits sont réalisées aux prix habituels pratiqués par le Groupe avec des clients externes. Les achats sont réalisés au prix de marché.

En k€	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées	
	2008	2007	2008	2007
Société mère ADLPartner / Sociétés de contrôle	11	6	0	0

Aucune charge n'a été constatée pour créance irrécouvrable pour des montants dus par des parties liées.



### 6.3. Avantages aux dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordées aux dirigeants (mandataires sociaux) s'établissent comme suit :

En k€	2008	2007
Avantages à court terme	1 023	1 011
Valorisation des options	117	125
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Jetons de présence	91	80
<b>TOTAL</b>	<b>1 231</b>	<b>1 216</b>

### 6.4. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Les honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux correspondant à des missions, qui ont été pris en charge par le Groupe au cours des deux derniers exercices, sont détaillés ci-dessous :

Montant HT en k€	GRANT THORNTON		BEA	
	2008	2007	2008	2007
AUDIT LEGAL				
ADLPartner	101	99	64	99
Filiales	104	94	0	0
<b>Sous-Total</b>	<b>205</b>	<b>193</b>	<b>64</b>	<b>99</b>
AUTRES PRESTATIONS				
ADLPartner	0	0	0	0
Filiales	1	0	0	0
<b>Sous-Total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>206</b>	<b>193</b>	<b>64</b>	<b>99</b>
	2008		2007	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>270</b>		<b>292</b>	

### 6.5. Transactions non réalisées en trésorerie

Au cours de l'exercice, la société ADLPartner a souscrit à l'augmentation du capital par incorporation de prêt :

- de sa filiale Suscripciones España, qu'elle détient à 100 %, pour 1 500 k€,
- de sa filiale SIDD, qu'elle détient à 99,99 %, pour 5 895 k€ (augmentation de capital suivie d'une réduction de capital de 1 245 000 € pour apurement des pertes).

### 6.6. Engagements donnés et reçus

#### 6.6.1. Engagements donnés

##### 6.6.1.1. Locations locaux

Les baux signés par le groupe pour ses locaux sont détaillés ci-dessous en valeur H.T.

En k€	31/12/08	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
France	1 803	964	839	
Allemagne	307	90	217	
Espagne	0			
Brésil	0			
<b>TOTAL</b>	<b>2 110</b>	<b>1 054</b>	<b>1 056</b>	<b>0</b>

### 6.6.1.2. Locations équipements

En k€	31/12/08	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
France	0			
Allemagne	153	32	121	
Espagne	42	11	31	
Brésil	0			
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>43</b>	<b>152</b>	<b>0</b>

### 6.6.1.3. Droit individuel à la formation (DIF)

L'engagement en matière de droit individuel à la formation est évalué à 14 368 heures au 31/12/2008.

### 6.6.1.4. Cautions bancaires

ADLPartner a mis en place une caution bancaire BNP de 21 021 € sur la période du 12/12/2008 au 31/12/2009 en faveur de l'administration fiscale italienne pour le recouvrement du crédit de TVA résiduel de sa filiale, suite à sa liquidation.

### 6.6.1.5. Acquisitions activités OFUP Education et BORN

Les engagements liés à ces acquisitions sont les suivants :

- des compléments de prix dans le cadre des regroupements d'entreprise (cf. § 5),
- la reprise de contrats de locations de matériels informatiques et de véhicules. Ces contrats arrivent en majorité à échéance à la fin de l'exercice 2008 et le dernier en juin 2010. Aucun décaissement significatif n'est attendu.

### 6.6.2. Engagements reçus

ADLPartner a consenti à sa filiale ADL Servicos de Fidelização, un abandon de créance de 36 122 € correspondant aux prestations du contrat de « Service Agreement » du 2<sup>ème</sup> semestre 2007, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

### 6.7. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

### 6.8. Dettes potentielles

Aucun engagement nouveau n'a été pris postérieurement à la clôture des comptes susceptible d'engendrer un accroissement des dettes par rapport à la situation du 31 décembre 2008.

## 7. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés consolidées	Forme	Siège	Pourcentage de contrôle	Pourcentage Intérêts groupe	Méthode
ADLPartner	SA	France	Mère	100,00%	Intégration globale
OFUP	SAS	France	100,00%	100,00%	Intégration globale
S.I.D.D.	SARL	France	99,99%	99,99%	Intégration globale
Abo Service International	GmbH	Allemagne	52,22%	52,22%	Intégration globale
ADLPartner Marketing	GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%	Intégration globale
Suscripciones España	SL	Espagne	100,00%	100,00%	Intégration globale
ADLPartner Hispania	SL	Espagne	100,00%	100,00%	Intégration globale
ADLPartner UK	Limited	Angleterre	100,00%	100,00%	Intégration globale
ADL Servicos de Fidelização	Srl	Brésil	100,00%	100,00%	Intégration globale
Le Grand Tirage	SARL	France	100,00%	100,00%	Intégration globale
SCI rue de Chartres	SCI	France	100,00%	100,00%	Intégration globale

Une filiale non significative n'est pas mentionnée.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2008.

## 8. INFORMATIONS SECTORIELLES

### 8.1. Secteur primaire

Les résultats par zone géographique pour l'exercice 2008 sont détaillés ci-après :

En k€	France		International		Interzone		Consolidé	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Chiffre d'affaires net HT	114 010	99 750	12 229	14 624	-640	-682	125 599	113 692
Résultat opérationnel	10 722	11 303	-3 193	36	0	0	7 529	11 339
Résultat net	7 784	8 359	-6 393	-2 701	0	0	1 391	5 658

Les coûts de la Direction Internationale sont supportés par la société mère.

Les actifs et passifs par zone géographique pour l'exercice 2008 se présentent comme suit :

BILAN ACTIF En k€	France		International		Interzone		Consolidé	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Actifs non-courants								
Ecart d'acquisition	342	172	0	0	0	0	342	172
Immobilisations incorporelles	3 461	1 271	98	100	0	0	3 558	1 371
Immobilisations corporelles	4 903	4 693	48	51	0	0	4 951	4 744
Autres actifs financiers	5 786	6 433	37	37	-5 499	-6 190	325	281
Actifs d'impôt différé	683	1	875	2 945	0	0	1 558	2 946
<b>Sous-Total Actifs non-courants</b>	<b>15 175</b>	<b>12 571</b>	<b>1 059</b>	<b>3 133</b>	<b>-5 499</b>	<b>-6 190</b>	<b>10 735</b>	<b>9 514</b>
Actifs courants								
Stocks	2 341	2 240	2 042	2 920	0	0	4 383	5 159
Clients et autres débiteurs	26 003	23 303	7 596	8 723	-477	-915	33 122	31 112
Autres actifs	3 866	4 155	2 018	505	0	0	5 884	4 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 695	12 925	662	1 241	0	0	21 357	14 166
<b>Sous-Total Actifs courants</b>	<b>52 904</b>	<b>42 624</b>	<b>12 319</b>	<b>13 389</b>	<b>-477</b>	<b>-915</b>	<b>64 746</b>	<b>55 098</b>
Actifs destinés à être cédés	0	0	314	0	0	0	314	0
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>68 079</b>	<b>55 194</b>	<b>13 691</b>	<b>16 523</b>	<b>-5 975</b>	<b>-7 104</b>	<b>75 795</b>	<b>64 612</b>

BILAN PASSIF En k€	France		International		Interzone		Consolidé	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Capital							7 001	7 001
Réserves consolidées							10 933	5 257
Résultat consolidé							1 391	5 658
<b>Capitaux Propres</b>							<b>19 325</b>	<b>17 916</b>
Passifs non-courants								
Provisions à long terme	467	164	0	0	0	0	467	164
Passifs financiers	220	440	0	0	0	0	220	440
Impôts différés	664	987	0	0	0	0	664	987
<b>Sous-Total Passif non-courants</b>	<b>1 351</b>	<b>1 591</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 351</b>	<b>1 591</b>
Passifs courants								
Provisions à court terme	144	172	56	44	0	0	200	216
Dettes fiscales et sociales	10 160	9 411	447	815	0	0	10 606	10 226
Fournisseurs et autres crédateurs	36 002	29 258	5 813	5 812	-477	-915	41 338	34 155
Passifs financiers	237	236	5 714	6 194	-5 499	-6 190	452	240
Autres passifs	438	183	418	86	0	0	856	268
<b>Sous-Total Passif courants</b>	<b>46 980</b>	<b>39 259</b>	<b>12 448</b>	<b>12 951</b>	<b>-5 975</b>	<b>-7 104</b>	<b>53 453</b>	<b>45 106</b>
Passifs destinés à être cédés	0	0	1 666	0	0	0	1 666	0
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>							<b>75 795</b>	<b>64 612</b>

Les autres informations par zone géographique pour l'exercice 2008 sont détaillées ci-après :

Effectif moyen	France	International	Total
Cadres	121	7	128
Agents de maîtrise	46	14	60
Employés	89	8	97
Saisonniers	22	0	22
<b>TOTAL</b>	<b>278</b>	<b>29</b>	<b>307</b>

## 8.2. Secteur secondaire

Le secteur secondaire présente l'activité par type d'offre produits.

Le chiffre d'affaires se présente ainsi :

	2008	2007	Variation
Offre abonnements à durée libre (ADL)	56 684	55 013	3,0%
Offre abonnements à durée déterminée (ADD)	32 829	28 114	16,8%
Offre livres-objets-audio-vidéo (LOAV)	30 128	25 324	19,0%
Autres offres	5 958	5 241	13,7%
<b>TOTAL</b>	<b>125 599</b>	<b>113 692</b>	<b>10,5%</b>

Il n'est pas possible de distinguer les actifs d'exploitation en fonction des offres :

- les actifs incorporels (logiciels) sont communs à toutes les offres ;
- les actifs corporels (bâtiments, machines) sont, soit communs à toutes les offres, soit plus spécifiquement dédiés à des activités de siège ;
- les stocks sont décrits au 3.7. de cette annexe ;
- les comptes clients sont nominatifs, un même client pouvant avoir souscrit différentes offres (ADL, ADD et/ou LOAV) dans une seule commande.

## Rapport des Commissaires aux Comptes

# sur les comptes consolidés

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ADLPartner, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les notes 2.7 et 2.20 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives, d'une part à la valeur des marques, d'autre part à la comptabilisation des actifs d'impôts différés. Dans le contexte actuel, tel que décrit dans la note 2.1.1 de l'annexe, l'établissement des prévisions est rendu plus difficile ; nos travaux ont consisté à examiner les méthodes comptables utilisées, les données et hypothèses retenues, la documentation fournie ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous nous sommes par ailleurs assurés que les notes 3.3. et 3.6 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

**Grant thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**  
Gilles Hengoat  
Associé

**Boissière Expertise Audit**  
Tita A. Zeitoun

# Comptes sociaux au 31 décembre 2008

---

<i>Bilan</i>	- 70 -
<i>Compte de résultat</i>	- 72 -
<i>Tableau des flux de trésorerie nette</i>	- 73 -
<i>Annexes aux comptes sociaux</i>	- 74 -
<i>Résultats financiers des cinq derniers exercices</i>	- 88 -
<i>Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</i>	- 89 -
<i>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés</i>	- 90 -

# Bilan

## ACTIF

En k€	Montant brut	Amortissements	2008	2007
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	4 784	3 885	899	1 198
Fond commercial	4 269		4 269	4 269
Autres immobilisations incorporelles	50	7	43	
Avances, acomptes sur immob. incorporelles	59		59	73
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	3 066	1 329	1 737	1 748
Installations techniques, matériel, outillage	1 414	1 040	374	96
Autres immobilisations corporelles	2 917	2 031	886	889
Immobilisations en cours				5
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations	32 154	21 626	10 528	3 073
Créances rattachées à des participation	5 499	3 120	2 379	10 324
Autres immobilisations financières	287		287	244
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>54 498</b>	<b>33 037</b>	<b>21 460</b>	<b>21 919</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, approvisionnements	65		65	121
Marchandises	2 949	689	2 260	2 119
Avances et acomptes versés sur commandes	426		426	103
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés	25 110	3 000	22 110	19 262
Autres créances	3 697		3 697	3 660
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	7 730	22	7 707	4 670
(dont actions propres : 671)				
Disponibilités	12 953		12 953	8 745
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	3 847		3 847	4 157
<b>Actif circulant</b>	<b>56 776</b>	<b>3 711</b>	<b>53 064</b>	<b>42 838</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif	552		552	164
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>111 825</b>	<b>36 749</b>	<b>75 077</b>	<b>64 920</b>

## PASSIF

En k€	2008	2007
Capital social ou individuel (dont versé : 7 001)	7 001	7 001
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 078	8 078
Réserve légale	700	700
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	3 500	2 500
Report à nouveau	2 458	1 293
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>4 805</b>	<b>3 147</b>
Provisions réglementées	1 869	2 227
<b>Capitaux Propres</b>	<b>28 410</b>	<b>24 946</b>
Provisions pour risques	843	411
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>843</b>	<b>411</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	0
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	464	678
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 149	620
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 450	28 028
Dettes fiscales et sociales	9 988	9 408
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		75
Autres dettes	334	572
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance	438	183
<b>Dettes</b>	<b>45 824</b>	<b>39 563</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75 077</b>	<b>64 920</b>



# Compte de résultat

En k€	France	Exportation	2008	2007
Ventes de marchandises	29 642	36	29 678	22 752
Production vendue de services	81 277	569	81 846	77 365
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>110 918</b>	<b>605</b>	<b>111 523.</b>	<b>100 117</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			3 947	3 543
Autres produits			1 015	1 064
<b>Produits d'exploitation</b>			<b>116 487</b>	<b>104 723</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			11 049	9 491
Variation de stock (marchandises)			- 234	- 243
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			12 113	10 746
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			77	- 80
Autres achats et charges externes			49 495	45 261
Impôts, taxes et versements assimilés			1 300	1 130
Salaires et traitements			12 752	11 602
Charges sociales			5 988	5 634
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Sur immobilisations : dotation aux amortissements			867	895
Sur actif circulant : dotation aux provisions			3 964	3 460
Pour risques et charges : dotation aux provisions			76	132
Autres charges			4 709	4 197
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>102 157</b>	<b>92 222</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>14 330</b>	<b>12 501</b>
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations			333	420
Autres intérêts et produits assimilés			381	102
Reprises sur provisions et transferts de charges			216	122
Différences positives de change			0	1
<b>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</b>			<b>383</b>	<b>404</b>
<b>Produits financiers</b>			<b>1 313</b>	<b>1 049</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			5 423	5 744
Intérêts et charges assimilés			30	38
Différences négatives de change			26	22
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			39	31
<b>Charges financières</b>			<b>5 518</b>	<b>5 835</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>- 4 205</b>	<b>- 4 787</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>10 125</b>	<b>7 715</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				239
Produits exceptionnels sur opérations en capital				86
Reprises sur provisions et transferts de charges			485	820
<b>Produits exceptionnels</b>			<b>485</b>	<b>1 144</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			180	587
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				85
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			80	485
<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>260</b>	<b>1 157</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>225</b>	<b>- 12</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			1 067	855
Impôts sur les bénéfices			4 478	3 700
<b>Total des produits</b>			<b>118 284</b>	<b>106 917</b>
<b>Total des charges</b>			<b>113 479</b>	<b>103 770</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>			<b>4 805</b>	<b>3 147</b>

# Tableau des flux de trésorerie nette

En k€	2008	2007
Résultat net	4 805	3 147
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	5 613	6 261
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	50	- 57
- / + Plus et moins-values de cession		- 1
- Dividendes		
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt société</b>	<b>10 468</b>	<b>9 350</b>
+ Coût de l'endettement net	- 695	- 437
+ / - Charge d'impôt société (y compris impôts différés)	4 478	3 700
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt société (A)</b>	<b>14 250</b>	<b>12 613</b>
- Impôt société versé (B)	- 4 992	- 4 277
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	4 015	- 1 023
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)</b>	<b>13 273</b>	<b>7 314</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 856	- 372
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres)	- 3 537	- 167
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres)		85
+ Dividendes reçus		
+ / - Variation des prêts et avances consentis	- 2 212	- 2 163
+ Remboursements prêts et avances	1 167	
+ / - Autres flux liés aux opérations d'investissement	- 44	9
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>- 5 482</b>	<b>- 2 608</b>
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		428
- / + Rachats et reventes d'actions propres	- 46	26
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	- 983	- 839
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	- 220	- 281
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	695	437
+ / - Autres flux liés aux opérations de financement	10	
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>- 544</b>	<b>- 229</b>
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)		
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)</b>	<b>7 248</b>	<b>4 477</b>
Trésorerie d'ouverture	12 762	8 285
Trésorerie de clôture	20 010	12 762

# Annexes aux comptes sociaux

---

## 1. INFORMATIONS GENERALES

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le directoire le 13 mars 2009 et présentés au conseil de surveillance le 20 mars 2009.

Ils comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 dont le total est de 75 076 795 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 118 283 938 € et dégageant un bénéfice de 4 804 607 €.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008.

### Préambule :

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

## 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le groupe ADLPartner a acquis la marque OFUP le 14 février 2008 via sa filiale ADLPartner Education, détenue à 100 % et créée à cet effet le 6 février 2008.

Après cette acquisition, la société ADLPartner Education a changé de dénomination sociale pour devenir OFUP.

Le groupe ADLPartner a également acquis le 24 avril 2008 des actifs détenus par la société BORN à travers la signature d'un contrat de cession de fonds de commerce, via la société-mère et sa filiale OFUP.

A l'étranger, le groupe ADLPartner a annoncé le 17 décembre 2008 l'arrêt des investissements commerciaux et des opérations dans sa filiale brésilienne, ADL Servicos de Fidelização.

## 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du Code de commerce, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des changements mentionnés ci-dessus.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 3.1. Actif immobilisé

Une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée à l'actif, lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants,
- son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

#### 3.1.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié, en fonction de la nature de l'investissement et selon les durées d'utilisation suivantes :

- logiciel bureautique 3 ans
- logiciel applicatif 3 à 5 ans

L'entreprise se réserve la possibilité d'utiliser l'amortissement fiscal dérogatoire (1 an pour les logiciels, selon le mode dégressif pour les biens y ouvrant droit) au cas par cas.

Le fonds commercial de l'activité France Abonnements Entreprises, apporté antérieurement par la société mère France Abonnements pour 4 269 k€, ne fait pas l'objet d'amortissement, mais pourrait, le cas échéant, faire l'objet d'une provision pour dépréciation si la rentabilité de cette activité ne justifiait pas la valeur inscrite à l'actif.

### 3.1.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié, en fonction de la nature de l'investissement et selon des durées d'utilisation suivantes :

■ constructions	50 ans
■ agencements et aménagements	3 à 10 ans
■ installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
■ matériel de restaurant d'entreprise	3 à 10 ans
■ mobilier du bureau	3 à 10 ans
■ matériel de transport	3 à 4 ans
■ matériel de bureau	3 à 10 ans
■ matériel informatique	3 ans

### 3.1.3. Immobilisations financières

La détermination de la valeur nette comptable des investissements dans les filiales (titres de participation et prêts d'actionnaire) est fondée sur l'appréciation de leur valeur d'actif net corrigée de la seule valeur de leur portefeuille d'abonnements à durée libre, celle-ci étant calculée à partir de l'actualisation des flux nets de revenus qu'ils vont générer.

Cette procédure est appliquée aux filiales à partir de leur troisième année d'existence. Les deux premières années ne donnent pas lieu à constitution de provisions, dans la mesure où il est normal qu'une société dégage des pertes lors de son démarrage. La dotation aux provisions est ensuite lissée sur trois exercices pour arriver à une application stricte de la méthode à la fin du cinquième exercice ; toutefois, en cas de dérive des résultats observés par rapport aux plans initiaux, le provisionnement peut être accéléré.

## 3.2. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur déterminée comme ci-dessus.

## 3.3. Créances et dettes fournisseurs

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont enregistrées à leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les écarts éventuels avec le cours de clôture donnent lieu à la constatation d'écarts de conversion.

Pour l'activité Abonnements à Durée Libre, une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées en fonction du risque encouru selon l'état des dossiers. Mais, en raison des modes de règlement clients et des actions menées par le service clientèle, le risque d'impayés est négligeable et ne s'est traduit au cours des dernières années qu'en montants de créances provisionnées non significatifs.

Pour l'activité Abonnements à Durée Déterminée et Livres-Objets-Audio-Vidéo, les provisions pour créances douteuses sont, pour l'essentiel, établies sur des bases statistiques issues des données des trois années antérieures.

## 3.4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement les charges exposées pour la conception, la fabrication, le routage, l'affranchissement des mailings et engagées sur l'exercice clos pour les opérations commerciales débutant après la clôture.

Les produits constatés d'avance concernent les produits des opérations commerciales afférentes à l'année suivante, qui sont enregistrés sur l'exercice en cours ainsi que les produits facturés pour lesquels la livraison est intervenue sur l'exercice suivant.

## 3.5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec le règlement sur les passifs (CRC n° 2000-06). Ce règlement définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative

## Comptes sociaux

### Annexes aux comptes sociaux

pour l'entité, c'est à dire une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 4.1. Immobilisations incorporelles

Les mouvements, ayant affecté les immobilisations incorporelles, se présentent comme suit (en k€) :

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Marques, fichiers, logiciels	4 520	264		4 784
Fonds commercial	4 269			4 269
Autres immobilisations incorporelles	0	50		50
Acomptes immob. incorporelles	73	223	238	58
<b>TOTAL</b>	<b>8 862</b>	<b>537</b>	<b>238</b>	<b>9 161</b>

Amortissements	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Marques, fichiers, logiciels	3 322	563		3 885
Fonds commercial	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0	6		6
<b>TOTAL</b>	<b>3 322</b>	<b>569</b>	<b>0</b>	<b>3 891</b>

### 4.2. Immobilisations corporelles

Les mouvements, ayant affecté les immobilisations corporelles, se présentent comme suit (en k€) :

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Constructions	3 023	43		3 066
Installations techniques	1 185	326	97	1 414
Autres immobilisations	2 725	193	1	2 917
Immobilisations en cours	5	532	537	0
Avances et acomptes	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>6 938</b>	<b>1 094</b>	<b>635</b>	<b>7 397</b>

Amortissements	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Constructions	1 275	54		1 329
Installations techniques	1 089	48	97	1 040
Autres immobilisations	1 836	196	1	2 031
<b>TOTAL</b>	<b>4 200</b>	<b>298</b>	<b>98</b>	<b>4 400</b>

### 4.3. Immobilisations financières

Les mouvements, ayant affecté les immobilisations financières, se présentent comme suit (en k€) :

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Participations	21 222	10 932		32 154
Créances rattachées à participations	12 251	2 413	9 165	5 499
Autres immobilisations financières	244	43		287
<b>TOTAL</b>	<b>33 717</b>	<b>13 388</b>	<b>9 165</b>	<b>37 940</b>

Provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Participations	18 149	3 503	26	21 626
Créances rattachées à participations	1 928	1 192		3 120
Autres immobilisations financières	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>20 077</b>	<b>4 695</b>	<b>26</b>	<b>24 746</b>

#### 4.3.1. Titres de participations et créances rattachées

Au cours de l'exercice, ADLPartner a souscrit à l'augmentation du capital par incorporation de prêt :

- de sa filiale Suscripciones España pour 1 500 000 €,
- de sa filiale SIDD pour 5 895 000 € (augmentation de capital suivie d'une réduction de capital de 1 245 000 € pour apurement des pertes).

L'investissement dans la nouvelle filiale OFUP (cf. §2) détenue à 100 % s'élève à 3 537 015 €.

Les prêts d'actionnaires consentis aux filiales afin de leur permettre de financer leurs activités ont été accrus :

- chez ADLPartner Marketing de 45 000 €,
- chez Suscripciones España de 522 000 €,
- chez ADL Servicios de Fidelização de 645 000 €.

Une avance de trésorerie a été consentie à la nouvelle filiale OFUP pour 1 000 000 € ; elle a été remboursée sur l'exercice.

Le prêt participatif, accordé par France Abonnements à S.I.D.D. avec un plafond de 6,5 M€, a été incorporé au capital.

Les provisions constituées sur les titres de participation et créances, en application de la procédure consistant à les valoriser par comparaison avec la valeur d'actif net comptable corrigé de la valeur des portefeuilles d'abonnements à durée libre, ont enregistré un complément de dotations de 4 695 613 €. Ce montant a été notablement affecté par la prise en compte de la réduction du crédit d'impôt différé dans le calcul de l'actif net réévalué d'Abo Service International.

#### 4.4. Stocks

Les stocks se décomposent comme suit (en k€) :

	Brut	Provision	Net
Primes (cadeaux clients) – Livres-objets-audio-vidéo	2 949	689	2 260
Documents de traitement, emballages	65		65
<b>TOTAL</b>	<b>3 014</b>	<b>689</b>	<b>2 325</b>

#### 4.5. Clients

Le poste clients se présente comme suit (en k€) :

	Brut	Provision	Net
<b>Clients (échéance - 1 an)</b>	<b>25 110</b>	<b>3 000</b>	<b>22 110</b>

#### 4.6. Autres créances et comptes de régularisation

Le poste autres créances (total de 3 697 k€, dont taxes sur le chiffre d'affaires : 2 681 k€, autres débiteurs : 1 016 k€) est composé de montants à échéance de moins d'un an.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3 847 k€.

#### 4.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées :

- d'une part par des actions propres auto détenues :
  - à hauteur de 509 k€ (215 753 actions), elles sont destinées à l'octroi d'options d'achat, à la distribution d'actions gratuites ou à la rémunération d'acquisitions en croissance externe.
  - à hauteur de 163 k€ (18 915 actions), il s'agit d'actions achetées dans le cadre de l'animation de marché ; la moyenne des cours de bourse du dernier mois de clôture étant inférieure à leur prix d'acquisition, une provision pour dépréciation a été constituée pour 22 k€.
- d'autre part par des certificats de dépôts et des bons à terme pour 7 058 k€.

#### 4.8. Trésorerie

La trésorerie nette ressort en excédent à hauteur de 20 010 k€.

Un crédit bancaire moyen terme mobilisable de 2 500 k€ a été mis en place en mai 2003. Il est remboursable selon son utilisation sur la période du 31 mars 2004 jusqu'à son terme le 31 décembre 2008. Son plafond d'utilisation se

## Comptes sociaux

### Annexes aux comptes sociaux

réduit chaque trimestre de 125 k€. Compte tenu de la situation de trésorerie excédentaire, il n'a pas été mobilisé sur 2008. Ce crédit est arrivé à son terme.

Les financements bancaires à court terme et à moyen terme sont à taux variables.

Au 31 décembre 2008, les dettes bancaires et autres emprunts à plus d'un an se présentent comme suit (en k€) :

	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<b>Crédit vendeur</b>	<b>454</b>	<b>234</b>	<b>220</b>	

## 4.9. Capitaux Propres

Au 31 décembre 2008, le capital de 7 000 632 euros est divisé en 4 500 000 actions.

La variation des capitaux propres est la suivante (en k€) :

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, de fusion d'apport	[*] Autres réserves et provisions réglementées	Résultat exercice	Capitaux
<b>Situation au 31/12/06</b>	<b>4 500 000</b>	<b>7 001</b>	<b>8 078</b>	<b>5 043</b>	<b>2 389</b>	<b>22 511</b>
Affectation du résultat				1 550	-1 550	0
Dividendes versés					-839	-839
Résultat de l'exercice					3 147	3 147
Amortissements dérogatoires				127		127
<b>Situation au 31/12/07</b>	<b>4 500 000</b>	<b>7 001</b>	<b>8 078</b>	<b>6 720</b>	<b>3 147</b>	<b>24 946</b>
Affectation du résultat				2 165	-2 165	0
Dividendes versés					-982	-982
Résultat de l'exercice					4 804	4 804
Amortissements dérogatoires				-358		-358
<b>Situation au 31/12/08</b>	<b>4 500 000</b>	<b>7 001</b>	<b>8 078</b>	<b>8 527</b>	<b>4 804</b>	<b>28 410</b>

(\*) correspond aux postes : Réserve légale + Autres réserves + Report à nouveau + Provisions réglementées

Les 4 500 000 actions composant le capital représentent au 31 décembre 2008 un total de droits de vote exerçables de 7 379 544 (3 114 212 actions bénéficient d'un droit de vote double).

Un plan d'attribution d'actions gratuites au personnel a été mis en place le 20 janvier 2006 ; le volume d'actions attribuées s'est élevé à 21 100 le 19 janvier 2008 pour un coût de 49 732 €.

Les informations détaillées relatives aux plans d'options d'actions en cours figurent dans l'annexe aux comptes consolidés [note 3.11.3].

## 4.10. Provisions pour risques et charges

En k€	Valeur brute
<b>Situation au 31 décembre 2007</b>	<b>411</b>
Augmentations	781
Diminutions utilisées	-262
Diminutions non utilisées	-87
Total des diminutions	-349
<b>Situation au 31 décembre 2008</b>	<b>843</b>

Elles sont constituées par :

- 552 k€ de provisions pour pertes de change (prêt à ADLPartner UK : 551 k€ ; créance Payot Naville Distribution : 1 k€),
- 42 k€ de provision pour litiges clients,
- 96 k€ de provision pour divers litiges,
- 153 k€ de provision pour risques ADL Servicos de Fidelização.

## 4.11. Autres dettes et comptes de régularisation

Le poste d'autres dettes pour 334 k€ est composé de lots à payer relatifs à divers tirages pour 294 k€ et de 39 k€ d'avoirs à établir.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des opérations commerciales engagés sur l'exercice 2008 au titre de l'exercice 2009. Leur montant au 31 décembre 2008 s'élève à 438 k€.

## 4.12. Opérations avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont celles détenues directement par la société ADLPartner à 50 % et plus.

En k€	TOTAL	OFUP	SIDD	LE GRAND TIRAGE	SCI RUE DE CHARTRES	SUSCRIPCIONES ESPANA	ADLPM	ADLP BRESIL	ADLP UK
Titres de participation	32 154	3 537	11 468	227	1 406	4 509	2 613	393	8 001
Provision pour dépréciation des titres	21 626		7 169	102		3 348	2 613	393	8 001
Créances sur participation	5 499					2 189	45	1 917	1 348
Provision pour dépréciation prêt	3 120						42	1 917	1 161
Provision pour risques	153							153	
Dépôt de garantie reçue	10	10							
Clients et débiteurs divers	1 499	1 216	6	14	2	49	1	156	55
Provision pour dépréciation créance	110							110	
Fournisseurs et créiteurs	443			443					
TVA sur factures à établir	166	166							

## 5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. Chiffre d'Affaires

Le volume d'affaires brut du Groupe est constitué par les ventes d'abonnements, de livres et d'autres produits culturels.

Dans le cas des ventes d'abonnements, le chiffre d'affaires (dont la détermination repose sur le statut français de commissionnaire de presse) est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette de la quote-part éditeurs, des annulations clients, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes ; il correspond donc en réalité à une marge brute.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Libre (ADL) est comptabilisé au fur et à mesure du service des abonnements par les éditeurs.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Déterminée (ADD) est comptabilisé lors de la transmission des avis de mise en service auprès des éditeurs.

Dans le cas des ventes de Livres, Objets, Audio Vidéo (LOAV), le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des annulations, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes. Il est comptabilisé lors de la transmission au prestataire des avis de livraison aux clients.

Le chiffre d'affaires HT est composé :

- en France par :
  - 78,5 M€ de commissions perçues sur les ventes d'abonnements,
  - 29,6 M€ de ventes de livres, audio, vidéo, et objets,
  - 2,8 M€ d'autres produits,
- à l'étranger par :
  - 0,6 M€ de prestations de services aux filiales étrangères.

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se présente comme suit (en k€) :

En k€	2008	2007
France	110 918	99 435
International	605	681
<b>TOTAL</b>	<b>111 523</b>	<b>100 116</b>

### 5.2. Personnel

Les charges de personnel et l'effectif moyen sont les suivants :

Charges de Personnel (en k€)	2008	2007
Salaires et traitements	11 326	10 305
Charges sociales	5 988	5 634
Intéressement	1 426	1 297
Participation	1 067	855
<b>TOTAL</b>	<b>19 807</b>	<b>18 091</b>



## Comptes sociaux

Annexes aux comptes sociaux

Effectif moyen	2008	2007
Cadres	108	102
Agents de maîtrise	46	44
Employés	84	77
<b>TOTAL</b>	<b>238</b>	<b>223</b>

### 5.3. Autres achats et charges externes

En k€	2008	2007
<b>TOTAL</b>	<b>49 495</b>	<b>45 261</b>
Dont :		
Frais de conception, d'exécution, de routage, d'affranchissements	26 528	23 915
Frais de sous-traitance	2 826	2 700
Commissions, courtages sur ventes et honoraires	8 783	7 726
Dépenses de publicité et de relations extérieurs	4 483	4 342

### 5.4. Opérations avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont celles détenues directement par la société ADLPartner à 50 % et plus.

En k€	TOTAL	OFUP	SIDD	LE GRAND TIRAGE	SCI RUE DE CHARTRES	SUSCRIPCIONES ESPANA	ADL PM	ADLP BRESIL	ADLP UK
Prestations de services	1 405	1 151	10	29	4			110	101
Participation aux prix LGT	1 167			1 167					
Redevances, honoraires	39			39					
Loyers, sous-traitance	40			18	22				
Dotations provisions créance client	110							110	
Produits financiers	333	14	53			103	2	83	78
Dotations provisions financières	4 361		2 489			1 014	42	816	
Reprises provisions financières	52			26			26		

### 5.5. Autres charges

En k€	2008	2007
Redevances	113	94
Charges diverses de gestion courante (pertes commerciales clients, faux nouveaux abonnés, annulations d'abonnements non répercutées aux éditeurs)	1 470	1 736
Pertes sur créances irrécouvrables clients	2 986	2 244
Jetons de présence	140	123
<b>TOTAL</b>	<b>4 709</b>	<b>4 197</b>

### 5.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

En k€	2008	2007
Dotations aux amortissements des immobilisations	867	895
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	689	617
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	3 275	2 843
Dotations aux provisions pour risques et charges	76	131
<b>TOTAL</b>	<b>4 907</b>	<b>4 486</b>

## 5.7. Reprises amortissements, provisions, transfert de charges

En k€	2008	2007
<b>Transfert de charges</b>	<b>96</b>	<b>55</b>
Reprises provisions pour dépréciation des stocks	616	438
Reprises provisions pour dépréciation des créances	3 125	2 929
Reprises provisions pour risques et charges	110	121
<b>Sous-total reprises provisions</b>	<b>3 851</b>	<b>3 488</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 947</b>	<b>3 543</b>

## 5.8. Résultat financier

En k€	2008	2007
<b>Résultat financier</b>	<b>-4 205</b>	<b>-4 786</b>
Il se ventile comme suit :		
Produits réalisés sur les placements	691	404
Produits financiers de participation	333	420
Reprises sur provisions	216	122
Autres intérêts et produits assimilés	73	102
Différences positives de change	0	1
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 313</b>	<b>1 049</b>
*		
Dotations aux amortissements et provisions	-5 423	-5 744
Différences négatives de change	-26	-22
Charges nettes sur cessions VMP	-39	-31
Intérêts et charges financières	-30	-38
<b>Total des charges financières</b>	<b>-5 518</b>	<b>-5 835</b>

## 5.9. Résultat exceptionnel

En k€	2008	2007
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>225</b>	<b>-12</b>
Il se ventile comme suit :		
Produits sur opérations de gestion	0	239
Produits sur opérations de capital	0	85
Reprises sur provisions	49	566
Reprises sur amortissements dérogatoires	435	254
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>484</b>	<b>1 144</b>
Charges sur opérations de gestion	-180	-587
Charges sur opérations de capital	0	-85
Dotations aux amortissements et provisions	-2	-103
Dotations aux amortissements dérogatoires	-77	-381
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>-259</b>	<b>-1 156</b>

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion de 180 k€ sont constituées essentiellement d'un malus sur levée d'attribution d'actions gratuites au personnel pour 50 k€ et d'indemnités transactionnelles et de licenciements pour 130 k€.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances (en k€)	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	5 499		5 499
Autres immobilisations financières	287		287
Autres créances clients	25 110	25 110	
Personnel et comptes rattachés	28	28	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15	15	
Etat et autres collectivités			
. impôts sur les bénéfices			
. taxe sur la valeur ajoutée	2 681	2 681	
. autres impôts et taxes			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	973	973	
Charges constatées d'avance	3 847	3 847	
<b>TOTAL</b>	<b>38 440</b>	<b>32 654</b>	<b>5 786</b>

Etat des dettes (en k€)	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts, dettes à - 1 an maximum (1)	1	1	
Emprunts, dettes financières divers (1)(2)	464	234	230
Fournisseurs et comptes rattachés	33 450	33 450	
Personnel et comptes rattachés	5 651	5 651	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 005	3 005	
Etat et autres collectivités			
. impôts sur les bénéfices	788	788	
. taxe sur la valeur ajoutée	268	268	
. autres impôts et taxes	275	275	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes (pension titres)	334	334	
Produits constatés d'avance	438	438	
<b>TOTAL</b>	<b>44 674</b>	<b>44 444</b>	<b>230</b>

(1) Emprunts souscrits dans l'exercice

(1) Emprunts remboursés dans l'exercice 220

(2) Emprunts souscrits auprès des personnes physiques 440

## 6.2. Produits à recevoir

En k€	2008	2007
<b>Clients et comptes rattachés</b>		
Encaissements reçus sur mois suivant	1 139	840
<b>Sous-total Clients et comptes rattachés</b>	<b>1 139</b>	<b>840</b>
<b>Clients - Produits non facturés</b>		
Clients divers - factures à établir	235	158
Clients divers - factures à établir filiales	1 010	0
Mise en service d'abonnements à facturer	0	0
<b>Sous-total Produits non facturés</b>	<b>1 245</b>	<b>158</b>
<b>Fournisseurs débiteurs</b>		
Avoirs à recevoir	645	656
<b>Sous-total Autres créances</b>	<b>645</b>	<b>656</b>
<b>Débiteurs divers</b>		
Divers	23	0
<b>Sous-total Débiteurs divers</b>	<b>23</b>	<b>0</b>
<b>Personnel et organismes sociaux</b>		
Indemnités journalières à recevoir	25	43
Charges sociales à recevoir	10	21
<b>Sous-total Personnel et organismes sociaux</b>	<b>35</b>	<b>64</b>
<b>Trésorerie</b>		
Intérêts courus sur certificat de dépôt et bons à terme	58	17
<b>Sous-total Trésorerie</b>	<b>58</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 145</b>	<b>1 735</b>

## 6.3. Charges à payer

En k€	2008	2007
<b>Emprunts divers et dettes établissements de crédit</b>		
Intérêts courus à payer	14	18
<b>Sous-total Emprunts divers et dettes établissements de crédit</b>	<b>14</b>	<b>18</b>
<b>Dettes fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>		
Factures non parvenues	7 183	5 022
<b>Sous-total Dettes fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>	<b>7 183</b>	<b>5 022</b>
<b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>		
Personnel	5 651	5 098
Organismes sociaux	1 927	1 761
Etat	269	142
<b>Sous-total Dettes fiscales et sociales</b>	<b>7 847</b>	<b>7 001</b>
<b>Autres dettes</b>		
Avoirs à établir	39	133
Divers à payer	0	0
<b>Sous-total Autres dettes</b>	<b>39</b>	<b>133</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 083</b>	<b>12 174</b>

## 6.4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

En k€	Situation au début de l'exercice			Situation à la fin de l'exercice			Mouvements de l'exercice		
	Valeur du poste	Fiscalité différée		Valeur du poste	Fiscalité différée		Valeur du poste	Fiscalité différée	
		Créance	Dettes		Créance	Dettes		Créance	Dettes
Taux d'imposition :	34,43%			34,43%					
Contribution de solidarité Organic	160	55		177	61		17	6	0
Participation des salariés	855	294		1 067	367		212	73	0
Amortissements dérogatoires	2 227		767	1 869		643	-358	0	-123
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation									
provision dépréciation des clients							0	0	0
provision litiges risques et charges							0	0	0
Déficit reportable							0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>349</b>	<b>767</b>		<b>428</b>	<b>643</b>		<b>79</b>	<b>-123</b>
<b>NET</b>			<b>417</b>			<b>215</b>		<b>202</b>	

## 6.5. Engagements donnés

### 6.5.1. Locations locaux

ADLPartner a signé :

- en 2005, un bail pour ses locaux de Montreuil (rue Henri Rol-Tanguy), dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - loyer annuel de base HT : 859 453,84 €, soit 1 027 906,79 € TTC,
  - durée : 9 ans à compter du 1/11/2004 – terme 31/10/2013,
  - possibilité de notification d'un congé à l'expiration de chaque période triennale, la société ayant expressément renoncé à la faculté de notifier le congé au 31/10/2007.

En conséquence, l'engagement de la société est de 22 mois, soit 1 884 496 € TTC (hors indexation).
- en 2008, un nouveau bail pour ses locaux de Montreuil (rue du Progrès), dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - loyer annuel de base HT : 104 855,50 €, soit 125 407,18 € TTC,
  - durée : 9 ans à compter du 1/03/2008 – terme 28/02/2017,
  - possibilité de notification d'un congé à l'expiration de chaque période triennale.

En conséquence, l'engagement de la société est de 26 mois, soit 271 715,56 € TTC (hors indexation).

### 6.5.2. Retraite

Un contrat a été souscrit chez ADLPartner pour assurer la couverture des engagements en matière de retraite. Les primes d'assurance correspondantes sont donc enregistrées dans les comptes annuels.

Selon la compagnie d'assurance, la valeur actualisée de l'obligation au 31/12/2008 s'élève à 1 712 217 € dans le cadre du départ à l'initiative de l'employeur.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 5,00 %
- revalorisation des salaires : 2,50 % à 3,50 %
- taux de charges sociales : 39,28 % à 57,39 %
- turnover : 0 à 6 %

### 6.5.3. Droit individuel à la formation

L'engagement en matière de droit individuel à la formation est évalué à 13 916 heures au 31/12/2008.

#### **6.5.4. Cautions bancaires**

ADLPartner a mis en place une caution bancaire BNP de 21 021 € sur la période du 12/12/2008 au 31/12/2009 en faveur de l'administration fiscale italienne pour le recouvrement du crédit de TVA résiduel de sa filiale, suite à sa liquidation.

#### **6.6 Engagements reçus**

ADLPartner a consenti, à sa filiale ADL Servicos de Fidelização, un abandon de créance de 36 122 € correspondant aux prestations du contrat de « Service Agreement » du 2ème semestre 2007, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

#### **6.7. Rémunération des dirigeants**

La rémunération des dirigeants du groupe est communiquée en annexe au rapport de gestion.

## 6.8. Tableau des filiales et participations

En € Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte encaissés par la du dernier exercice clos)	Dividendes société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous :</b>											
<b>1. Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)</b>											
<b>ADLPARTNER MARKETING GMBH</b> Admiralitätsstrasse 58 20459 HAMBOURG / (Allemagne)	25 000	-78 669	27 989	100,00%	2 612 630	0	45 000	0	0	-16 602	0
<b>SUSCRIPCIONES ESPANA SLU</b> Calle Serrano 110, 4°, Izquierda 18-2°C 28006 MADRID / (Espagne)	4 500 000	2 510	0	100,00%	4 508 750	1 160 755	2 188 550	0	0	-3 341 755	0
<b>ADLPARTNER UNITED KINGDOM LIMITED</b> Fairfield House - Kingston Crescent - Portsmouth Hampshire - PO2 8AA / (Angleterre)	1 569 491	-3 205 192	0	100,00%	8 000 828	0	1 348 377	0	2 384 238	285 858	0
<b>SIDD</b> 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL / (France)	6 750 000	37 709	0	99,99%	11 467 758	4 298 438	0	0	0	-2 488 841	0
<b>SCI RUE DE CHARTRES</b> 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL / (France)	1 600	162 740	0	100,00%	1 406 339	1 406 339	0	0	22 018	18 890	0
<b>LE GRAND TIRAGE</b> 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL / (France)	175 000	-75 748	0	100,00%	227 377	125 402	0	0	1 223 727	26 150	0
<b>ADL SERVICOS DE FIDELIZACAO</b> Alameda Franca 1436, apart° 214, CEP, 01422-001 SAO PAULO / (Brésil)	393 222	-1 178 718	0	100,00%	393 221	0	1 916 904	0	152 510	-1 284 055	0
<b>OFUP</b> 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL / (France)	3 537 015	0	0	100,00%	3 537 015	3 537 015	0	10	3 966 411	-2 291 301	0
<b>2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)</b>											
<b>B. Renseignements globaux concernant :</b>											
1. Participations non reprises au § A.	Néant										

## **6.9. Risques de marché**

Pour faire face au risque de taux d'intérêts, un instrument financier à terme a été mis en œuvre sur le crédit bancaire moyen terme mobilisable de 2 500 000 € mis en place en mai 2003.

Ce crédit est :

- à taux variable basé sur l'EURIBOR 3 mois,
- a un plafond d'utilisation qui se réduit chaque trimestre de 125 k€,
- et est remboursable selon son utilisation sur la période du 31 mars 2004 jusqu'à son terme le 31 décembre 2008.

Les caractéristiques de ce Collar sont les suivantes :

- notionnel : 3 M€,
- durée : du 30/05/03 au 31/12/08,
- taux plafond : 4 %,
- taux plancher : 2,45 %.

Cet instrument est remboursable selon la même échéance. Les pertes et gains relatifs à ce contrat sont comptabilisés en résultat financier.

Cet instrument est arrivé à son terme simultanément avec le crédit moyen terme.

## **6.10. Consolidation**

La société ADLPartner établit des comptes consolidés avec ses filiales selon la méthode de l'intégration globale.



# Résultats financiers des cinq derniers exercices

En €	2008	2007	2006	2005	2004
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	7 000 632	7 000 632	7 000 632	7 000 632	3 750 000
Nombre d'actions					
ordinaires	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	2 410 500
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	111 523 288	100 116 550	95 874 173	92 820 842	48 668 018
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	16 207 761	13 987 458	8 492 985	7 182 415	23 965 198
Impôts sur les bénéfices	4 477 549	3 700 434	2 364 696	645 785	1 580 109
Participation des salariés	1 067 294	855 146	582 860	30 208	381 991
Dot. Amortissements et provisions	5 858 311	6 284 715	3 156 278	4 160 103	18 455 634
Résultat net	4 804 607	3 147 162	2 389 151	2 346 319	3 547 463
Résultat distribué	982 559	839 002			
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	2,37	2,10	1,23	1,45	9,13
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,07	0,70	0,53	0,52	1,47
Dividende attribué	0,23	0,20			
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	238	223	226	234	68
Masse salariale	12 752 288	11 601 964	11 369 850	11 647 796	3 213 961
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	5 987 991	5 634 148	5 354 102	5 501 526	1 798 491

# Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ADLPartner, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La note 3.1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes d'évaluation des titres de participations et créances rattachées. Dans le contexte, actuel en prenant en compte les conditions économiques prévalant à la clôture de l'exercice 2008, nos travaux ont consisté à examiner les méthodes comptables utilisées, les données et hypothèses retenues, ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous nous sommes par ailleurs assurés que l'annexe aux états financiers donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

**Grant thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**

Gilles Hengoat

Associé

**Boissière Expertise Audit**

Tita A. Zeitoun

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles ou ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1 - Avec la société Sidd : Contrat de prêt participatif

**Personne concernée : Monsieur Philippe Vigneron**

Le conseil de surveillance du 28 mars 2008 a autorisé la restructuration financière de votre filiale par incorporation au capital de l'essentiel du prêt d'actionnaire à caractère participatif pour un montant de €. 5 895 000. De ce fait, le prêt étant devenu caduc, votre conseil de surveillance a expressément renoncé à la clause de retour à meilleure fortune qu'il contenait.

### 2 - Avec Monsieur Olivier Riès

**Révision de sa rémunération au titre de son contrat de travail de Directeur Marketing et Commercial**

Le conseil de surveillance du 13 juin 2008 a autorisé la modification, à compter du 1er janvier 2008, du calcul de la rémunération de Monsieur Olivier Riès au titre de son contrat de travail de Directeur Marketing et Commercial. Cette rémunération est composée d'une partie fixe à laquelle s'ajoute une part variable. Au titre de l'exercice 2008, le total des rémunérations versées, se sont élevées à la somme de €. 315 219.

### 3 - Avec la société ADLPartner Marketing GMBH :

**Personne concernée : Monsieur Michel Gauthier**

Le conseil de surveillance du 28 mars 2008 a autorisé un prêt de €. 45 000, sous forme d'avance de trésorerie à votre filiale. Par la suite, votre conseil de surveillance du 19 décembre 2008 a décidé de sortir du champ des conventions réglementées ce contrat de prêt.

Au 31 décembre 2008, le montant du prêt s'élève à €. 45 000, et les produits d'intérêts comptabilisés à ce titre sur l'exercice sont d'un montant de €. 2 168,26.

### 4 - Avec la société Omnium Pavoie Provect :

**Personne concernée : Monsieur Michel Gauthier**

Le conseil de surveillance du 28 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant prévoyant une réduction des prestations de service assurées par cette société au profit des sociétés du groupe en matière de stratégie, conseils financiers et juridiques, stratégies boursières.

Les prestations comptabilisées sur l'exercice s'élèvent à €. 54 000 H.T.

## **II -CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **1 - Avec Monsieur Jean Marie Vigneron**

#### **Indemnités de départ en cas de cessation de son mandat de Président du directoire**

Le conseil de surveillance du 28 mars 2008 a fixé le montant des indemnités de départ qui lui seraient versées dans les cas de cessation de son mandat, en application de la loi TEPA, dont le bénéfice est subordonné au respect des conditions définies conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Le détail du calcul et des bases de celui-ci sont donnés dans l'annexe II du rapport de gestion du directoire.

Les indemnités de départ sont notamment liées à des conditions de performance qui prennent en compte le résultat net consolidé - part du groupe et la variation de valeur des portefeuilles d'abonnements sur les deux ou trois exercices précédents le départ.

### **2 - Avec Monsieur Olivier Riès**

#### **Indemnités de départ en cas de cessation de son mandat de Membre du directoire**

Le conseil de surveillance du 28 mars 2008 a fixé le montant des indemnités de départ qui lui seraient versées dans les cas de cessation de son mandat, en application de la loi TEPA, dont le bénéfice est subordonné au respect des conditions définies conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Le détail du calcul et des bases de celui-ci sont donnés dans l'annexe II du rapport de gestion du directoire.

Les indemnités de départ sont notamment liées à des conditions de performance qui prennent en compte le résultat net consolidé - part du groupe et la variation de valeur des portefeuilles d'abonnements sur les deux ou trois exercices précédents le départ.

Bien qu'autorisées le 28 mars 2008, ces deux premières opérations ont été dûment approuvées lors de l'Assemblée générale sur les comptes clos le 31 décembre 2007, qui s'est réunie le 13 juin 2008.

### **3 - Avec la société Omnium Pavoie Provect**

#### **Contrat de domiciliation**

Un contrat de domiciliation à titre gratuit autorise la société Omnium Pavoie Provect à établir son siège social à Montreuil.

### **4 - Avec la société Sogespa**

#### **Contrat de domiciliation**

Un contrat de domiciliation à titre gratuit autorise la société Sogespa à établir son siège social à Montreuil.

### **5 - Avec la société Sidd**

Un contrat de domiciliation à titre gratuit autorise la société Sidd à établir son siège social à Montreuil.

### **6 - Avec la société Le Grand Tirage**

#### **Contrat de domiciliation**

Un contrat de domiciliation à titre gratuit autorise la société Le Grand Tirage à établir son siège social à Montreuil.

### **7 - Avec la société Compagnie Française de Commercialisation**

#### **Contrat de prestations de services**

Monsieur Xavier Bouton, gérant de la société Compagnie Française de Commercialisation, fournit des prestations de conseil pour votre société. Sa rémunération est facturée trimestriellement pour un montant de €. 7 625 H.T.

### **8 - Avec Monsieur Philippe Vigneron**

#### **Contrat de prêt crédit vendeur**

Un contrat de prêt a été signé entre Monsieur Philippe Vigneron et votre société pour un montant de €. 1 100 000 correspondant au crédit vendeur pour l'achat par votre société en 2005 de 81 % de la SCI de la rue de Chartres.

Cet emprunt est remboursable en dix semestrialités de €. 110 000 les 1er janvier et 1er juillet, la première échéance intervenant le 1er janvier 2006.

## Comptes sociaux

### Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Au 31 décembre 2008, le solde dudit emprunt s'élève à €. 440 000 et la charge d'intérêt, comptabilisée sur l'exercice au taux d'intérêt fiscalement déductible, est de €. 29 144,50.

## 9 - Avec la société Interfinexa

**Personne concernée : Monsieur Olivier Mellerio**

**Votre conseil de surveillance du 21 septembre 2007** a autorisé votre société à confier à la société Interfinexa une mission exclusive d'identification et de prospection d'entreprises de vente à distance commercialisant des objets.

Les conditions de rémunération de cette mission prévoient une rémunération fixe à valoir sur une prime de succès. À ce titre, une charge de €. 15 000 H.T comptabilisée en 2008.

## 10 - Avec la société Publishers Clearing House « PCH »

**Contrat d'assistance technique**

La société Publishers Clearing House fait bénéficier votre société de son savoir-faire.

Les conditions de ce contrat prévoient pour une durée de quatre ans (de 2006 à 2009) une rémunération annuelle fixe de \$. 100 000 au profit de PCH payable en deux versements (au 30 juin et au 31 décembre).

À ce titre, les charges comptabilisées sur l'exercice s'élèvent à €. 73 643,12.

## 11 - Avec la société ADLPartner UK Limited :

**Personne concernée : Monsieur Jean Marie Vigneron**

Un contrat de prêt a été conclu avec cette filiale et autorisé par votre conseil d'administration du 18 juin 2002. Au 31 décembre 2008, le montant du prêt s'élève à €. 1 348 376,82 et les produits d'intérêts comptabilisés à ce titre sur l'exercice sont de €. 77 657,78.

Le conseil de surveillance du 19 septembre 2008 a décidé de sortir du champ des conventions règlementées cette opération.

## 12 - Avec la société Suscripciones España :

**Personne concernée : Monsieur Michel Gauthier**

Un contrat de prêt a été conclu avec cette filiale et autorisé par votre conseil d'administration du 13 janvier 2004. Au 31 décembre 2008, le montant du prêt s'élève à €. 2 188 549,68 et les produits d'intérêts comptabilisés à ce titre sur l'exercice sont de €. 103 158,32.

**Le conseil de surveillance du 19 septembre 2008** a décidé de sortir du champ des conventions règlementées cette opération.

Paris, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

**Grant thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**

Gilles Hengoaat

Associé

**Boissière Expertise Audit**

Tita A. Zeitoun

# Résolutions

proposées à l'Assemblée Générale du 12 juin 2009

---

*Projets de résolutions*

- 94 -

*Attestation du responsable du rapport annuel 2008*

- 98 -

# Projets de résolutions

## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### Première résolution

#### (Approbation des comptes sociaux)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du conseil de surveillance, et des commissaires aux comptes, et pris connaissance des comptes sociaux annuels de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net comptable de 4.804.607,26 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

### Deuxième résolution

#### (Affectation du résultat social)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide, sur proposition du directoire, d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice :

■ bénéfice à affecter	4.804.607,26 €
■ dividende de 0,25 € à 4.236.165 actions	1.059.041,25 €
■ affectation aux réserves	1.500.000,00 €
■ affectation au report à nouveau	<u>2.245.566,01 €</u>
■ total affecté	4.804.607,26 €

Le montant ci-dessus affecté au dividende tient compte du nombre d'actions auto-détenues au 28 février 2009 et sera ajusté en fonction du nombre exact d'actions qui seront détenues par la société elle-même à la date de détachement de ce dividende, ces actions n'ouvrant pas droit à dividende et la différence avec le montant ci-dessus allant au report à nouveau ou étant prélevé sur le montant affecté au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 13 juillet 2009.

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du code Général des Impôts tel que modifié par la Loi de Finances pour 2006, il est précisé que cette distribution est éligible dans sa totalité à la réfaction d'assiette de 40 % mentionnée à l'article 158.3.2° du code Général des Impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du code général des Impôts
2005	Néant	Néant	Néant
2006	839.002 €	4.195.010	0,20 €
2007	982.559 €	4.271.997	0,23 €

### Troisième résolution

#### (Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire sur la gestion du groupe, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net global de 1.391.018 € et un bénéfice net part du groupe de 3.465.544 €.

### Quatrième résolution

#### (Approbation des conventions règlementées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-86 et

suyant du code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les conventions qui y sont relatées et auxquelles Monsieur Michel Gauthier est directement ou indirectement intéressé.

### Cinquième résolution

#### (Approbation des conventions règlementées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-86 et suivant du code de commerce, approuve ce rapport ainsi que la convention qui y est relatée et à laquelle Monsieur Philippe Vigneron est directement ou indirectement intéressé.

### Sixième résolution

#### (Approbation des conventions règlementées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-86 et suivant du code de commerce, approuve ce rapport ainsi que la convention qui y est relatée et à laquelle Monsieur Olivier Riès est directement ou indirectement intéressé.

### Septième résolution

#### (Fixation du montant annuel des jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide de fixer à 140.000 € le montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance au titre de l'exercice 2009.

## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### Huitième résolution

#### (Autorisation à donner au directoire à l'effet de consentir des options d'achat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et notamment les articles L.225-177 et suivants du code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-80 du code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la société provenant de rachats effectuées par celle-ci dans les conditions prévues par la loi ou provenant des actions apportées et non annulées dans le cadre de la fusion avec France Abonnements du 21 décembre 2005 ;
- décide que les options d'achat consenties en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions de la société supérieur à 5% du capital social de la société à la date d'attribution par le directoire, étant précisé que le nombre total d'actions gratuites attribuées en vertu de l'autorisation conférée par la présente assemblée en sa 9<sup>ème</sup> résolution s'imputera sur ce plafond, ledit plafond de 5% constituant un plafond global et commun à la présente résolution et à la 9<sup>ème</sup> résolution ;
- décide que le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat sera fixé par le directoire au jour où les options seront consenties et (a) que ce prix ne pourra être inférieur ni à (i) 80% de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur le marché Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution, ni à (ii) 80% du cours moyens d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du code de commerce et (b) que ce prix ne pourra être modifié que dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur ;
- confère tous pouvoirs au directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation à l'effet notamment, conformément aux conditions prévues par la réglementation en vigueur, (a) d'arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ainsi que (b) de fixer les modalités et conditions des options : dates auxquelles seront consenties les options, période d'exercice des options, clause éventuelle d'interdiction de revente immédiate, etc.

Cette autorisation est consentie pour une période de trente huit (38) mois à compter de la présente assemblée. Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, l'autorisation consentie au titre de la treizième résolution de l'assemblée générale de la société du 23 juin 2006.



### Neuvième résolution

#### **(Autorisation à donner au directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et notamment les articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes de la société, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés et mandataires sociaux éligibles de la société, ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce ;
- décide que le directoire procédera aux attributions et déterminera, conformément aux conditions prévues par la réglementation en vigueur, à l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- décide que les attributions gratuites effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront porter sur un nombre d'actions existantes supérieurs à 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution par le directoire, étant précisé que le nombre total d'option d'achat d'actions conférées en vertu de l'autorisation conférée par la présente assemblée en sa 8<sup>ème</sup> résolution s'imputera sur ledit plafond de 5% constituant un plafond global et commun à la présente résolution et à la 8<sup>ème</sup> résolution ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à deux ans, et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le directoire, étant précisé également que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions ; toutefois, l'assemblée générale autorise le directoire, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées ;
- décide par ailleurs que dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale, les actions lui seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition restant à courir ; lesdites actions seront cessibles à compter de leur livraison ;
- délègue tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur ;

La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée.

### Dixième résolution

#### **(Autorisation à conférer au directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du code de commerce, et statuant conformément aux articles L. 225-129-6 alinéa 2, L. 225-138 et L. 225-138-1 du code de commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du code du travail, autorise le directoire à augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'un nombre maximum de 50.000 actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE).

En conséquence, l'assemblée générale décide :

- de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre et de réserver la souscription des actions nouvelles au profit des salariés bénéficiaires ;
- que le prix de souscription des actions nouvelles sera fixé par le directoire mais ne pourra être ni supérieur ni inférieur aux exigences posées par la réglementation applicable ;
- que la ou les augmentations de capital éventuellement décidée(s) par le directoire, sur la base de la présente autorisation devra(ont) être réalisée(s) dans un délai de 18 mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère au directoire tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès aux actions ordinaires de la société ;
- déterminer si les souscriptions pourront être effectuées directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- déterminer les modalités de libération des titres émis ;

- fixer la date de jouissance des actions ou, le cas échéant, des valeurs mobilières qui seront émises ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, et plus généralement, décider de l'ensemble des autres modalités de chaque émission ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- constater la réalisation d'une ou de plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- prendre toute mesure requise pour la réalisation de telles augmentations, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts de la société les modifications requises, et généralement faire le nécessaire.

### Onzième résolution

#### **(Modifications statutaires)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire décide de remplacer le 2° de l'article 21 des statuts par ce nouveau paragraphe :

« ARTICLE 21 – ASSEMBLEE GENERALE

*(Le début de l'article demeure inchangé)*

*2.° L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvues qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Les modalités de participation et le droit d'assister ou de se faire représenter est néanmoins subordonné au respect des éventuelles exigences légales ou réglementaires.*

*(La fin de l'article demeure inchangée) ».*

### Douzième résolution

#### **(Pouvoirs pour formalités)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

# Attestation du responsable du rapport annuel 2008

---

Je soussigné, Jean-Marie Vigneron, président du directoire, atteste :

- qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Marie Vigneron